

Profil de durabilité dans quelques destinations touristiques méditerranéennes



La destination touristique pilote en Algérie : la zone côtière de Tipasa

Samir GRIMES
Rapport final

Cette étude est financée par le fonds fiduciaire de la FEMIP. Ce fonds, créé en 2004 et financé - jusqu'à ce jour- par 15 Etats Membres de l'UE et par la Commission européenne, a pour objectif d'aider au développement du secteur privé par le financement d'études et de mesures d'assistance technique et la provision de fonds propres.



Cette étude a bénéficié également du soutien de :



Les analyses et conclusions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la Banque Européenne d'Investissement, de l'Agencia Española de Cooperación para el Desarrollo et de l'Agence Française de Développement.

Préambule

Le présent rapport constitue le document de synthèse de l'étude intitulée « Profil de durabilité de la destination touristique pilote en Algérie : la zone côtière de Tipasa ». Une étude initiée par le Plan Bleu et réalisée en collaboration avec la Sous-direction du Littoral¹ du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) avec le soutien de Mme Samira NATECHE.

Le contenu de ce rapport final restitue l'ensemble des étapes de l'étude qui a porté sur :

- la description de la destination et du contexte national et local ;
- le tourisme comme force et activité motrice ;
- les résultats et la performance économique, sociale et environnementale du tourisme ;
- l'impact du tourisme sur la destination ;
- les mesures politiques proposées pour améliorer la durabilité, en tenant compte des publics cibles des résultats du projet : pouvoirs publics et opérateurs.

Ce rapport contient également une analyse du système touristique de la destination.

Ce rapport a également bénéficié des orientations et des remarques du consultant principal du Plan Bleu, M. Ioannis SPILANIS, ainsi que des notes de synthèse de M. Julien LE TELLIER (Plan Bleu).

Dans ce rapport, il est question d'analyser les résultats issus des étapes antérieures afin de décrire les principales caractéristiques (le profil) de la destination, d'expliquer quels sont les problèmes de durabilité et de proposer des actions possibles pour améliorer le degré de durabilité de la destination.

Nous avons volontairement replacé certaines parties du rapport d'étape portant sur les politiques (mesures prises par les pouvoirs publics pour améliorer la situation générale de l'activité touristique en zone côtière en Algérie) dans la première partie de ce rapport de synthèse : cela permettra de mieux comprendre le contexte général de l'analyse de la durabilité du tourisme à Tipasa.

Les données du rapport « DESTINATIONS » (CAR PAP/PAM/2008-2009) ainsi que les enquêtes de terrain réalisées sur site dans le cadre dudit projet ont servi de support au présent rapport. De même que le rapport relatif au cadastre du littoral de la wilaya de Tipasa (MATE, 2005) ainsi que les données de l'Agence Nationale pour l'Aménagement Touristique (ANDT) ont été très utiles pour la rédaction du présent rapport. Enfin, concernant la dimension sociale, les monographies de la wilaya de Tipasa de 2008 et 2009 ont constitué une source importante, alors que pour la dimension « ressources naturelles » le rapport de synthèse du projet PAC Algérie est cité comme référence pour les données utilisées.

¹ Cette sous direction relève de la Direction de la conservation de la biodiversité, des zones naturelles, des sites, des paysages et du littoral.

Liste des sigles et abréviations utilisés

ADE : Algérienne des Eaux

AMP : Aire Marine Protégée

ANDT : Agence Nationale pour le Développement Touristique

ANRH : Agence Nationale des Ressources en Eau

AREA - ED : Association de Réflexion d'Echanges et d'Actions pour l'Environnement et le Développement

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CASNOS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale et d'Assurance

CFL : Conservatoire Français du Littoral

CNL : Conservatoire National du Littoral

CTC : Centre Technique de Contrôle de la Construction

DBO : Demande Biologique en Oxygène

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DEW : Direction de l'Environnement de la Wilaya

DGF : Direction Général des Forêts

DHW : Direction de l'Hydraulique de la Wilaya

DSA : Direction des Services Agricoles

ENSSMAL : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral

FFEM : Fond Français pour l'Environnement Mondial

FRPIEP : Force motrice - Résultat - Performance - Impact - Etat - Politique

MATET : Ministère d'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme

MES : Matières en Suspensions

OLT : Offices Locaux du Tourisme

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

ONT : Office National du Tourisme

PAC : Programme d'Aménagement Côtier

PACA : Plans d'Aménagement Côtier Algérois

PAM : Plan d'Action pour la Méditerranée

PAP RAC : Centre d'Activités Régionales - Programme d'Action Prioritaire

PAT : Programmes d'Actions Touristiques Prioritaires

PDAU : Plan directeur d'Aménagement Urbain

PIB : Produit Intérieur Brut

POT : Pôles Touristiques d'Excellence

PPP : Partenariat Public Privé

PQT : Plan Qualité Tourisme

PROGDEM : Programme National de Gestion Intégrée des Déchets Municipaux

RGPH Recensement Général de la Population

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SAU : Surface Agricole Utile

SDAAM : Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine d'Alger

SDAT : Schéma Directeur d'Aménagement Touristique

SGP : Société de Gestion des Ports

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire

SPOET : Système Permanent d'Observation et d'Evaluation Touristique

SRAT : Schéma Régional d'Aménagement du Territoire

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TOL : Taux d'Occupation du Logement

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

VTE : Villages Touristiques d'Excellence

ZEST : Zones d'Expansion et Sites Touristiques

ZET : Zones d'Expansion Touristiques

Sommaire

PREAMBULE	2
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES.....	2
INTRODUCTION.....	9
I. LA DESTINATION TIPASA COMME CHOIX POUR L'ANALYSE DU « PROFIL DE LA DURABILITE » EN ALGERIE	11
1. Principales conclusions de l'analyse des capacités de charges de la zone côtière de Tipasa	13
II. CONTEXTE NATIONAL ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	14
1. La stratégie nationale a travers le schéma directeur d'aménagement touristique « SDAT » 2025.....	14
2. Le cadre institutionnel.....	15
3. Le cadre juridique et réglementaire (Annexe 1).....	16
III. LE CONTEXTE LOCAL DE TIPASA.....	17
1. Tipasa, un des pôles touristiques d'excellence du nord centre de l'Algérie.....	17
2. Les Offices Locaux du Tourisme (OLT), acteurs essentiel du développement local	17
3. Tipasa : attractivité et pressions	18
3.1. Zone à fort capital patrimonial.....	18
3.2. Tipasa, un centre historique et archéologique littoral mal valorisé	19
3.3. Un littoral expose a une artificialisation des sols de plus en plus marquée.....	20
3.4. Les infrastructures de base, un atout pour le développement du tourisme à Tipasa	22
3.5. Des activités économiques en support au tourisme.....	23
3.6. Un milieu en bon état écologique mais exposé à des pollutions atmosphériques, telluriques et marines.....	24
3.7. Sismicité et vulnérabilité de la destination	25
IV. LES FORCES MOTRICES DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE A TIPASA	26
1. Des infrastructures touristiques nécessitant une remise a niveau pour une meilleure valorisation de la destination	26
2. Les zones d'expansion touristique, un espace pour mieux encadrer le développement touristique.....	27
3. Disponibilité du foncier touristique en attente d'un investissement adapte	27
4. La planification de l'investissement dans le développement touristique de Tipasa en manque d'intégration	28
V. PERFORMANCE ET IMPACT ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DU TOURISME.....	29
1. L'économie : la performance économique encore marginale dans le secteur du tourisme	29
2. La dimension sociale	31
2.1. Une performance sociale du tourisme instable.....	31
2.2. Le poids de la population littorale.....	32
2.3. L'amélioration de la condition et de la cohésion sociale : facteur nécessaire au développement et à la durabilité du tourisme.....	33
3. L'environnement.....	33
3.1. Eau.....	33

3.2. Energie	34
3.3. Déchets solides	35
3.4. Eaux usées	35
3.5. Littoral et utilisation des sols	36
3.6. Biodiversité et paysages	37
4. Les politiques	38
VI. IMPACT DU TOURISME SUR L'ETAT DE DURABILITE DE LA DESTINATION	39
1. Tourisme et efficience économique	39
2. Le tourisme peut-il être créateur d'emploi à Tipasa ?	39
3. Tourisme et équité sociale	40
4. Impacts du tourisme sur la population	40
5. Tourisme et maintien des biens et des services environnementaux	41
5.1. Les forêts (synthèse du rapport parc algérois)	41
5.2. Extensions urbaines au détriment des terres agricoles	42
5.3. Eaux de baignade	43
5.4. Disponibilité de l'eau	43
VII. LES POLITIQUES LIEES AUX PERFORMANCES ET RESULTATS SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE	45
1. Protection du littoral	45
2. Maitrise de l'urbanisation	46
VIII. DISCUSSION GENERALE	49
IX. ANALYSE AFOM	53
X. PROPOSITIONS DE MESURES POLITIQUES POUR AMELIORER LA DURABILITE DE LA DESTINATION TIPASA	55
1. Enjeu 1. Maitrise de l'urbanisation : redéploiement du tourisme vers l'ouest de la destination	55
2. Enjeu 2. Adapter, renforcer et améliorer l'offre, la qualité et les services touristiques	56
2.1. Action prioritaire : concrétisation des quatre villages d'excellence (vte) de Tipasa	56
2.2. Utilisation rationnelle du foncier et de l'investissement touristique	56
2.3. La labellisation de structures pilotes pour améliorer la qualité des établissements et des services touristiques	57
2.4. Mettre en œuvre le plan formation qualité et l'adapter aux besoins spécifiques de Tipasa	57
2.5. Améliorer la qualité du produit à travers la mise en œuvre effective du Plan Qualité Tourisme (PQT) au niveau local	58
2.6. L'innovation et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC)	59
2.7. Le plan partenariat public - privé	59
2.8. L'organisation de circuits touristiques intégrés	60
3. Enjeu 3. Faire du tourisme littoral de Tipasa un moteur du développement intégré au niveau local avec deux axes privilégiés : la soutenabilité sociale et la performance économique	62
3.1. L'amélioration de l'accès aux financements et aux dispositifs d'aides aux nouveaux investissements	62
3.2. Faire du tourisme de montagne littorale un pilier du développement local	63
3.3. Renforcer le nombre et l'action des agences de voyages et de tourisme	63
4. Enjeu 4. Préserver les composantes les plus sensibles et les plus fragiles de la zone côtière	64
4.1. Promotion de la vocation touristique et de loisir du littoral dans une approche de développement durable des ressources côtières	64
4.2. Arbitrer entre les différents usages de l'eau et réduire sensiblement les prélèvements sur les ressources en eau souterraines	64
4.3. Renforcer les capacités de récupération et de traitement des déchets solides	65

4.4. Renforcer la gestion intégrée des eaux usées.....	67
4.5. La qualité de l'eau de mer et les pavillons bleus	68
4.6. Suivi et évaluation périodique des concessions des plages	68
4.7. Encourager et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans le tourisme	68
4.8. Faire de la future aire marine protégée de Kouali – Chenoua - Tipasa un moteur pour le développement du tourisme écologique à Tipasa.....	69
5. Actions complémentaires.....	70
6. Précautions à prendre pour développer un tourisme durable	70
 ANNEXES.....	 72
 BIBLIOGRAPHIE	 75
 TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	 77

Introduction

Le défi majeur qui se pose à la zone côtière de Tipasa en général et à la durabilité du tourisme en particulier dans cette consiste à maîtriser le phénomène de littoralisation et plus précisément, à maîtriser le processus d'urbanisation. En effet, le secteur Est de la wilaya de Tipasa constitue une extension de la wilaya d'Alger qui connaît un niveau de saturation prononcé. Cette extension ne se fait pas sans incidences sur les différents équilibres de cette zone, sensible et vulnérable aux activités anthropiques.

L'approche originale développée dans le présent projet « Analyse du profil de durabilité de la destination touristique » permet d'aborder le tourisme dans la destination de Tipasa non pas sous le seul angle qualitatif mais à travers une démarche qui cherche à « chiffrer » la performance et l'impact du tourisme tant sur le plan économique, social qu'environnemental. Cette analyse se fonde essentiellement sur l'information institutionnelle, complétée quand nécessaire et quand les données le permettent, par d'autres sources de données (projets de coopération, études spécifiques) ou encore par des enquêtes de terrain pour valider quelques indicateurs, en particulier ceux relatifs aux performances et aux impacts économiques, sociaux et environnementaux du tourisme.

Le traitement des données statistiques recueillies pour les besoins de la présente étude recommande prudence et vérification à chacune des étapes de l'étude. Cette vigilance est directement liée à la fiabilité des données tant nous manquons souvent de méta données, en particulier en ce qui concerne le protocole d'acquisition de certaines informations. La destination Tipasa est un site à caractère démonstratif². Tipasa est considérée comme site pilote par les secteurs du tourisme et de l'environnement en Algérie. Elle a, à ce titre, bénéficié de plusieurs travaux qui ont permis de lever en partie la contrainte des données. Parmi les principales considérations négatives liées aux données, il y a lieu de signaler :

- 1) L'absence de séries temporelles, sauf pour quelques indicateurs comme l'urbanisation et la population. Les données temporelles sont indispensables à la compréhension de l'évolution de la situation du tourisme et de celle des facteurs qui la contrôlent. Ces séries permettent enfin de projeter des scénarii futurs pour le développement du tourisme.
- 2) La fiabilité de certaines données, notamment celles concernant la fréquentation des installations touristiques, pose également problème. Les données communiquées sont parfois non renseignées sur la méthode de leur acquisition ; ces données sont livrées sans précision temporelle indispensable au suivi des pics mensuels de fréquentation. Il est indispensable de procéder par des méthodes standardisées et en toute transparence pour permettre, comme par exemple les planificateurs du tourisme, les suivis ultérieurs nécessaires.
- 3) L'incohérence de certaines données se pose en termes d'absence d'une base de données organisée, structurée et régulièrement alimentée en données de base. Il devient difficile dans ces conditions d'expliquer la structuration du secteur touristique et de diagnostiquer objectivement toutes ses forces et faiblesses. Cela peut également se répercuter sur les stratégies à adopter et les conséquences de telles situations ont des impacts sur la définition des budgets d'investissement à établir. L'incohérence des données est également liée au manque de visibilité des gestionnaires du secteur, notamment en ce qui concerne le suivi et les modes de calcul des indicateurs de gestion à calculer et à suivre. A titre d'exemple, l'indicateur relatif au nombre d'arrivées des touristes dans la zone est souvent confondu avec celui du nombre d'arrivées des touristes dans les installations touristiques (hébergés). La confusion concerne également le nombre d'estivants et le nombre de touristes, sachant qu'un estivant peut avoir un séjour journalier sans fréquenter un établissement touristique³. Cet élément peut introduire des biais concernant l'impact financier de l'activité : il est évident

² PAC Algérois : Programme d'Aménagement Côtier de la zone algéroise – PAM – MATE, 2002-2006.

Projet DESTINATIONS : CAR PAP/PAM – ANDT / MATE / 2008-2009 / Définition de stratégies pour un tourisme durable dans les pays méditerranéens. L'assistance à la mise en œuvre de la stratégie de conservation des composantes remarquables de la biodiversité et des habitats marins et côtiers remarquables « (Projet pilote de Kouali - Tipasa - Chenoua » (FFEM/CFL-CNL/2005-2009). La préparation d'une stratégie de développement équilibré et durable du tourisme rural dans deux sites pilotes : Tipasa et Cherchell (AREA-ED, 2009-2010). Le bio monitoring des herbiers à *Posidonia oceanica* de l'anse de Kouali (MATE-ENSSMAL) et l'inventaire des terrasses à vermetes de la zone côtière de Tipasa (INOC).
Projet PEGASO.

³ Le nombre d'estivants correspond au nombre de personnes ayant fréquenté les plages de la wilaya de Tipasa durant la saison estivale (juin, juillet, août). Le chiffre de 14 467 000 estivants inclut, outre les personnes ayant fréquenté les plages sans pour autant passer une nuit dans un structure d'hébergement touristique, les personnes qui ont été hébergées dans les établissements touristiques toutes catégories confondues : hôtels, complexes touristiques, appartements, campings, centres de vacances.

que l'impact financier et écologique d'un estivant de plage n'est pas le même que celui d'un estivant hébergé dans un hôtel.

- 4) Les données relatives aux résidences secondaires et celles dites « chez l'habitant » sont quasiment inexistantes. Le tourisme « chez l'habitant », qui prend de plus en plus d'ampleur, demeure encore non réglementé et non visible. Cette formule est réalisée sans encadrement juridique et surtout sans incidence financière sur les communes littorales concernées. La wilaya de Tipasa est également connue pour abriter des résidences secondaires, mais leur dénombrement reste difficile à obtenir. L'absence de données relatives à ces deux types de tourisme empêche par conséquent une analyse complète et objective de la situation.
- 5) L'absence de données et d'informations relatives aux arrivées, nuitées et séjours d'étrangers dans la zone du projet. Une des principales faiblesses de cette étude est probablement l'absence de données sur le tourisme international dans la zone d'étude, même s'il y a lieu de nuancer ce constat du fait du faible nombre de touristes étrangers.

Il est utile de rappeler que l'essentiel des touristes étrangers qui fréquentent la zone de Tipasa sont soit des résidents d'Alger, soit des touristes qui transitent par Tipasa dans le cadre de voyages organisés à destination du Sud algérien, où, l'espace d'une journée ou deux, visitent les ruines romaines et les vestiges archéologiques de Tipasa qui ont une renommée mondiale.

Nous utiliserons dans le cadre de la présente étude deux niveaux d'analyse en fonction de la disponibilité des données. Le premier niveau concerne la wilaya de Tipasa. Le second niveau correspond quant à lui, à la destination Tipasa que nous dénommons aussi APD. La raison pour laquelle nous utilisons cette dénomination réside dans le fait que notre étude porte sur la zone géographique définie par la commune de Tipasa, comprenant les cinq zones d'expansion touristiques (ZET) sur les 16 qui comptent le littoral de la wilaya de Tipasa (Colonel Abbas à Douaouda, Bouharoun, Tipasa, Matares-Chenoua et la Corniche de Chenoua). Ces cinq ZET représentent 52,47 % de l'ensemble de la surface des ZET de la wilaya.

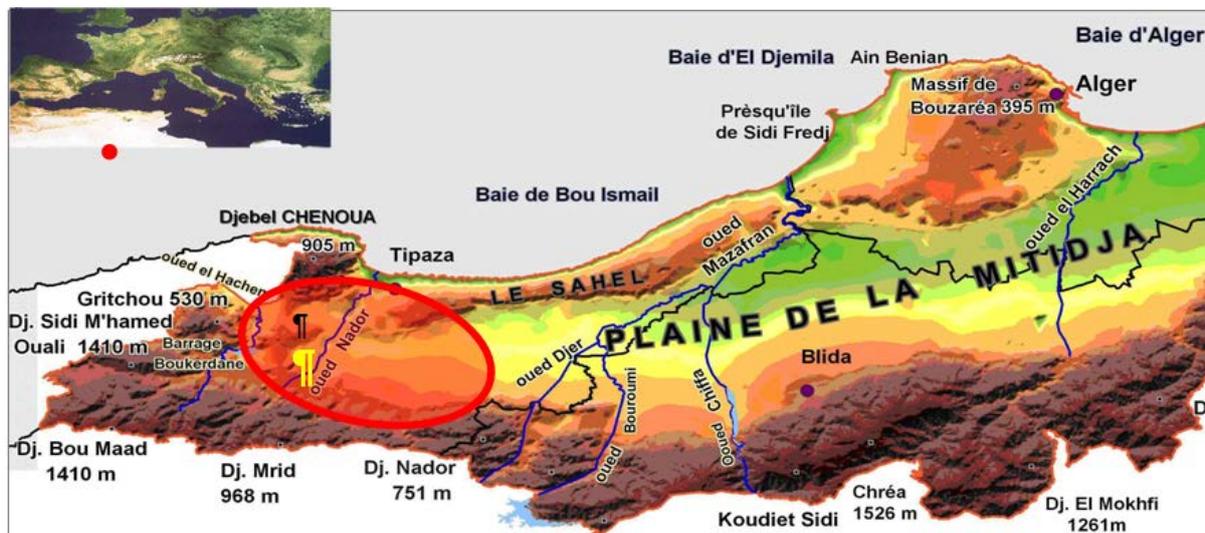
I. La destination Tipasa comme choix pour l'analyse du « profil de la durabilité » en Algérie

La zone côtière de Tipasa retenue pour l'analyse du « Profil de durabilité » est l'une des zones pilotes pour expérimenter les problématiques liées à l'application des principes du développement durable en Algérie, en particulier pour ce qui est relatif aux questions de conservation et de valorisation du littoral. Le choix de ce site pour l'analyse du « profil de durabilité » obéit à plusieurs considérations. En effet, la Wilaya de Tipasa est une zone :

- où l'activité touristique est importante, probablement l'une des plus importantes de la côte algérienne ;
- à fort potentiel de développement touristique ;
- où l'empreinte écologique et économique du tourisme est visible ;
- où il est possible d'apporter des correctifs pour réduire l'impact et la pression du tourisme sur la zone côtière, notamment à travers une série de dispositions (institutionnelles, législatives, organisationnelle, etc.) ;
- marquée par une forte valeur patrimoniale (culturelle, paysagère et écologique) ;
- caractérisée par de fortes dynamiques sociales et économiques.

Pôle récréatif d'Alger, la wilaya de Tipasa (Figure 1) couvre 1750 km² et abrite une population de 616 648 habitants (RGPH 2008), soit 11,5 % de la population de l'aire métropolitaine algéroise. La densité de la population de cette wilaya est de 352,94 habitants/km² et le taux d'urbanisation enregistré en 1998 était de 50,63 %. La côte de la wilaya s'étend sur 123 km avec l'existence de 51 plages, dont 43 sont ouvertes à la baignade, en plus de nombreuses criques, baies, et autres falaises offrant d'indéniables opportunités touristiques.

Figure 1 - Tipasa, présentation de l'aire de l'étude



Source : PAC Algérois, 2006

La wilaya de Tipasa compte 28 communes regroupées en 10 Dairates (figure 2) et se situe au nord du Tell central. Cette wilaya est limitée par la mer Méditerranée au nord, par les wilayas de Chlef à l'ouest, Ain-Defla au sud ouest, Blida au sud et Alger à l'est. Le territoire de Tipasa se répartit en : (i) montagnes : 336 km² (19,6 %) ; (ii) collines et piémonts : 577 km² (33,8 %) ; (iii) plaines : 611 km² (35,7 %) et autres : 183 km² (10,8 %). Ville chef lieu de wilaya, Tipasa représente le noyau historique, culturel et archéologique, au pied du Djebel Chenoua, le long d'un littoral découpé.

Tipasa, c'est avant tout les ruines de l'antique ville romaine qui s'étend de part et d'autre de l'actuel village ; à l'ouest subsistent les vestiges les plus importants, tandis qu'à l'est on peut voir un quartier de nécropoles et de basiliques.

Le climat est de type méditerranéen, caractérisé par un été sec et chaud et un hiver humide et froid. Sur le littoral, la température ne descend pratiquement jamais en dessous de 0°C et dépasse rarement 40°C. La température moyenne est de 10°C en janvier et de 25°C en août.

Le linéaire côtier de Tipasa est de 145,81 km ; il est plus important que ceux des wilayas d'Alger et de Boumerdes. Les principales activités industrielles, distantes de 15 à 30 km de la côte, se limitent à quelques carrières d'exploitation d'agrégats (Ahmeur El Ain, Meurad, Sidi Amer). Sur toute la partie ouest de la wilaya, d'après les résultats des mesures de l'année 2000 et la carte de la qualité des eaux superficielles (ANRH, 2001), la qualité des eaux des oueds est bonne, c'est-à-dire, selon la classification adoptée, utilisable pour l'alimentation en eau potable après un traitement simple. La proximité d'Alger a contribué à la configuration du réseau urbain actuel de la wilaya de Tipasa. Ce réseau est composé d'agglomérations localisées sur des zones sensibles : zone de servitude de 300 mètres, terres agricoles, zones hydrauliques, etc.

Figure 2 - Les limites de la zone littorale de la Destination Tipasa



Source : (Projet Destination, MATE/ANDT-PAP RAC, 2008-2010)

La wilaya de Tipasa dispose d'un réseau routier⁴ long de 1293 km, de quatre ports de pêche⁵. La position côtière et les terres agricoles font de l'agriculture, de la pêche et du tourisme ses principales vocations économiques. Tipasa est l'une des principales destinations touristiques du Nord de l'Algérie. L'attrait de cette zone est lié à la diversité des centres d'intérêt (plages de sables et criques rocheuses, forêts littorales, montagnes et collines, villages pittoresques, ruines romaines, un mausolée royal, autres richesses culturelles et naturelles). Ainsi, Tipasa attire les touristes nationaux, en particulier en été. Tipasa dispose de 16 Zones d'Expansion Touristiques délimitées sur le littoral. C'est aussi une wilaya agricole (112.815 ha) et forestière (40.000 ha). Les quelques établissements industriels sont surtout localisés dans la partie Est de la wilaya et ils sont dépendants d'Alger et de Blida. Historiquement, les infrastructures touristiques ont évolué sur deux périodes. La première entre 1962 et 1999, avec une gestion administrative centralisée au niveau de l'Etat. Elle a été suivie d'une phase de transition marquée par deux phénomènes : d'un côté, le désengagement progressif de l'Etat

⁴ Dont 19,1% de routes nationales, 20,5% de chemins de wilaya et 60,4% de chemins communaux.

⁵ Cherchell, Bouharoun, Khemisti, Tipasa.

en tant que principal investisseur et de l'autre, des réformes institutionnelles et économiques visant à mieux intégrer l'investissement privé.

Figure 3 - Infrastructures touristiques de la Destination Tipasa



Source : (Lamri, 2009)

1. Principales conclusions de l'analyse des capacités de charges de la zone côtière de Tipasa

L'évaluation des capacités de charge de la zone côtière de Tipasa, réalisée en 2009 (Projet DESTINATIONS/PAM/CAR PAP), a retenu comme principales orientations pour la zone :

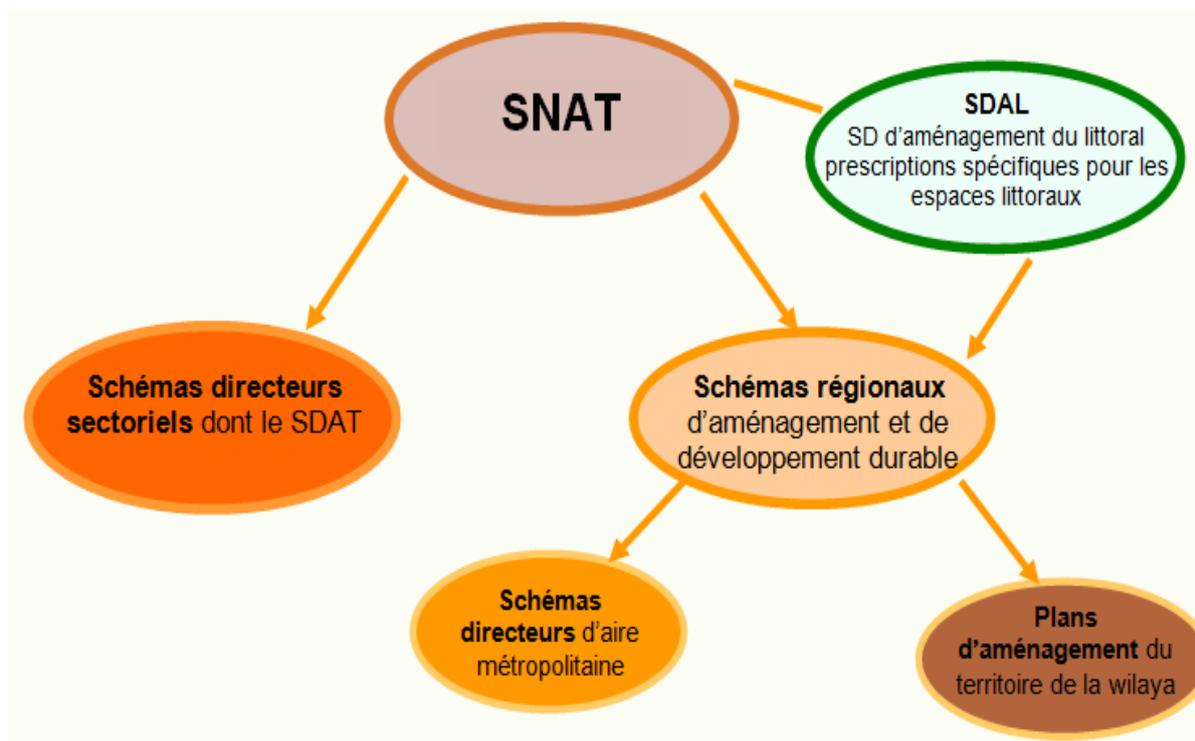
- placer l'homme au centre de la stratégie de développement ;
- favoriser l'intégration des activités liées au tourisme en tenant compte des spécificités de la zone ;
- insister sur la réduction de l'empreinte environnementale du tourisme ;
- mettre en place un dispositif qui permet de suivre, d'évaluer, de contrôler et de planifier l'ensemble des segments liés à l'activité touristique (indicateurs) ;
- organiser un cadre favorable à la participation des populations au développement local ;
- hiérarchiser les priorités ;
- favoriser la collaboration intersectorielle et la synergie des compétences ;
- rationaliser l'utilisation des ressources pour une meilleure performance du tourisme dans ses composantes économique, sociale et environnementale ;
- respecter la réglementation, les procédures et les normes.

II. Contexte national et stratégie de développement touristique

1. La stratégie nationale a travers le schéma directeur d'aménagement touristique « SDAT » 2025

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) définit le cadre national de référence pour l'organisation et le développement touristique. Ce schéma est une des composantes de la stratégie nationale d'aménagement et de développement durable du territoire que définit le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Le SDAT 2025 (figure 3) constitue le cadre stratégique de référence pour la politique touristique de l'Algérie dans le cadre du développement durable. Cette stratégie est articulée autour d'une série d'instruments de sa mise en œuvre et la précision des conditions de sa faisabilité.

Figure 4 - Articulation des schémas sectoriels dont le SDAT avec les autres instruments d'aménagement du territoire



Les régions disposant des atouts nécessaires à l'accueil de projets touristiques d'excellence ont été identifiées et regroupées en Pôles Touristiques d'excellence (POT)⁶ dont trois pour la région littorale. Au sein des pôles touristiques d'excellence 172 sites sont réservés exclusivement au développement touristique. Le pôle touristique est une combinaison d'activités et de circuits touristiques en synergie avec un projet de développement territorial sur un espace géographique composé de villages touristiques d'excellence (équipements d'hébergement et de loisirs). La région Nord Centre couvre dix wilayas dont celle de Tipasa.

⁶ Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Centre (Alger, **Tipasa**, Boumerdès, Blida, Chlef, Ain Defla, Médéa, Bouira, Tizi Ouzou, Bejaïa) et les autres pôles : le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Est, le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Ouest, le Pôle Touristique d'Excellence Sud Est, le Pôle Touristique d'Excellence Sud Ouest, le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud

Cinq dynamiques constituent les piliers d'une relance rapide et durable du tourisme algérien : (1) La valorisation de la destination Algérie pour accroître l'attractivité et la compétitivité ; (2) Le développement des pôles et des villages touristiques d'excellence par la rationalisation de l'investissement ; (3) Le déploiement d'un « plan qualité tourisme » pour le développement de la qualité de l'offre touristique nationale intégrant la formation et l'éducation à l'excellence et aux technologies de l'information et de la communication en cohérence avec l'évolution du produit touristique en conformité avec les nouvelles tendances mondiales ; (4) La promotion de la transversalité et la mise en place d'un partenariat public - privé ; (5) La définition et la mise en œuvre d'un plan de financement opérationnel pour soutenir les activités touristiques et les promoteurs - développeurs et attirer les grands investisseurs nationaux et internationaux.

Les pouvoirs publics ont fixé quatre objectifs quantitatifs à atteindre en 2015 : (1) Le nombre de touristes internationaux doit passer entre 2007 et 2015 de 1,7 à 2,5 millions ; (2) Le PIB du tourisme doit passer de 1,7 % du PIB national en 2007 à 3 % en 2015 ; (3) Augmenter l'emploi dans le tourisme de 200 000 (2007) à 400 000 emplois en 2015 ; (4) Augmenter les recettes touristiques de 215 à 1 500 / 2 000 millions \$ entre 2007 et 2015.

2. Le cadre institutionnel

La stratégie nationale de développement du tourisme s'appuie également sur l'organisation et le renforcement⁷ du cadre institutionnel qui constitue une étape importante dans la réorganisation des administrations en charge du tourisme. Ces entités ont notamment pour objectifs de mettre en œuvre les mécanismes d'intégration des impératifs de normalisation, de gestion, d'exploitation et de contrôle des activités touristiques les plus adaptés. Au niveau local, l'implication des collectivités locales, des opérateurs et des professionnels dans le processus de mise en œuvre du schéma de développement touristique doit tenir compte des particularités de la zone de Tipasa, tant sur le plan naturel que fonctionnel, de sa proximité d'Alger et de la diversité de ses vocations.

L'encadrement des activités touristiques, en particulier l'opération de classement et de reclassement des établissements hôteliers, a permis de sensibiliser les exploitants de ces établissements sur la nécessité de réhabiliter les installations existantes et de leur mise en conformité avec les normes ainsi que de l'impératif de renforcement des capacités techniques et managériales des personnels du tourisme. La promotion touristique et le marketing sont conduits avec des opérations promotionnelles sur la base d'une sélection plus rigoureuse du marché. Parmi les autres actions des pouvoirs publics qui visent à améliorer la dynamique du secteur du tourisme, il y a lieu de citer : (1) l'élaboration d'une charte du tourisme qui énumère des règles de conduite à observer par les acteurs du tourisme ; (2) l'institution d'une Commission associant des experts de différents profils pour l'étude des dossiers d'investissement touristique ; (3) l'affirmation de la vocation des Zones d'Expansion et Sites Touristiques et de la durabilité de l'activité touristique.

Afin de concrétiser le SDAT, les pouvoirs publics ont : (1) mis en œuvre en 2004 une procédure de privatisation des hôtels ; (2) créé en 2005 une Commission nationale de classement des établissements hôteliers selon les critères de l'Organisation Mondiale du Tourisme ; (3) mis en œuvre le Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance 2005-2009 qui prévoit 32 millions d'euros injectés dans le tourisme ; (4) ouvert en 2006 un nouvel aéroport international à Alger.

⁷ Cet objectif passe par l'organisation et le renforcement des institutions suivantes ; (1) *L'Agence Nationale pour le Développement du Tourisme (ANDT)* est chargée de l'aménagement et de la gestion des ZET. Elle ambitionne de participer à l'ingénierie hôtelière et touristique. L'ANDT réalise les études, prodigue des conseils et valorise les potentialités touristiques. (2) *L'Office National du Tourisme (ONT)* : l'une des recommandations du groupe d'experts chargé par le MATE pour l'élaboration du SDAT a été le renforcement de cet organe de promotion institutionnelle par une meilleure maîtrise des opérations de promotion et de marketing. (3) *Les services extérieurs*: Renforcement au plan humain pour une meilleure prise en charge des missions d'animation, d'encadrement, de promotion et de contrôle des activités touristiques (4) La Stratégie nationale de développement du tourisme prévoit également l'installation d'une *Commission consultative pluridisciplinaire* auprès du ministère du Tourisme pour donner un avis consultatif sur l'ensemble des projets touristiques importants. (5) La concertation intersectorielle doit être mise en œuvre à travers le Conseil National du Tourisme et du Comité National de facilitation des activités touristiques.

3. Le cadre juridique et réglementaire (Annexe 1)

La révision du dispositif juridique du secteur et l'élaboration des différents textes d'application ont été opérés de manière à se conformer aux recommandations et dispositions liées au développement durable. Il y a lieu également de souligner que la constitution d'un foncier touristique préservé, aménagé et bien géré a sous tendu la confection d'instruments législatifs, avec plusieurs décrets exécutifs : règles de construction et d'aménagement des établissements hôteliers ; conditions et modalités de cession ou de concession des terrains situés dans les Zones d'Expansion et les Sites Touristiques ; conditions et modalités d'octroi de la concession d'utilisation et d'exploitation des eaux thermales⁸.

Deux décrets importants pour le développement du tourisme sont promulgués en 2007. Le premier est le décret⁹ fixant les modalités de rétrocession ou de concession des terrains situés à l'intérieur des zones d'expansion et des sites touristiques. Le second est le décret¹⁰ fixant les conditions d'utilisation et d'exploitation des eaux thermales. Ces textes réaffirment la volonté de contribuer à la préservation de l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation du potentiel naturel, culturel et historique du pays. La nouvelle loi relative aux aires protégées, qui est en cours de publication, devrait permettre un meilleur encadrement des sites marins et terrestres, notamment ceux situés à proximité des ZET. La destination Tipasa, qui postule pour la protection au moins d'une aire marine protégée¹¹ (Kouali - Tipasa - Chenoua) et d'une aire terrestre¹², devrait bénéficier des nouvelles dispositions contenues dans la nouvelle loi sus mentionnée.

⁸ Une description succincte comprenant les principales lois et décrets en relations avec le secteur du tourisme est intégrée dans l'annexe 1.

⁹ N° 07 – 23 du 28 janvier 2007

¹⁰ N° 07 – 69 du 19 février 2007

¹¹ L'aire marine représente une surface de 2 171 ha et de 857 ha. Une surface qui correspond respectivement à la zone intégrale (zone à forte protection) et à la zone tampon (zone de protection modérée), soit au total 3 028 ha de zones marines à protéger.

¹² Cette aire terrestre couvre une surface, uniquement pour la zone à forte sensibilité, 1 850 ha

III. Le contexte local de Tipasa

1. Tipasa, un des pôles touristiques d'excellence du nord centre de l'Algérie

Selon le SDAT, la compétitivité et l'excellence d'un territoire sont qualifiées par les éléments constitutifs aux « pôles » d'attractivité touristique. Ces pôles se caractérisent par une combinaison d'attributs reposant sur les produits et les activités touristiques liés à un projet touristique propre à un espace géographique donné. Le pôle touristique répond à la demande d'un marché et doit avoir une autonomie suffisante pour pouvoir rayonner à l'échelle nationale et/ou internationale. Le pôle touristique est multidimensionnel puisque les ZEST, les sources thermales et l'artisanat peuvent en faire partie. Les pôles sont appelés à devenir de véritables « Vitrites Symboles » de l'émergence d'une destination touristique durable dont les leitmotivs sont la compétitivité, l'innovation, l'originalité et la qualité. Le concept de « pôle » résulte de logiques croisées :

- une logique de filières : Tipasa est un exemple de l'identité touristique algérienne à travers les filières liées au patrimoine historique et archéologique et au patrimoine naturel ;
- une logique de potentialités de développement du site : Tipasa possède, malgré un manque d'infrastructures, une forte potentialité de développement du tourisme ;
- une logique foncière (ZET) : malgré le taux d'urbanisation assez fort enregistré au cours des deux dernières décennies, le foncier est encore disponible à Tipasa et autorise l'exécution de projets d'envergure ;
- une logique territoriale fondée sur une répartition spatiale équilibrée : à Tipasa, l'équilibre territorial doit guider le planificateur tant au niveau central que local pour un développement harmonieux des activités touristiques, basé sur une meilleure répartition des activités liées à ce secteur et sur la préservation des écosystèmes.

Deux catégories de pôles sont identifiées en Algérie. D'une part, les pôles d'excellence qui constituent une vitrine touristique de l'Algérie. D'autre part, les pôles complémentaires qui viennent en soutien aux pôles d'excellence. Même si la zone d'étude a été classée dans le SDAT comme zone où le tourisme sera à dominante culturelle, Tipasa peut objectivement prétendre à d'autres composantes telles que le thermalisme et le tourisme balnéaire en général. Enfin, sa proximité avec Alger, devrait lui permettre de bénéficier de retombées directes et indirectes en termes de tourisme d'affaire qui est une des premières vocations du tourisme à Alger.

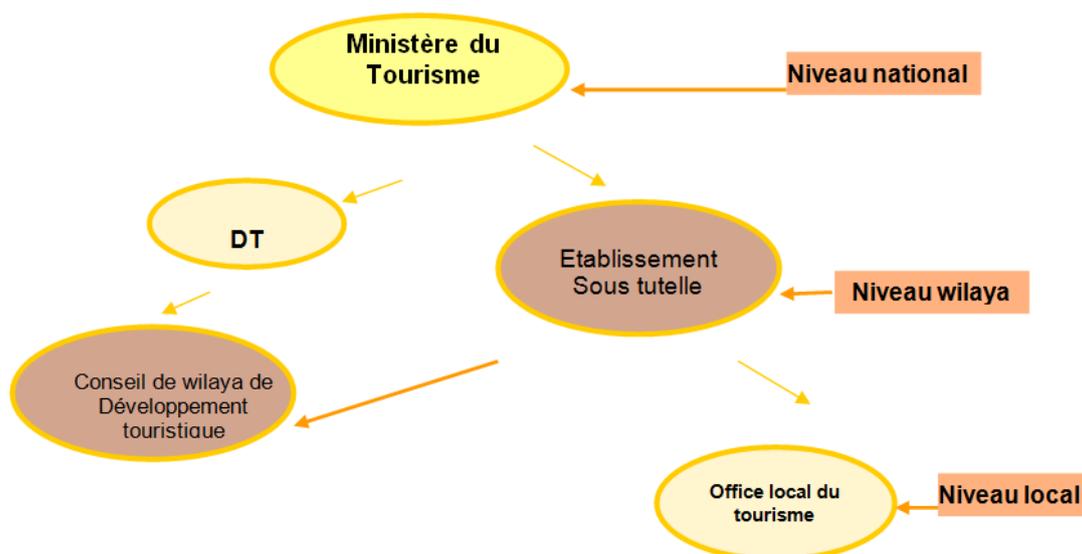
2. Les Offices Locaux du Tourisme (OLT), acteurs essentiel du développement local

Les offices locaux du tourisme (OLT) sont considérés comme les relais locaux de l'administration centrale (Figure 5). Ils remplissent des missions de premier ordre, en particulier un rôle de conseil, d'accueil et d'information sur l'offre touristique et les services disponibles.

L'office local du tourisme est un élément central de la stratégie de valorisation du secteur et ce, pour plusieurs raisons. La première est que l'OLT possède une bonne connaissance des sites et entretient des contacts quotidiens avec d'un côté, l'ensemble des opérateurs du secteur et de l'autre, les touristes. Les OLT constituent également une source permanente d'informations, ce qui est à mettre en perspective avec la volonté d'adaptation de la stratégie nationale de développement touristique aux évolutions locales. La composition du Conseil¹³ de wilaya de développement touristique couvre les acteurs les plus pertinents des activités liées à ce secteur, c'est-à-dire des acteurs relevant des pouvoirs publics (services techniques, services consulaires et élus), relevant des opérateurs privés (voyagistes, hôteliers et restaurateurs) et relevant de la sphère associative (Associations de protection des sites).

¹³ Les membres constitutifs du Conseil de développement touristique sont : Wilaya, Direction du Tourisme, Directions de wilaya concernées, Sonelgaz, ADE et assainissement, Élus locaux, chambres de commerce, d'industrie, agricole, socioprofessionnels (fédérations : voyagistes hôteliers et restaurateurs publics et privés...), Associations des guides de protection des sites.

Figure 5 - Les articulations par niveau administratif des acteurs administratifs du tourisme



Les missions du conseil de wilaya de développement Touristique sont d'assurer :

- la mise à niveau au plan de l'information ;
- l'acceptation la plus large possible des projets de développement touristique ;
- la promotion touristique de la wilaya ;
- la coordination des actions des différents acteurs (mission d'enssembler et d'articulation) ;
- la gestion des intérêts concurrents en les intégrant dans une démarche collective (utilisation foncière, ressource en eau, passage sur des espaces privés, gestion de projets concurrents...).

3. Tipasa : attractivité et pressions

La zone touristique de Tipasa présente des intérêts multiples et des activités très variées qui peuvent y être développées comme la baignade, le camping, le pêche, la plongée et la chasse sous-marine, les sports nautiques, les loisirs de détente, la thalassothérapie, la balnéothérapie, les séjours scientifiques, les séjours écologiques et culturels. Le riche patrimoine historique appelle à une revalorisation légitime et nécessaire. Les zones forestières auxquelles s'adosse la frange littorale offrent de réelles possibilités en matière d'artisanat, d'arboriculture, etc.

3.1. Zone à fort capital patrimonial

Les atouts naturels et le patrimoine culturel, historique et civilisationnel de la wilaya de Tipasa présentent de nombreux avantages pour développer des activités touristiques, même si le tourisme balnéaire demeure de loin le plus attrayant. En effet, l'importance et la diversité du patrimoine naturel, paysager, culturel et touristique de Tipasa dépassent largement le cadre de la wilaya, représentant des atouts pour les zones avoisinantes et la région Nord Centre en général. De plus, les sites naturels de Tipasa se caractérisent par une biodiversité remarquable dont l'effet d'attraction dépasse le cadre national. Le mont Chenoua représente sans doute l'un des massifs collinaires littoraux les plus riches et les mieux préservés du sud de la Méditerranée. Il offre des écosystèmes forestiers évolués de pins d'Alep et oléastres, très sensibles aux incendies de forêt, et des peuplements remarquables de palmiers nains, *Chamaerops humilis*, espèce menacée à l'échelle du pourtour méditerranéen.

Pour l'avenir du patrimoine naturel de ces sites, l'enjeu principal réside dans la sécurisation de leur statut légal de protection et dans l'organisation de leur aménagement et de leur gestion. Il serait opportun que ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs et les partenaires

locaux (Wilaya, Assemblée Populaire Communale de Tipasa, administrations du Tourisme et des Forêts notamment, Association des Amis du Mont Chenoua et autres ONG).

3.2. Tipasa, un centre historique et archéologique littoral mal valorisé

Les fouilles effectuées à Tipasa ont révélé des tombes qui datent de l'Antiquité, si on s'en tient à une mesure comparative du mobilier funéraire avec des objets analogues provenant de Carthage. Après la chute de Carthage, au II^{ème} siècle avant J.C, la ville de Tipasa (Figure 6) a été intégrée au noyau des royaumes Maures dont Cherchell (10L) a été désignée comme l'une des capitales du Roi maure Bocchus. En 39 après J.C, le royaume maure a été annexé à l'empire romain après l'exécution du Roi Ptolémée fils de Juba II. Caesarea (l'actuelle Cherchell) devient alors simple capitale de province. Quant à Tipasa, elle est devenue entre 145 et 150 après J.C « Colonia Aelia Tipasensis » et a reçu toutes les prérogatives de la citoyenneté romaine ; c'est pendant cette période que la grande enceinte de Tipasa a été construite. Le V^{ème} siècle verra la désagrégation de l'empire romain sous le joug des vandales. A la fin du VI^{ème} siècle et au début du VII^{ème}, l'empire Byzantin a succédé aux Vandales ; Caesarea deviendra alors le chef lieu d'une province et le siège d'un commandement militaire.

Figure 6 - Parc archéologique et sites historiques de Tipasa (le trait bleu indique le circuit et les différents points d'observation)



Source : (AREA ED, 2010)

Après la chute des Byzantins, la zone tomba sous la domination arabe. Avec l'arrivée des Andalous, la région redevient le centre d'une importante activité humaine. Par la suite, elle fût sous le contrôle des Turcs dont la présence se remarque notamment par la petite Casbah de Cherchell.

Après la chute de l'empire turc, la région ouest de l'actuelle wilaya de Tipasa est restée attachée à l'État de l'Émir Abdelkader jusqu'en 1840, mais l'occupation définitive n'interviendra qu'en 1843, date du dernier combat mené contre la tribu des Béni Menaceur. D'autres localités de la wilaya disposent aussi d'un patrimoine riche, avec des sites archéologiques et des vestiges historiques millénaires.

En 1982, le site archéologique de Tipasa est classé au Patrimoine universel de l'Humanité (UNESCO, 2003).

La zone d'étude recèle de nombreuses infrastructures culturelles, notamment dans la partie littorale, qui peuvent être mieux valorisées à travers un développement touristique intégré.

Figure 7 - Vestiges romains de Tipasa



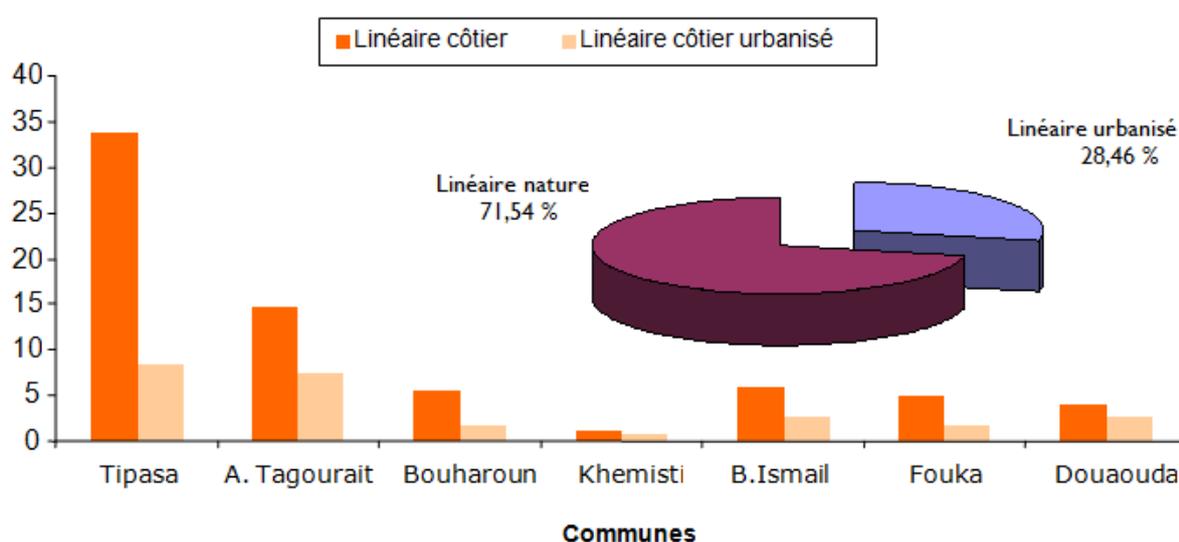
Source : (AREA ED, 2010)

La quasi-totalité des centres culturels, théâtres et sites archéologiques sont littoraux ; 54 % des cinémas et 43,5 % des bibliothèques sont également situés dans la zone littorale. Néanmoins, étant donnée l'étendue de la wilaya, l'accroissement de la population résidente, des estivants et des touristes, le réseau d'infrastructures culturelles mérite un renforcement tant quantitatif que qualitatif.

3.3. Un littoral expose a une artificialisation des sols de plus en plus marquée

Le littoral de la wilaya de Tipasa est compartimenté en deux zones bien distinctes. La première zone correspond au secteur Est avec la baie de Bous Ismail, essentiellement constituée de plages de sable entrecoupées de platiers rocheux. Ce secteur est la partie du territoire la plus développée et où se concentrent l'essentiel des installations et des activités touristiques. La seconde zone se réfère au secteur Ouest (Mont Chenoua - limite avec la wilaya de Chlef) correspondant au domaine des falaises et des criques rocheuses et à un petit domaine de plages de sable. Ce secteur présente une plus forte « naturalité » : c'est le territoire côtier de la wilaya le moins urbanisé et le moins développé. La baie de Bous Ismail est composée d'un linéaire maritime continu s'étendant de l'oued Mazafran à Douaouda jusqu'à l'oued Hachem à la pointe du promontoire de Chenoua et de l'oued Damous. Cette façade maritime s'ouvre sur un territoire composé de trois zones naturelles distinctes : les plaines de la Mitidja, les plateaux côtiers et les collines de Sahel. Le domaine littoral de la wilaya de Tipasa s'étend sur quatorze communes littorales (la moitié des communes de la wilaya de Tipasa)¹⁴.

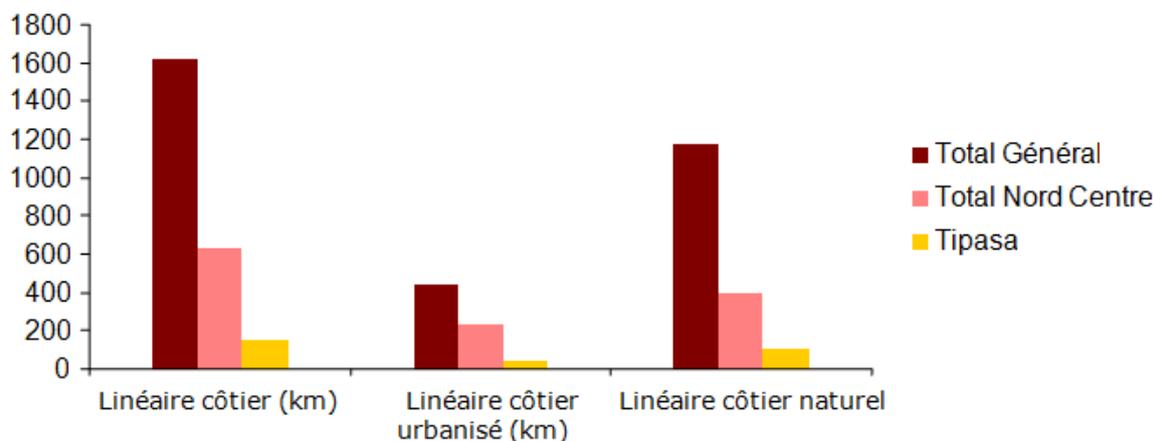
Figure 8 - Etendue du linéaire côtier et du linéaire côtier urbanisé dans le secteur Douaouda -Tipasa : par commune (histogramme) et global (2007)



Source : A partir des données du cadastre national du littoral (2006)

¹⁴ D'Est en Ouest : Douaouda, Fouka, Bousmail, Khemisti, Bouharoun, Ain Tagourait, Sidi Rached, Tipasa, Chercell, Sidi Ghiles, Hadjret Ennouss, Messelmoune, Gouraya, Larhat et Damous.

Figure 9 - Valeur nationale, régionale et locale du linéaire côtier, du linéaire côtier urbanisé et du linéaire côtier naturel (2007)



Source : A partir des données du cadastre national du littoral (2006)

L'artificialisation du sol de la zone littorale de la wilaya de Tipasa est notamment induite par la proximité géographique qui la lie à Alger. En effet, la pression urbaine exercée sur le littoral résulte principalement de l'extension spatiale de la capitale. La saturation d'Alger et la consommation de son assiette foncière urbaine pousse en priorité sa population vers le territoire côtier le plus proche et le plus attractif, c'est-à-dire à Tipasa. La tendance est donc à une urbanisation de plus en plus importante à travers la fixation des populations, notamment dans les villes côtières de la wilaya de Tipasa.

Ceci est visible à travers l'étude démographique de la population de la wilaya. En 2007, la population de la wilaya de Tipasa est estimée à 616 468 habitants, avec une densité qui passe de 293 habitants au km² en 1998 à 361 habitants au km² en 2007 :

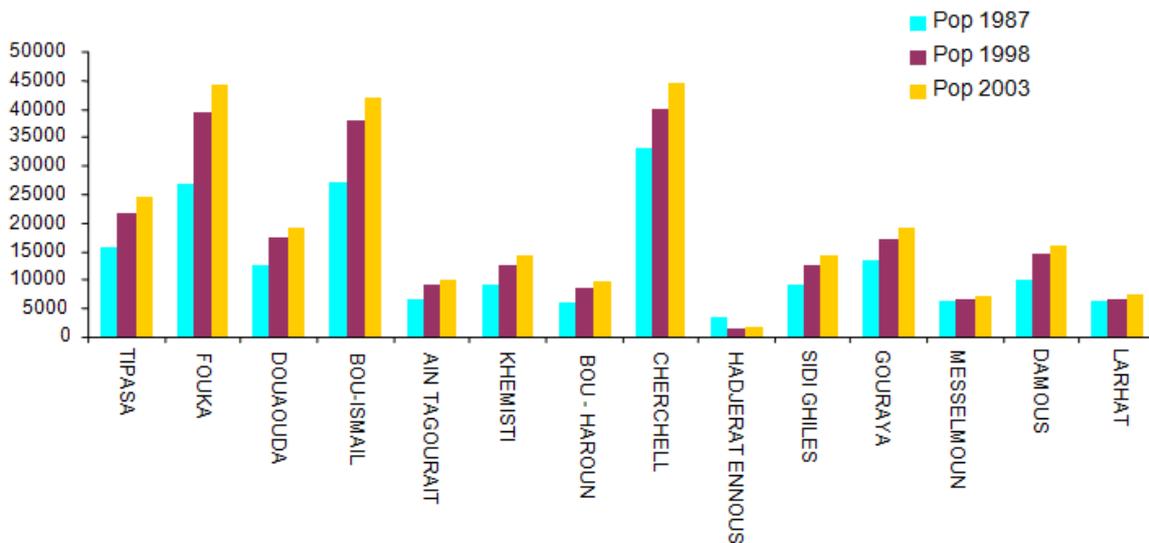
- La population de l'agglomération chef lieu de la wilaya est de 360 418 habitants (58,5 % de la population totale de la wilaya) ;
- La population des zones éparses est de 140 872 habitants (22,8 % de la population totale de la wilaya).
- Le reste de la population installée dans les agglomérations secondaires est constituée de 115 178 habitants (18,7 % de la population total de la wilaya).

La daïra de Fouka est la plus densifiée (2787 hab. /km²), celle de Koléa est la plus peuplée (102 981 habitants, 749 hab. /km²), soit 16,7 % de la population totale de la wilaya. En 1998, la population de la ville de Tipasa représentait 1,74 % du total national ; le taux d'accroissement annuel moyen constaté entre les recensements de 1987 et 1998 était de 2,34 % (Figure 10).

La population des communes littorales est passée de 186 691 habitants en 1987 à 246 248 habitants en 1998, ce qui donne un taux d'accroissement moyen des 14 communes côtières de 2,54 %. Cet accroissement est un peu plus élevé que celui de la wilaya, ce qui montre l'attractivité de ces communes. Toujours au niveau des communes littorales, la population estimée en 2003 est de 276 076 habitants et atteint 301710 habitants en 2007. La population urbaine de la wilaya de Tipasa est passée de 47 % en 1987 à 56 % en 1998. Sur le plan démographique, on constate une stabilisation du nombre de naissances qui passe de 9 176 en 2006 à 10 262 en 2007, alors qu'il était de 13 953 en 1985. Il s'ajoute à ce phénomène d'augmentation de la population des villes côtières induit par les mouvements migratoires l'amélioration de l'accroissement naturel. En effet, grâce aux progrès de la couverture médicale, le nombre de décès infantiles est en baisse constante : 484 en 1993, 221 en 1998, 206 en 2000, 203 en 2007. La structure par tranche d'âge montre que la population de la wilaya est extrêmement jeune (74 % ont moins de 35 ans).

Ainsi, l'accroissement rapide de la population et la littoralisation se traduisent par une consommation grandissante d'espaces (pression), avec une prolifération des constructions anarchiques à la périphérie des centres urbains du littoral de la wilaya de Tipasa.

Figure 10 - Evolution de la population des communes littorales. Wilaya de Tipasa (1987 à 2003)



Source : A partir des données de la Monographie de la wilaya de Tipasa (2009) et du PAC Algérois (2006)

3.4. Les infrastructures de base, un atout pour le développement du tourisme à Tipasa

Le réseau routier de la wilaya de Tipasa est long de 1 292,4 km dont 19,1 % de routes nationales, 20,5 % de chemins de wilaya et 60,4 % de chemins communaux. Ce réseau est constitué de 246,4 km de routes nationales toutes revêtues, de 265,1 km de chemins de wilaya dont 24,7 km non revêtus et de 780,941 km de chemins communaux dont 550,2 km non revêtus. La wilaya comporte 81 ouvrages d'art dont 42 en bon état, 34 dans un état moyen et 5 en mauvais état. La wilaya de Tipasa dispose de 4 ports¹⁵, ainsi qu'un abri de pêche à Gouraya dont l'aménagement et l'extension lui confère un rôle moteur de développement de toute la zone ouest de la Wilaya.

Le secteur des transports dispose de six gares routières¹⁶. Le nombre d'opérateurs de transport est de 1261 (1 364 bus dont 1 341 en état de circulation) exploitant 205 lignes avec un effectif employé de 2 902 personnes. Les principales caractéristiques de ce secteur sont :

- la dominance du secteur privé ;
- le déséquilibre entre l'offre et la demande ;
- le manque d'organisation du secteur privé notamment en matière d'horaires de départ, de respect des arrêts, de ramassage intermédiaire, de gestion des stations ;
- (l'inadéquation de la tarification appliquée ;
- l'augmentation des différentes charges de gestion (salaires, impôts, TVA, CASNOS...).

En 2007, la wilaya de Tipasa disposait de 927 lits d'hospitalisation, soit un ratio de 1,5 lits/1000 habitants (4 hôpitaux). La wilaya compte aussi huit polycliniques (1 polyclinique/77058habitants), 19 centres de santé (1 centre de santé/32446 habitants), 97 salles de soins (1 salle de soins/6355 habitants). En matière de couverture médicale, l'indice de la wilaya est de 1 médecin pour 880 habitants. On note la faiblesse du nombre de médecins spécialistes dont le nombre est de 243 (1 médecin spécialiste/2537 habitants). Le nombre de chirurgiens dentistes s'élève à 242 (1 chirurgien dentiste/2 547 habitants). Le nombre de pharmaciens est de 126, soit un pharmacien pour 4 892 habitants. Le nombre de pharmaciens est de 126 : 1 pharmacien pour 4 892 habitants. L'encadrement paramédical s'élève à 1 520 agents : 1 agent paramédical/406 habitants.

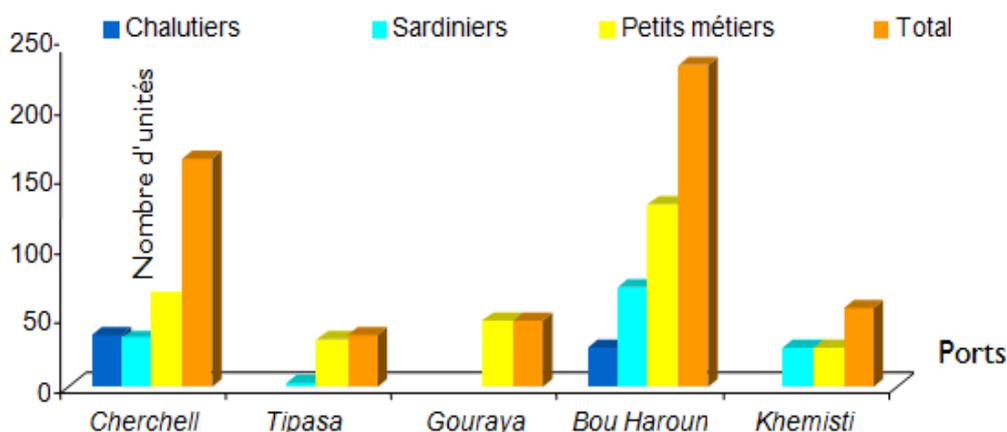
¹⁵ ChercHELL, Bouharoun, Khemisti et Tipasa.

¹⁶ Bou - Ismail, Koléa, Hadjout, Nador, ChercHELL, Tipasa.

3.5. Des activités économiques en support au tourisme

Tipasa est une wilaya importante en termes de ressources halieutiques. Au cours des deux dernières décennies, le port de Bouharoun est classé parmi les trois premiers ports de l'Algérie en termes d'apports en produits de la pêche. La bordure maritime de la wilaya s'étale sur 123 km et comprend cinq ports de pêche dont l'activité peut être considérablement développée. La wilaya de Tipasa présente aussi de bonnes dispositions pour le développement des activités liées à l'élevage piscicole intensif (loups, dorades, autres poissons et crustacés) et à la conchyliculture (moule, huîtres). De plus, la création de petites unités pour la mise en conserve des produits de pêche peut aussi intéresser les petites et moyennes entreprises. La Figure 11 montre que l'essentiel de l'activité est concentrée sur le port de Bou Haroun (50 % de l'effort de pêche de la wilaya) qui avec le port de Cherchell emploient 80,41 % de la population des gens de mer (2 866 emplois).

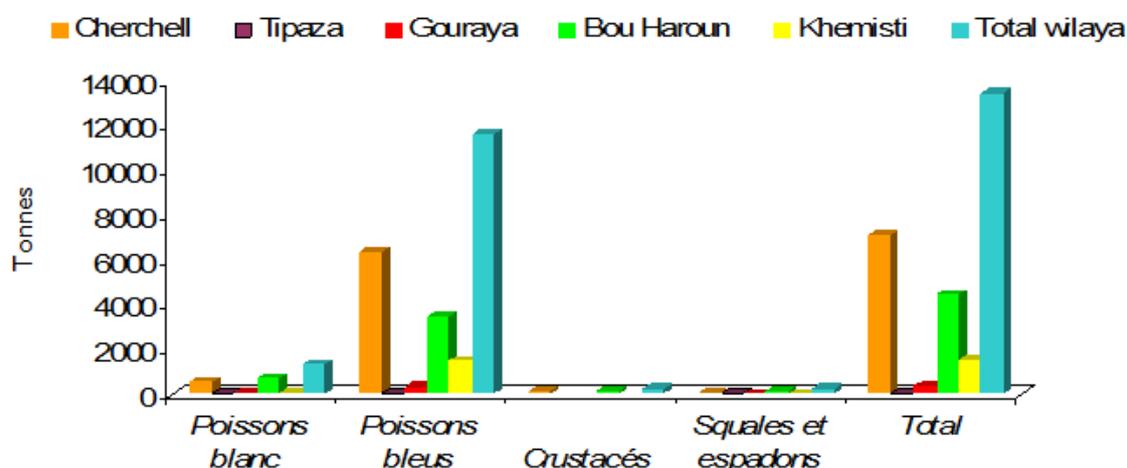
Figure 11 - Situation de la flottille de la wilaya de Tipasa (2007)



Source : Rapport de la Direction de la pêche de la wilaya de Tipasa (Monographie de Tipasa, 2008)

Le taux d'immobilisation des bateaux de pêche de la wilaya de Tipasa est estimé à 33 %. Au cours de l'année 2007, plusieurs bateaux sont venus renforcer la flottille existante ; ils se répartissent comme suit : 2 chalutiers, 3 thoniers senneurs, 15 sardiniers et 34 petits métiers. Les données de la production (pêche maritime) en 2007 montrent que l'essentiel de cette production provient des ports de Cherchell et de Bou Haroun qui fournissent plus de 85 % du total de la production de la wilaya de Tipasa (Figure 12).

Figure 12 - Structure de la production par port (2007)



Source : Rapport de la Direction de la pêche de la wilaya de Tipasa (Monographie de Tipasa, 2008)

Une seule ferme aquacole marine est opérationnelle dans la zone de Tipasa (ferme SEAM). Elle produit 3,78 tonnes de moules. La pêche continentale reste encore faible et orientée essentiellement vers la carpe argentée¹⁷ : 6,12 tonnes.

La wilaya de Tipasa dispose de 72 500 ha de surface agricole, dont 64 311 ha de surface agricole utile (S.A.U). La superficie irriguée est estimée, fin 2007, à 15 399 ha, soit un taux d'irrigation de 23,9 % par rapport à la S.A.U. Les terres sont délimitées en trois grandes zones agro-climatiques :

- Le Sahel englobe toute la S.A.U du littoral dont la vocation est essentiellement maraîchère ;
- La plaine de la Mitidja est une zone d'agriculture irriguée intensive de 14.000 ha. Les cultures principales de cette zone sont les agrumes, l'arboriculture fruitière, la pomme de terre, les fourrages et les céréales. Ce sera aussi le futur bassin laitier de la Mitidja Ouest ;
- La zone montagneuse, constituée par les monts du Dahra, le Zaccar, et le mont Chenoua. Elle est particulièrement favorable à l'arboriculture rustique ainsi qu'à l'élevage local bovin et caprin.

3.6. Un milieu en bon état écologique mais exposé à des pollutions atmosphériques, telluriques et marines

Parmi les causes de la dégradation environnementale de la wilaya de Tipasa, il y a lieu de citer la concentration des infrastructures, le mode d'exploitation des ressources naturelles, la croissance démographique et le regroupement de la population sur le littoral. La littoralisation a entraîné la réduction des superficies agricoles, la surexploitation des ressources en eau et la dégradation des potentialités touristiques, notamment des plages et du couvert végétal. Ceci est dû à la pollution urbaine : évacuation des eaux usées non traitées, déchets solides, propagation des décharges non contrôlées. La situation est cependant meilleure dans la partie Ouest par rapport à la partie Est de la wilaya. Cependant, nous pouvons noter que les ressources en eau sont insuffisantes à l'Ouest.

Les potentialités agricoles, touristiques et hydriques sont menacées par la pollution du bassin du Mazafran qui est la source principale en eaux souterraines des wilayas voisines d'Aïn-Defla, de Médéa et de Blida. Les déversements des eaux usées des communes de Chaïba - Attatba et Koléa et l'implantation de la zone d'activités sur le périmètre de protection aggravent davantage la situation.

La destruction des déchets solides brûlés dans les décharges représente un danger puisque les déchets ne sont pas seulement constitués de déchets domestiques mais aussi de déchets industriels qui peuvent être toxiques. Ce qui provoque des odeurs nauséabondes et des fumées incommodant les populations avoisinantes. Seize décharges publiques sont recensées à travers les 28 communes de la wilaya sans compter les autres lieux de dépôt de déchets. La majorité ne répondent pas aux normes techniques et sont à proximité des villes. La pollution des eaux est notamment due à l'évacuation des eaux usées urbaines et industrielles, avec des conséquences directes sur les eaux superficielles et souterraines ainsi que sur les eaux marines. Cent deux rejets aboutissant en mer ont été recensés sur le littoral de la wilaya de Tipasa, ce qui représente un volume de 74 266 m³/j d'eaux usées rejetées en mer. Les 14 communes littorales comptent à elles seules 60 de ces rejets (42 672 m³/j), soit 59 % des rejets et 57,4 % des volumes rejetés.

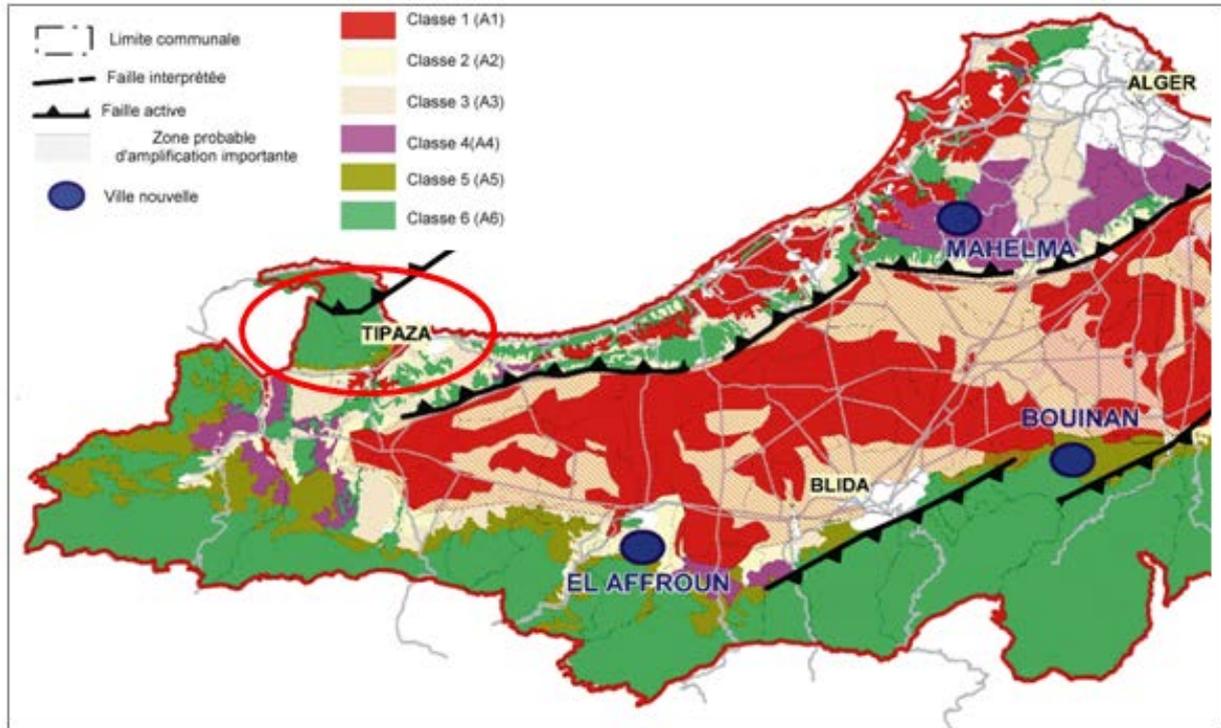
Quant à l'érosion côtière qui affecte certaines plages de sable de la wilaya, elle est liée, entre autres, à l'extraction excessive du sable. Pour ce qui est de la pollution industrielle, elle reste limitée du fait du faible tissu industriel. Néanmoins, ce tissu est en cours de densification et ses rejets en augmentation. La pollution sonore reste très limitée dans la zone d'étude et celle générée par l'activité touristique est essentiellement associée aux bruits des véhicules en saison estivale.

¹⁷ En plus de la carpe argentée, la carpe royale, la grande bouche et le mulet.

3.7. Sismicité et vulnérabilité de la destination

Sur les cinq failles de l'Algérois deux sont localisées dans la destination étudiée (Figure 13) : celle du Chenoua et celle du Sahel qui augmentent la vulnérabilité de la zone en question. Les répliques du séisme de Tipasa datant du 29 octobre 1989 ont permis de définir une forme en "L" distinguant une partie terrestre et une partie subméridienne en mer. Les ruptures de surface ont été interprétées par Meghraoui (1991) à la suite du séisme de Chenoua de 1989.

Figure 13 - Sismicité et villes nouvelles



Source : PAC algérois (2006)

En termes de suivi de la qualité des eaux de baignade, le développement du tourisme est un facteur positif dans le sens où les communes et les autorités locales en général sont dans l'obligation d'assurer un suivi sanitaire. Plus la fréquentation d'un site est importante, plus le suivi est rigoureux et sérieux. De ce point de vue, on peut considérer que le tourisme a eu un rôle favorable sur le suivi de la qualité générale des eaux de baignade et des eaux marines côtières. Cependant, les enquêtes et les visites sur site que nous avons effectuées dans la zone du projet dans le cadre du projet DESTINATIONS ont révélés que quelques installations touristiques continuent à rejeter leurs eaux usées directement en mer sans aucun traitement préalable.

IV. Les forces motrices de l'activité touristique à Tipasa

1. Des infrastructures touristiques nécessitant une remise à niveau pour une meilleure valorisation de la destination

Tipasa dispose de deux complexes touristiques et de huit hôtels non classés d'une capacité totale de 2 654 lits (les hôtels non classés doivent faire l'objet d'une extension et de rénovation) ; cinq hôtels privés d'une capacité de 226 lits ; trois auberges de jeunesse¹⁸ d'une capacité de 250 lits. Avec 24 centres de vacances, le camping est très développé dans la destination ; les campings totalisent 5 800 places et les 14 camps de toile des 9 communes côtières ont une capacité d'accueil totale de 6 400 places. Compte tenu des perspectives offertes pour le développement du tourisme dans la wilaya de Tipasa en particulier dans les quatre ZET¹⁹ de la destination sur les 16 que compte la wilaya. Le nombre des agences de voyage et de tourisme de la wilaya de Tipasa apparaît comme dérisoire.

Une commission nationale, mise en place en 2009, a pour mission principale la reclassification des établissements touristiques. Les premières recommandations qui en sont sorties portent sur le déclasserment de certains établissements ne répondant pas aux standards internationaux. La majorité des touristes de Tipasa est composée d'une clientèle nationale. La part du tourisme international est insignifiante puisqu'elle est constituée essentiellement d'Algériens résidents à l'étranger, essentiellement en France. Le niveau de fréquentation des établissements touristiques est très différencié. Les structures les plus recherchées sont les complexes de Tipasa–Matarès, en particulier « La Corne d'Or » qui fait l'objet d'un processus d'Eco Label initié dans le cadre du projet « DESTINATIONS ».

En considérant toutes les structures d'accueil de la wilaya, le nombre d'hébergés est de 168 531 pour un nombre de nuitées total de 872 053, soit une durée moyenne du séjour de 5,17 jours. Cette valeur reste une moyenne qui fluctue dans un large intervalle : à La Corne d'Or, la durée moyenne du séjour est de 12 jours. Cet établissement privilégie la formule de conventionnement avec certains organismes, et par voie de conséquences on y trouve une clientèle relativement fidèle ; ce mode de fonctionnement permet à cet établissement d'avoir un taux de remplissage important. L'impact des agences de voyages et des tours opérateurs reste très marginal en ce qui concerne l'activité touristique dans la wilaya de Tipasa. Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- La quasi-totalité des touristes sont soit des nationaux soit des nationaux établis à l'étranger ; cette clientèle n'a pas l'habitude/culture d'organiser ses séjours et vacances avec l'aide des agences. Les nationaux qui résident en Algérie arrivent par leurs propres moyens de transport et ils effectuent les réservations sur place. Les nationaux établis à l'étranger organisent leurs séjours avec l'aide de leur famille établie en Algérie.
- Le déficit en matière de marketing de la part des agences et des tours opérateurs est directement lié à un problème de formation. Les agences préfèrent s'intéresser à d'autres produits de voyage tels que l'organisation des pèlerinages dans les lieux saints plus rentables.
- La demande des touristes étrangers est quasiment inexistante, ce qui n'encourage pas les agences et tours opérateurs à investir dans la publicité et l'organisation de séjours pour les étrangers.
- Le manque d'infrastructures et le déficit en termes de qualité de celles qui existent n'encouragent pas les agences de voyage et les tours opérateurs à développer une stratégie vis-à-vis de la clientèle internationale très exigeante.

L'essentiel des infrastructures hôtelières de la wilaya de Tipasa est la propriété de l'Etat. L'investissement privé demeure limité et largement en deçà des possibilités qu'offrent cette wilaya ; l'investissement étranger dans le domaine du tourisme est inexistant dans cette wilaya.

¹⁸ Les auberges de jeunesse sont situés à l'ouest de la zone touristique : à Damous, Cherchell et Douaouda.

¹⁹ ZET de Damous, de Oued El Bellah (Cherchell), de Bou Haroun et de Douaouda.

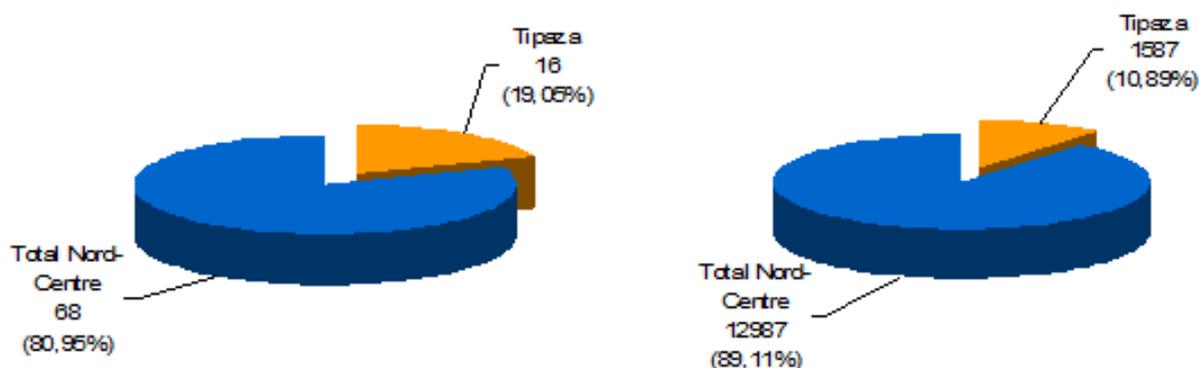
2. Les zones d'expansion touristique, un espace pour mieux encadrer le développement touristique

Le territoire de la wilaya de Tipasa offre 16 zones déclarées d'expansion touristiques (ZET)²⁰ sur une étendue globale de 1 587 ha. Parmi ces ZET, cinq concernent directement ou indirectement la zone touristique étudiée : Colonel Abbas à Douaouda, Bouharoun, Tipasa, Matares-Chenoua et la Corniche de Chenoua, soit 832,5 ha et 52,47 % de l'ensemble de la surface des ZET de la wilaya. L'essentiel de ces ZET n'a pas encore fait l'objet d'études d'aménagement, ce qui laisse des possibilités aux pouvoirs publics, à travers l'Agence Nationale pour le Développement Touristiques, de bien préciser les spécifications techniques dans les cahiers des charges qui doivent encadrer ces aménagements prévus par la réglementation en vigueur.

3. Disponibilité du foncier touristique en attente d'un investissement adapté

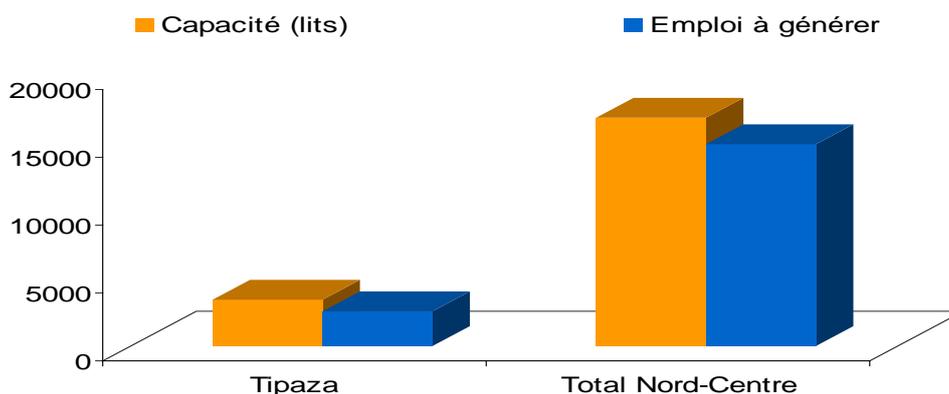
Le portefeuille du foncier touristique comprend des espaces dédiés exclusivement à l'investissement touristique et hôtelier²¹ : ces espaces sont au nombre de 16 dans la wilaya de Tipasa sur les 68 de la région Nord Centre - déclarées et délimitées par le décret exécutif 88/232 du 15/11/1988 pour la région Nord Centre (Figure 14 et Figure 15).

Figure 14 - Nombre et surface des zones d'expansion touristiques à Tipasa (2008)



Source : A partir des données de la Monographie de la wilaya de Tipasa (2009)

Figure 15 - Nombre de lits et d'emplois à générer par le nouvel investissement (2008)



Source : A partir des données de la Monographie de la wilaya de Tipasa (2009)

²⁰ La loi n°3-03 du 17 Février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques prévoit les principes et les règles générales de protection, d'aménagement, de promotion et de gestion des ZET. Elle énonce que le développement touristique se fera selon les orientations du SNAT et en conformité avec la législation de l'environnement et de la protection du littoral. Elle prévoit aussi un plan d'aménagement touristique dans lequel sera prévu la protection de la beauté naturelle du site.

²¹ Ces espaces sont déclarées et délimitées par le décret exécutif 88/232 du 15/11/1988 pour la région Nord Centre.

4. La planification de l'investissement dans le développement touristique de Tipasa en manque d'intégration

Le littoral de Tipasa est très prisé par les investisseurs étrangers pour le développement du tourisme international. Par exemple, le village touristique Colonel Abbes, à Tipasa, du groupe émiratie EEMAR, propose une capacité de 1 240 lits (le projet n'étant pas finalisé, nous ne disposons pas encore d'informations fiables). Le suivi et l'exploitation des instruments d'urbanisme (PDAU et POS) approuvés ont permis de recenser des assiettes foncières destinées à recevoir des équipements à vocation hôtelière et touristique (20,65 ha).

V. Performance et impact économiques, sociaux et environnementaux du tourisme

L'analyse de la performance socio-économique et environnementale du tourisme dans la destination est approchée à travers les trois piliers du développement durable : (1) les dépenses touristiques pour mesurer les résultats économiques, (2) l'emploi pour le volet social, (3) la consommation des ressources naturelles et les changements d'utilisation du sol qui permettent de mesurer l'empreinte écologique et environnementale du tourisme.

1. L'économie : la performance économique encore marginale dans le secteur du tourisme

La difficulté de l'évaluation économique de l'activité touristique à Tipasa est directement liée à l'insuffisance des données. Cette carence en données est perceptible à différentes échelles spatiales, y compris au niveau national. De plus, les données existantes correspondent mal aux variables requises pour l'analyse du profil de durabilité ; la part du tourisme dans l'activité économique de la wilaya de Tipasa ou des communes littorales concernées est impossible à mesurer avec les indicateurs proposés. Des données indispensables telles que le PIB par secteur d'activité (dont le tourisme) ou par secteur géographique (wilaya de Tipasa ou sa zone côtière seulement) posent problème quant à cette évaluation économique.

En l'absence de données mesurables directement, nous nous baserons sur une simulation qui repose sur les données de l'enquête sur site réalisée en 2008-2009 dans le cadre du projet DESTINATIONS (CAR PAP /PAM). Cette enquête révèle une forte disparité dans les dépenses des touristes, soit une dépense quotidienne par touriste dans la zone côtière de Tipasa qui se situe entre 500 et 5 000 DA, soit 5 à 50 Euros par personne et par jour. Cet intervalle considère toutes les installations touristiques. La moyenne serait de 2 000 DA/personne/jour, soit environ 20 Euros/personne/jour. Le calcul de la dépense totale du tourisme ne peut se faire avec une simple multiplication entre le nombre total de touristes estimé sur une année et la dépense moyenne d'un touriste par jour ; on doit considérer trois catégories de touristes :

- La population touristique des hôtels (2 654 lits) pour une dépense journalière moyenne de 4000 DA/personne/jour (40 Euros/personne/jour) ;
- Les occupants des appartements de location (2000 lits). En considérant une location d'un appartement pour une famille moyenne de 4 membres à un coût moyen de 6 000 DA /jour, on obtient une dépense moyenne quotidienne de 2 000 DA/personne/jour (20 Euros/personne/jour) ;
- La troisième catégorie concerne les autres installations touristiques constituées de campings, d'auberges de jeunesse et de centres de vacances (6 400 lits), avec une dépense quotidienne de 1 500 DA/personne/jour (15 Euros/personne/jour).

On obtient ainsi 15 905 060 Euros/an pour les hôtels et 921 600 Euros au niveau des autres installations touristiques, soit un total de 16 826 660 Euros/an. Ces calculs sont basés sur les 795 253 nuitées déclarées par la Direction du Tourisme de la wilaya de Tipasa.

De plus, la différence entre les régions et les entités administratives, tant en termes de structuration, de vocation et de fonctionnement, permettent ni les extrapolations entre différentes échelles spatiales, ni l'utilisation des données nationales à l'échelle de la wilaya. Toutefois, l'enquête de terrain réalisée dans le cadre du projet DESTINATIONS dans la wilaya de Tipasa (PAM/CAR PAP - MATET/ANDT, 2008-2009) ainsi que les données du projet WWF MedPan Sud dans la région de Taza (wilaya de Jijel dans l'Est algérien)²² permettent quelques évaluations.

²² Enquête réalisée en juillet et août 2009.

Tableau 1 - Indicateurs de la performance économique

Variables	Définitions / Indicateurs	Valeurs
Dépenses tourisme par capita	Montant d'argent dépensé par chaque touriste dans la destination et par jour	Entre 15 et 40 Euros/touriste/jour
Dépense totale du tourisme	Montant total d'argent dépensé par tous les touristes dans la zone	16 826 660 Euros /an
Dépenses tourisme pour l'hébergement	Montant d'argent dépensé par capita par jour pour l'hébergement	Entre 5 et 20 Euros/personne/jour
Dépenses tourisme pour la nourriture	Montant d'argent dépensé par capita par jour pour la nourriture	Entre 5 et 10 Euros/personne/jour
Dépenses tourisme pour le transport	Montant d'argent dépensé par capita par jour pour le transport local	Entre 3 et 5 Euros/personne/jour
Autres dépenses (loisirs, cadeaux et souvenirs, frais divers)	Montant d'argent dépensé par capita par jour pour les loisirs	Entre 2 et 5 Euros/personne/jour

Source : Enquête menées dans le cadre du projet Destination (2008-2010)

La structure des dépenses des touristes algériens montre que l'essentiel de cette dépense est consacrée à l'hébergement et à la nourriture, laissant penser que l'impact de l'activité touristique sur les autres composantes reste mineur. En termes d'impact économique, l'évaluation est opérée sur le chiffre d'affaire du secteur au lieu du PIB (information inexistante). Le chiffre d'affaire peut être considéré comme le seul indicateur fiable : il fait l'objet d'un suivi depuis au moins 2005 (Tableau 2). La monographie de la wilaya de Tipasa révèle en 2007 une population totale estimée à 616 467 habitants, une population active estimée à 191 734 personnes et une population occupée de 174 378 personnes ; au total 26 552 emplois ont été dénombrés dans la zone d'étude. La population au chômage est de 17 356 personnes (un taux de chômage de 9 %).

Selon la monographie de la wilaya de Tipasa, les secteurs ayant générés le plus d'emplois sur le territoire sont l'agriculture et la pêche qui représentent 33,88 % du marché de l'emploi (9 070 emplois). Une décomposition plus fine de cette structure de l'emploi montre que le premier secteur est celui de la construction (BTP) avec 7 483 emplois, suivi de la pêche et de l'agriculture avec respectivement 5 050 et 4 020 emplois. Néanmoins, une part importante de l'emploi dans le secteur du bâtiment est temporaire ce qui confère un poids plus important à l'agriculture et à la pêche. Le commerce, le tourisme et l'artisanat ne représentent que 7,39 % de l'emploi de la wilaya, soit 1 962 emplois au total. Cette image reste générale pour l'ensemble de la wilaya de Tipasa alors que les données relatives à la répartition de l'emploi par secteur dans la destination de l'analyse du profil de la durabilité ne sont pas disponibles.

Tableau 2 - Indicateurs économiques et d'impact social de la wilaya de Tipasa

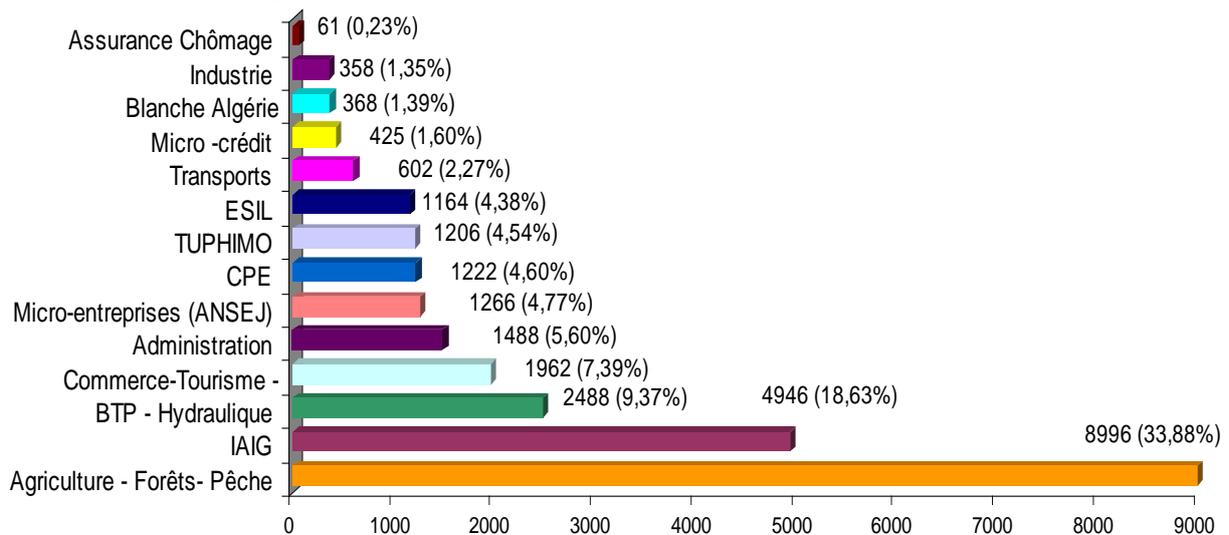
Variable	Définition / Indicateur	Valeur
Importance économique du tourisme (*)	Chiffre d'affaire 2009	4 508 907 Euros
Evolution de l'importance économique du tourisme	Evolution du chiffre d'affaire du tourisme entre 2005 et 2009	1 608 900 Euros
Emploi dans la 1 ^{ère} branche	Le premier secteur de l'emploi dans la zone d'étude (BTP)	7 483
Emploi dans la 2 ^{ème} branche	Le second secteur de l'emploi dans la zone d'étude (pêche)	5 050
Emploi dans la 3 ^{ème} branche	Le troisième secteur de l'emploi dans la zone d'étude (agriculture)	4 020
Pertes économiques (**)	Importance des pertes économiques dues aux importations et aux transactions financières	--

(*) Le chiffre d'affaire des différentes installations du tourisme dans la wilaya de Tipasa est le seul indicateur disponible exploitable. Les données nous ont été communiquées pour la période 2005-2009.

(**) Il est extrêmement difficile d'estimer les pertes économiques liées aux importations et aux transactions financières.

Source : A partir des données de la Monographie de la wilaya de Tipasa (2009)

Figure 16 - La répartition de l'emploi dans la wilaya de Tipasa fin 2007



Source : A partir des données de la Monographie de la wilaya de Tipasa (2008)

Enfin, source de création de richesse et d'emplois, l'activité artisanale est diversifiée à Tipasa : tapisserie, bijouterie, vannerie, poterie, tissage, sculpture sur le bois. La répartition des activités artisanales montre en 2007 une situation déséquilibrée : industries traditionnelles de services (1 212 emplois, 63,29 %), industries traditionnelles de production (537 emplois, 28,04 %), industries traditionnelles artistiques (166 emplois, 8,67 %).

2. La dimension sociale

2.1. Une performance sociale du tourisme instable

Si la durabilité de l'activité touristique est tributaire de la composante économique dans une large mesure, la composante sociale est non moins importante pour mesurer cette durabilité puisqu'elle conditionne l'assurance d'une certaine stabilité pour l'activité et réduit les conflits directs et indirects ainsi que certaines tensions qui peuvent hypothéquer les performances économiques et le développement de l'activité. La part de l'emploi touristique dans la zone étudiée reste faible eu égard aux grandes potentialités de la zone (Tableau 3). En l'absence d'une stratégie de l'emploi touristique dans la destination, la main d'œuvre locale s'organise pour créer des emplois temporaires pendant la saison estivale.

Le faible impact social du tourisme dans la destination s'explique essentiellement par le déficit en termes de structure d'accueil et à leur inadaptation, ce qui conditionne également le développement des services et des activités connexes au tourisme (emplois indirects). La saisonnalité de l'emploi touristique dans la zone de Tipasa est également responsable du manque d'intérêt de la main d'œuvre qualifiée pour s'investir dans le secteur ; cette main d'œuvre préfère s'orienter vers des secteurs d'activités plus stables et plus valorisantes en termes de statut social. Les données relatives au niveau d'instruction de la main d'œuvre du secteur touristique sont loin de répondre aux conditions de la durabilité. La sensibilisation des personnels du tourisme est plus compliquée quand il s'agit de s'adresser à des personnes de moindre niveau d'instruction et de formation basique comme le montrent les chiffres suivants.

Tableau 3 - Indicateurs de la performance sociale dans la destination « Tipasa »

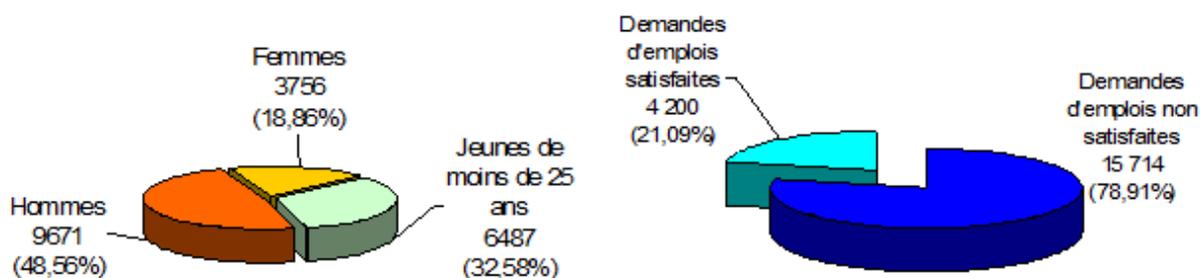
Variable	Définition / Indicateur	Valeur
Emploi (2007)	Evolution de l'emploi dans la zone étudiée pendant la dernière décennie	174 378
Emploi dans le tourisme (*)	Part de l'emploi dans le tourisme dans l'emploi général de la zone étudiée	10 %
Employés du tourisme par niveau d'éducation	Pourcentage de la population active dans le domaine du tourisme avec un niveau universitaire	25 %
Employés du tourisme par niveau d'éducation	Pourcentage de la population active dans le tourisme avec un niveau moyen et secondaire	35 %
Employés du tourisme par niveau d'éducation	Pourcentage de la population active dans le du tourisme avec un niveau d'éducation basique	10 %
Employés du tourisme par niveau d'éducation	Pourcentage de la population non instruite active dans le domaine du tourisme	30 %
Part des femmes (**)	Pourcentage des femmes actives	50 %
Part des jeunes	Pourcentage des jeunes actifs	25 %

(*) La valeur de 10 % est supérieure à celle considérée dans la monographie de la wilaya car nous considérons que certaines activités liées à l'artisanat et d'autres services n'ont pas été considérées (d'où la réévaluation de 7,39 à 10 %).

(**) Uniquement dans les établissements touristiques (hôtels) sans considérer les autres segments de l'activité (agences, restaurants, artisanat) où la part des femmes ne dépasse pas 20 %.

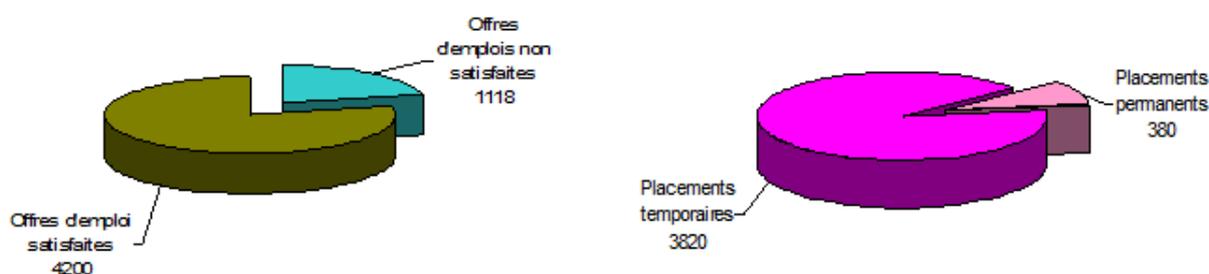
Source : A partir des données de la Monographie de la wilaya de Tipasa (2009)

Figure 17 - Structure de la demande d'emploi de la wilaya de Tipasa



Source : A partir des données de la Monographie de la wilaya de Tipasa (2009)

Figure 18 - Structure de l'offre d'emplois de la wilaya de Tipasa



Source : A partir des données de la Monographie de la wilaya de Tipasa (2009)

2.2. Le poids de la population littorale

La population littorale représente 50 % de la population totale de la wilaya de Tipasa (Tableau 4) alors que la population active (15 à 65 ans) représente 31 % des habitants de la wilaya de Tipasa.

Tableau 4 - Indicateurs de l'impact social de la wilaya de Tipasa

Variable	Définition / Indicateur	Valeur
Population littorale	Evolution de la population littorale entre 1998 et 2007	49 000
Population totale	Evolution de la population totale entre 1998 et 2007	110 414
Croissance totale de la population	Croissance de la population entre 1998 et 2007	21,42 %
Mouvement naturel	Nombre de naissances / nombre de décès	5,18
Population active	Population qui a entre 15 et 64 ans / Population totale	0,31
Population dépendante	Population < 15 et > 65 ans / population Totale	63,3 %
Population âgée	Population > 65 ans / population totale	4,35 %

Source : A partir des données de la Monographie de la wilaya de Tipasa (2009)

2.3. L'amélioration de la condition et de la cohésion sociale : facteur nécessaire au développement et à la durabilité du tourisme

Les indicateurs liés à la cohésion sociale (Tableau 5) renseignent sur les capacités financières de la population de la wilaya de Tipasa pour répondre à ses besoins. Ces indicateurs répondent à l'objectif de réduction des risques sociaux liés à des situations de dépendance et à certaines formes de solidarité non durables.

Tableau 5 - Indicateurs de la cohésion sociale dans la destination Tipasa

Variable	Définition / Indicateur	Valeur
Part des hommes au chômage	% des hommes au chômage par rapport au total des demandeurs d'emploi	0,72
Part des femmes au chômage	% des femmes au chômage par rapport au total des demandeurs d'emploi	0,28
Part des jeunes au chômage	% des jeunes au chômage par rapport au total des demandeurs d'emploi	0,33
Total du chômage	Nombre de personnes au chômage (demandeurs d'empli)	17 356
Revenu par capita (*)	Revenu par capita	200 euros / capita / mois
Répartition du revenu (**)	Pourcentage de personnes ayant le même revenu	50 %

(*) Moyenne dans le secteur du tourisme puisque les revenus diffèrent d'un établissement à un autre et en fonction de la catégorie professionnelle considérée ainsi que de l'ancienneté dans le poste d'emploi. L'indicateur relatif au revenu moyen par capita dans la destination est extrêmement difficile à mesurer ; la proposition d'une moyenne est très hasardeuse. Le chiffre de 200 Euros en moyenne par mois et par capita est valable uniquement dans le territoire de l'enquête du projet DESTINATIONS : il ne montre pas les très fortes disparités entre les valeurs minimales et les valeurs maximales obtenues. Ce revenu moyen est donné à titre indicatif pour avoir une idée très approximative sur le pouvoir d'achat des populations locales des communes littorales concernées par le projet DESTINATIONS, donc à manipuler avec beaucoup de prudence. Deux importantes augmentations des salaires (2010 et 2011) ont amélioré sensiblement le revenu moyen dans le secteur du tourisme dans la destination Tipasa.

(**) Estimation à partir d'un ordre de grandeur et non pas sur une valeur précise d'un revenu.

Source : A partir des données de la Monographie de la wilaya de Tipasa (2009)

3. L'environnement

La performance environnementale de la zone touristique étudiée est évaluée à partir de plusieurs indicateurs : l'eau, l'énergie, les déchets solides, les eaux usées, la littoralisation et l'utilisation des sols.

3.1. Eau

L'Algérienne des Eaux de Tipasa gère 19 des 28 communes que compte la wilaya, avec une population desservie de l'ordre de 408 523 habitants, soit un taux de couverture de 99 % dans ces communes. En 2007, le rendement technique est de 91 % (9 % de pertes en eau dans le réseau), alors que le rendement commercial est de 61 % (factures impayées) : ceci montre toute la marge de progression possible quant à l'amélioration de la performance commerciale (recettes). A la lumière des données disponibles, il apparaît difficile de mesurer l'impact de l'activité touristique sur la consommation d'eau : les données apportent des renseignements sur la consommation touristique

mais sans pouvoir la comparer avec la consommation des autres secteurs d'activités, en particulier l'agriculture.

Selon le rapport du projet PAC algérois, la programmation des services du ministère du Tourisme fait ressortir une extension des zones touristiques de 408 ha à Tipasa sur un total Nord Centre de 1 429 hectares. Avec un ratio de 50 lits par hectare, la capacité totale aménageable est d'environ 72.000 lits à l'horizon 2025 pour la région Nord Centre. Les besoins en eau ont été estimés sur la base d'une dotation de 300 litres par personne. Ainsi, les besoins en eau des différents usagers s'élèvent annuellement à 1 203 millions de m³ dans le scénario tendanciel et 969 millions de m³ dans le scénario alternatif. Pour une population de 6 millions d'habitants en 2025, la disponibilité en eau (ressource en eau mobilisée) serait alors comprise entre 196 et 221 m³/habitant/an.

Tableau 6 - Indicateurs - Eau

Variable	Valeur
Consommation d'eau dans les hôtels de catégorie « Standard » (3 étoiles) par nuitée	0,08 m ³ / capita / nuit
Consommation d'eau dans les hôtels de catégorie « Touriste » (2 étoiles) par nuitée	0,04 m ³ / capita / nuit
Consommation d'eau dans les hôtels de catégorie « Standard » « Petits budgets » (1 étoile) par nuitée	0,04 m ³ / capita / nuit
Consommation d'eau dans les appartements de location par nuitée	0,06 m ³ / capita / nuit
Consommation d'eau dans tout autre type d'installations touristiques dans la zone étudiée	0,04 m ³ / capita / nuit
Pourcentage d'eau consommée par l'industrie touristique par rapport à la quantité totale d'eau disponible	9,01 %

Source : Enquête Destination (2008-2010)

Il est très difficile de donner un volume globale en m³ car les établissements touristiques n'ont communiqué que la valeur globale des paiements effectués alors que nous ne disposons pas de la possibilité de comparer la consommation touristique par rapport à la consommation totale de même qu'il nous est impossible d'avoir une idée sur l'effet de la saisonnalité sur la consommation d'eau.

3.2. Energie

Nous ne disposons d'aucune indication sur la consommation énergétique de l'activité touristique dans la wilaya de Tipasa. Les seules données à notre disposition sont celles de la consommation d'énergie de la structure pilote de « La Corne d'Or » qui est entré dans un processus d'Eco Label depuis novembre 2009 :

- la facture de la consommation de gaz a doublé entre 2004 et 2008 (X 2,07), passant de 123 182,97 DA en 2004 à 255 412,06 DA en 2008.
- La consommation d'électricité est de l'ordre de 914 778 DA/an, dont près de 25 % concernent uniquement la consommation en haute saison (240 472 DA).
- La dépense annuelle pour toutes les formes d'énergie est de 1 170 190,52 DA, représentant un montant de près de 11 700 euros.
- La part de l'électricité et du gaz est de l'ordre de 80 % dans la consommation totale d'énergie, contre 20 % pour le fioul. La part de l'énergie renouvelable est nulle.

Les résultats de l'enquête menée pour le compte de l'ANDT (Projet Evaluation des capacités de charge) montrent que 60 % des touristes qui viennent pour un séjour dans la zone côtière de la wilaya de Tipasa utilisent leurs véhicules personnels, 25 % utilisent des transports en communs, 5 % sont des résidents qui vont à pied à la plage. Le temps de voyage moyen pour arriver dans la destination est estimé à 2 heures.

3.3. Déchets solides

La collecte des déchets solides est satisfaisante puisqu'aucun point noir de dépôt n'a été observé lors des enquêtes sur site. Le transfert des déchets solides des différents établissements est assuré par les agents de la commune. Certains établissements assurent eux-mêmes le transfert de leurs déchets (par exemple l'hôtel La Corne d'Or). Les déchets sont acheminés vers la décharge publique intercommunale de Sidi Rached à quelques kilomètres du site pilote. La collecte et le transfert sont quotidiens. Il existe un projet de Centre d'Enfouissement Technique qui doit permettre l'enfouissement des déchets dans le respect des normes standards.

Selon nos estimations, l'ensemble des structures touristiques de la destination Tipasa (DPD) produirait près de 25 tonnes/jour. Ce volume ne considère pas tous les rejets solides dus aux personnes qui fréquentent les plages et le littoral de la destination.

En considérant dans un premier temps que la production théorique moyenne²³ est de 0,74 kg/hab/jour, dans un second temps que la production totale de la wilaya de Tipasa serait de 456 tonnes/jour et que celle du littoral de la Wilaya de Tipasa serait de 223 tonnes/jour (ces deux valeurs ne considèrent pas les déchets des marchés, des commerces et des administrations), cela signifie que la fréquentation des établissements touristiques de la destination augmente respectivement de 5 et de 10 % la part des déchets de la wilaya et du littoral. Ces deux valeurs sont largement sous estimées, car elles ne considèrent pas tous les rejets dus aux plaisanciers journaliers qui fréquentent les plages et le littoral de la destination en général. Selon nos estimations, cette dernière part serait d'au moins 40 tonnes/jours, ceci ramènerait les déchets solides produits dans la destination à 80 tonnes jours, soit à au moins 20 et 30 % respectivement des déchets de la wilaya et du littoral de Tipasa.

Tableau 7 - Indicateurs - Déchets solides de la destination Tipasa

Variable	Valeur
Production de déchets dans les hôtels de catégorie « Standard » (3 étoiles) par nuitée	1,5 kg / capita / nuit
Production de déchets dans les hôtels de catégorie « Touriste » (2 étoiles) par nuitée	0,5 kg / capita / nuit
Production de déchets dans les hôtels de catégorie « Petits budgets » (1 étoile) par nuitée	2 kg / capita / nuit
Production de déchets dans les appartements de location par nuitée (toutes catégories confondues)	2 kg / capita / nuit
Pourcentage de déchets solides traités en centre d'enfouissement de déchets	0 %

Source : Enquête Destination (2008-2010)

3.4. Eaux usées

Les eaux usées ne sont pas séparées des eaux pluviales (réseau d'évacuation unitaire VS séparatif) dans leur acheminement vers la station communale de Tipasa qui est distante de quelques kilomètres du site pilote.

Une seule station d'épuration est opérationnelle dans la wilaya de Tipasa : la station de Koléa d'une capacité de 30 000 équivalents habitants. Une deuxième station d'épuration de 70 000 équivalents habitants est projetée à Bou Ismail pour épurer les eaux usées de Bou Ismail, Bouharoun, Khemisti, Fouka et Douaouda. Les travaux concernant cette seconde station portent sur la réalisation de la station d'épuration (procédé boues activées), ainsi que sur la construction de 8 900 mètres linéaires de collecteurs et de quatre stations de relevage.

²³ Référence établie par le BET Kittelberger dans le cadre de l'évaluation des déchets solides produits dans l'agglomération algéroise en 1995.

Tableau 8 - Indicateurs – Eaux usées de la destination Tipasa

Variable / Indicateur	Valeur
Production d'eaux usées dans les hôtels de catégorie « Standard » (3 étoiles) par nuitée (*)	40 litres / capita / nuit
Production d'eaux usées dans les appartements de location par nuitée (**)	30 litres / capita / nuit
Production d'eaux usées dans tout autre type d'installations touristiques dans la zone étudiée, essentiellement les centres de vacances et les campings	30 litres / capita / nuit
Pourcentage d'eaux usées non traitées directement par les installations touristiques (***)	100 %
Eaux usées rejetées en mer. Rejets d'eaux usées directement dans les eaux marines (****)	42 672 m ³ /j
Eaux usées rejetées en mer. Nombre de points de rejets directs en mer	60 rejets

(*) Estimation à partir des données de l'établissement La Corne d'Or.

(**) Estimation à partir de la consommation de ménages qui louent leur appartement à des touristes durant la saison estivale.

(***) Aucun établissement touristique ne dispose de sa propre installation de traitement ou de prétraitement de ses eaux usées.

(****) Selon la monographie de la wilaya de Tipasa transmise par la direction du tourisme de la wilaya (situation 2007).

Source : Enquête Destination (2008-2010) et à partir des données de la Monographie de la wilaya de Tipasa (2009)

3.5. Littoral et utilisation des sols

L'artificialisation des sols constitue certainement la manifestation la plus apparente et la plus directe de la littoralisation du développement (Tableau 9). Cet état est matérialisé tant par la longueur du littoral (linéaire) artificialisé que par la surface du domaine littoral qui a été urbanisée pour la construction de logements ou le développement des infrastructures littorales (routes, ports, stations de dessalement, structures et établissement touristiques, etc.).

Tableau 9 - Indicateurs - Littoral et utilisation des sols de la wilaya de Tipasa

Variable	Définition / Indicateur	Valeur
Littoral artificialisé	Pourcentage du littoral artificialisé (construit) par rapport au littoral total	43,2 %
Littoral artificialisé (construit) ²⁴	Pourcentage du littoral artificialisé (construit) par rapport au littoral naturel de la zone étudiée	76,2 %
Littoral urbanisé	Linéaire côtier urbanisé	41,5 km
Littoral naturel	Linéaire côtier naturel	104,3 km
Littoral urbanisé	Pourcentage de la surface littorale urbanisée/surface totale littorale	28,46 %
Surface aménageable	Surface touristique aménageable / Surface totale ZEST	7,39 %

Source : A partir des données du cadastre national du littoral (2006), PAC algérois (2006) et de la Monographie de la wilaya de Tipasa (2009)

La tendance actuelle est au maintien d'une utilisation irrationnelle de la ressource spatiale, portant en particulier sur : (i) l'extraction abusive du sable de plage ; (ii) l'exploitation continue et intensive du sable d'oueds ; (iii) le développement des ouvrages de protection en mer ; (iv) les constructions dans la zone littorale à la limite de la bande d'équilibre sédimentaire. Cette tendance hypothéquerait toutes les chances de préserver les cordons dunaires encore disponibles dans la wilaya de Tipasa (Zeralda Ouest, Chenoua, Larhat, ...). Si ce rythme est maintenu, on assistera, à l'horizon 2025, à la disparition des derniers cordons dunaires de la zone. Dans ce schéma de développement intensif et incontrôlé, la disparition du cordon dunaire se produira bien avant 2025.

Le planificateur algérien a réduit au maximum la surface aménageable par rapport à la surface totale de la ZET et cela dans un but manifeste de protéger le littoral et les habitats remarquables qu'il héberge. La question qui demeure et pour laquelle nous ne disposons d'aucun indicateur d'évaluation est de savoir dans quelle mesure cette disposition est réellement effective.

²⁴ L'évaluation réalisée dans le cadre de l'étude destination qui donnait 43,2 % du linéaire côtier urbanisée a été réajustée.

3.6. Biodiversité et paysages

Il a été très difficile d'utiliser les indicateurs tels que suggérés par le Plan Bleu en ce qui concerne la mesure de l'impact du tourisme sur la biodiversité et les paysages dans la zone du projet. Néanmoins, nous avons reformulé ces indicateurs en fonction des informations disponibles et accessibles. Il est très difficile de donner une indication sur le nombre d'espèces menacées par unité de surface. L'inventaire réalisé par différents projets²⁵ menés dans la zone d'étude montre que celle-ci abrite une faune et une flore tant terrestre que marine qui a un statut au niveau national et dont une partie importante bénéficie d'une protection au niveau régional (Méditerranée) et/ou international.

Cet inventaire (Tableau 10) révèle que 97 espèces sont protégées par la réglementation nationale, dont 80 espèces ont des problèmes de répartition dans différentes aires sans être nécessairement en situation d'extinction ni dans la zone du projet ni au niveau national. Toutefois, les 13 espèces retrouvées dans la zone d'étude et qui figurent sur la liste de l'IUCN connaissent des perturbations parfois importantes soit dans leur densité, soit dans leur aire géographique de distribution au niveau national.

Tableau 10 - Indicateurs - Biodiversité et paysages de la wilaya de Tipasa

Variable	Définition / Indicateur	valeur
Nombre d'espèces de la faune en danger ²⁶	Espèces légalement protégées (marines et terrestres) ²⁷	97 espèces
Espèces menacées ²⁸	Espèces menacées	80 espèces
Espèces menacées	Nombre d'espèces figurant sur la liste rouge des espèces menacées d'extinction de l'IUCN	13 espèces
Littoral incendié	Pourcentage des surface incendiée/surface forestière totale	1,42 %
Cordons dunaires	% de disparition des cordons dunaires des plages au cours des 20 dernières années ²⁹	90 %
Erosion côtière	Pourcentage du linéaire côtier sableux considéré en état d'érosion/ linéaire sableux du territoire étudié (%)	45 %

Source : Données PAC algérois (2006), données cadastre national du littoral (2006) et données personnelles

L'impact de l'activité touristique et la surfréquentation estivale des plages et du littoral en général se font ressentir par la destruction des cordons dunaires (stationnement des véhicules sur le haut des plages et piétinement des plaisanciers) et l'amplification de l'érosion côtière qui devient une question très préoccupante pour le maintien de certaines activités touristiques dans la zone du projet. Les simulations et projections que nous avons réalisées pour cette zone montrent que ce phénomène aura tendance à se maintenir et à s'aggraver si des mesures très strictes ne sont pas prises à court et moyen termes, notamment en ce qui concerne l'extraction abusive et illégale du sable des plages et des lits d'oueds côtiers ainsi que certains aménagements irréflechis dans le domaine littoral.

²⁵ PAC Algérois (MATET-PAM), Destination (MATET/ANDT-PAM/CAR PAP), Développement du tourisme de montagne dans la zone du Chenoua (AREA ED-CE), Cadastre du littoral de la wilaya de Tipasa (MATET-CNEPRU), projets de recherche universitaire sur la zone de Kouali (ISMAL/MERSR).

²⁶ Au sens de la liste rouge de l'IUCN et des annexes du Protocole ASP (Convention de Barcelone).

²⁷ 76 oiseaux, 11 mammifères et 3 reptiles. Au plan national 59 espèces (décret n° 83-509 du 20 août 1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées, et 31 espèces par l'arrêté du 17 janvier 1995 complétant la liste des espèces animales non domestiques protégées). Au plan africain: 41 espèces (Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ; dite convention d'Alger). 40 espèces sont protégées par la convention de Washington sur le commerce international des animaux sauvages menacés d'extinction. 13 espèces sur la liste rouge des espèces menacées d'extinction de l'IUCN. 08 espèces marines ont une protection nationale et 22 espèces marines bénéficient d'une protection internationale.

²⁸ Y compris des espèces commerciales dont l'exploitation est réglementée au niveau méditerranée (Protocole ASP-DB). La comptabilisation des espèces menacées a été réalisée en considérant qu'un écosystème, menacé par les activités humaines, et que cet écosystème contient des espèces protégées, alors toutes ces espèces ont été considérées comme menacées. Ont été considérées aussi les espèces vulnérables aux changements climatiques et hydro- climatiques.

²⁹ Observations personnelles (Grimes).

Figure 19 - Destruction des cordons dunaires littoraux par la sur-fréquentation estivale des plages (cas de Kouali dans la wilaya de Tipasa, photos 2010)



Source : Grimes (2010)

4. Les politiques

En termes de politiques publiques, les programmes et les actions entreprises dans la zone côtière en général pour la région Nord Centre et pour la zone du projet en particulier révèlent des améliorations en matière de qualité environnementale. Elles peuvent notamment s'observer par les actions de maîtrise de l'urbanisation de la zone littorale à travers l'usage qui est fait des instruments de planification et de la loi littorale, et grâce aux actions de préservation des espaces et sites sensibles, en particulier ceux de Kouali et de Chenoua³⁰.

Tableau 11 - Indicateurs – Politique de la wilaya de Tipasa

Variable	Définition	Valeur
Zone terrestre protégée	Surface d'aires terrestres protégées	130 ha
Zones et monuments inclus dans la liste du Patrimoine mondial	Nombre de zones et monuments inclus dans la liste du Patrimoine mondial	1
Villages traditionnels	Nombre de villages traditionnels dans la zone	9
Capacité de recyclage	Pourcentage de matériaux recyclés (par catégorie de matériaux) par rapport à la quantité totale produite ³¹	10 % (Essentiellement du plastique)
Déchets réutilisés	Pourcentage de déchets traités qui sont réutilisés par rapport à la quantité traitée	0 %
Déchets traités	Pourcentage de déchets traités par rapport à la quantité produite	0 %
Forêts et bois	Ratio Forêt et bois par habitant	120 m ² /hab
Qualité des plages (*)	Nombre de plages d'excellente qualité	25
Systèmes de qualité environnementale	Nombre d'entreprises (particulièrement dans le secteur touristique) à labellisation écologique ou qui appliquent des systèmes de gestion environnementale	1 (processus en cours pour l'établissement La Corne d'Or)
Production d'énergie renouvelable	Energies renouvelables produites / total d'énergie produite	0 %
Zones marines protégées	Zones marines protégées par des dispositions légales	Aucune (2 projets d'AMP dans la zone Kouali-Chenoua, dossiers pris en charge par le CNL / MATE)
Zones terrestres protégées	Zones terrestres protégées par des dispositions légales	4
Plans de gestion	Plans de gestion des sites protégés	75 % couverts
Système de surveillance environnementale	Taux de couverture de l'épuration (%)	34,5
Centres d'information environnementale	Nombre de plages interdites à la baignade pour mauvaise qualité bactériolo./Nombre total des plages	9 %
Existence d'aménagement du territoire & système de gestion	Existence d'aménagement du territoire & système de gestion	OUI

(*) La classification Pavillon Bleu n'existe pas en Algérie, mais les plages classées d'excellente qualité générale présentent une excellente qualité microbiologique, physico-chimique et des paysages remarquables.

Source : Données personnelles, PAC algérois (2006), données cadastre national du littoral (2006)

³⁰ Cofinancement dans le cadre du projet d'appui au développement du Commissariat National du Littoral FFEM-MATE ayant pour sites démonstratifs, entre autres, les anses de Kouali et de Chenoua qui font partie de la zone du profil de durabilité.

³¹ Par rapport à la quantité de déchets solides rejetés. Réseaux informels de collecte.

VI. Impact du tourisme sur l'état de durabilité de la destination

L'analyse de l'impact du tourisme sur l'état de durabilité de la destination se décline à travers l'évaluation de l'efficacité économique, de l'équité sociale et de l'état des biens et des services environnementaux de la destination.

1. Tourisme et efficacité économique

Théoriquement, cette partie de l'analyse doit vérifier dans quelle mesure l'activité touristique a pu influencer l'évolution du PIB et la structure de l'économie locale, ce qui permet d'avoir une idée sur le poids économique du tourisme. Cette analyse doit s'appuyer sur le PIB du tourisme, le PIB de la wilaya de Tipasa, le PIB par tête d'habitant dans la zone du projet. Des informations toutes indisponibles, encore moins l'évolution du PIB au cours des trente ou même des dix dernières années. Ce type d'indicateur est calculé au niveau national, or une extrapolation du PIB national au seul territoire de la wilaya de Tipasa introduirait un biais important dans l'analyse de durabilité tant l'activité économique diffère sensiblement d'une wilaya à une autre ; Tipasa n'est pas un moteur économique comme le sont des wilayas d'Alger, d'Oran, de Sétif ou de certaines wilayas du Sud.

Afin de pallier ces déficits, une analyse qualitative des données disponibles est réalisée sous forme de commentaires afin de permettre une appréciation de la durabilité de la destination. Les estimations sont donc faites sur la base d'extrapolations des dépenses totales des touristes dans la wilaya de Tipasa, estimées à 16 826 660 Euros/an³², alors que le chiffre d'affaire du tourisme en 2009 serait de 4 508 907 Euros³³. La disparité entre ces deux valeurs est liée au fait que les « dépenses des touristes » ne concernent pas exclusivement les établissements touristiques, mais également les autres secteurs d'activité (transport, artisanat, restauration en dehors des structures d'hébergement et autres dépenses), alors que le « chiffre d'affaire » est calculé uniquement pour les établissements touristiques (hôtels, complexes, appartements).

Il y'a lieu de considérer tous les autres touristes journaliers qui fréquentent la destination sans être domiciliés dans une structure touristiques. On considère qu'à Tipasa, sur 6 touristes rencontrés la journée au niveau de la destination, seulement un seul est hébergé. Le chiffre d'affaire du tourisme qui est passé de 2 900 007 Euros en 2005 à 4 508 907 Euros en 2009 a fait un bond de 55,5 %, ce qui montre le potentiel de développement du secteur du tourisme dans la wilaya de Tipasa. Malgré cette augmentation du chiffre d'affaire dans un laps de temps relativement court, les possibilités de croissance sont encore très importantes, en particulier dans les segments les plus rentables, comme le tourisme culturel.

2. Le tourisme peut-il être créateur d'emploi à Tipasa ?

Comme moteur de l'économie locale, le tourisme est sensé créer de l'emploi pour participer à la croissance économique de la wilaya de Tipasa. Nous avons démontré précédemment que le tourisme dans la destination Tipasa joue ce rôle durant la saison estivale avec de nombreux emplois temporaires sans que cette incidence ne devienne structurelle et durable.

Une partie de la main d'œuvre locale, qui échappe à toute statistique, développe des activités de commerce et de services uniquement pendant la saison estivale, soit directement sur les plages, soit dans les activités connexes au tourisme (transport, animations et loisirs, vente des produits agricoles au détail, alimentations, artisanat, communications, autres produits et services). Ces activités, pour la plupart informelles, ne sont pas comptabilisées dans le chiffre d'affaire du tourisme de Tipasa. Ainsi, une partie des activités liées au tourisme estival échappe à la fiscalité locale (impôts et taxes). En

³² Voir mode de calcul au point 5.1.1.

³³ Données fournies par le ministère du Tourisme.

termes d'emplois, comme nous l'avons décrit, le secteur du tourisme est encore loin derrière ceux du BTP, de l'agriculture et de la pêche, même si ces deux dernières activités sont également marquées par une forte saisonnalité liée à l'importante fréquentation estivale de la destination. Le faible pourcentage de l'emploi dans le tourisme dans la wilaya de Tipasa s'explique en grande partie par le manque d'infrastructures et d'investissements dans ce secteur : capacités d'accueil très insuffisantes, activités de soutien non intégrées.

En termes d'ordre de grandeur, en moyenne à l'échelle nationale, un emploi permanent dans le tourisme correspond dans son estimation minimaliste, au seuil de 2 à 4 emplois permanents dans les secteurs de soutien (emplois indirects) et à au moins 2 emplois saisonniers. La multiplication par 2 ou 3 du nombre total de lits dans à Tipasa permettrait de multiplier au moins par 2 le nombre d'emplois dans la wilaya.

3. Tourisme et équité sociale

L'analyse de la structure par sexe et par tranches d'âge des demandeurs d'emplois de la wilaya de Tipasa en 2007 permet d'avoir des indications sur l'équité sociale. La question de savoir de quelle manière et avec quelle importance le tourisme participe à la cohésion sociale et à l'épanouissement des populations locales peut être approchée à travers le taux de chômage par genre et par tranches d'âge.

Les données de la monographie de la wilaya de Tipasa montrent que la demande d'emploi est d'abord masculine (Figure 17 et Figure 18). Près de 50 % des demandeurs d'emplois sont des hommes. La demande d'emploi des jeunes est particulièrement importante : dans la wilaya de Tipasa, 1/3 des demandes d'emploi concerne un jeune de moins de 25 ans. La demande féminine est plus faible : moins d'une demande sur cinq. Néanmoins, les femmes et les jeunes de moins de 25 ans souffrent aussi du chômage, même si ce segment de la demande ne passe pas systématiquement par les structures de demande d'emploi et échappent donc aux statistiques en la matière.

Les offres d'emploi dans la wilaya de Tipasa³⁴ sont très inférieures aux demandes. De plus, les opportunités d'un travail permanent sont encore faibles ; le marché de l'emploi ne répond environ qu'à une demande sur cinq (données 2007).

Les données relatives au chômage sont à considérer avec beaucoup de prudence. 28 % des demandeurs d'emplois sont des femmes alors que 72 % des demandeurs d'emplois sont des hommes³⁵. Toutefois, une partie des femmes échappe aux statistiques des demandeurs d'emploi. Un chômeur sur trois est un jeune de moins de 25 ans. Le développement du tourisme peut contribuer à résorber une partie du chômage – en particulier celui des jeunes – dans la destination. Par exemple, le développement du tourisme est en mesure de stimuler les activités artisanales et la création d'emplois dans ce secteur ; l'artisanat serait capable d'absorber au minimum 5 % de la demande d'emploi, notamment chez les jeunes, voire 15 % des demandes d'emploi des femmes avec des formules familiales de micro entreprise.

4. Impacts du tourisme sur la population

Le fait que la moitié de la population nouvellement enregistrée dans la wilaya de Tipasa entre 1998 et 2007, population essentiellement issue d'une migration intérieure, est localisée au niveau des communes littorales, démontre l'attractivité que la zone littorale représente pour le développement des activités humaines. Cela laisse à penser également que les activités liées au tourisme peuvent être associées, en partie, à cette attractivité.

³⁴ Les services sociaux au niveau des communes enregistrent les demandes d'emplois et suivent le niveau d'insertion professionnels auprès des organismes recruteurs et demandeurs de la wilaya.

³⁵ Ces valeurs ne représentent pas le taux de chômage par sexe mais seulement la part de chaque sexe dans la demande totale d'emplois.

Depuis 1990, l'accroissement de la population de la wilaya et l'urbanisation accélérée sont d'abord liés à des considérations sécuritaires et économiques. En effet, pendant la décennie 90, les populations ont fui les villages isolés, notamment les villages de montagnes pour rejoindre les zones urbaines. Mais on assiste à un mouvement inverse depuis le début des années 2000 : retour des populations dans les villages d'origine et fixation de la population dans ses douars d'origine. Ainsi, la pression sur le littoral a tendance à ralentir ces dernières années. Cela est également lié aux effets de la loi littorale (02-02). Cependant, la pression sur le littoral est directement liée à l'attractivité de cette zone et aux facilités qu'elle offre aux populations : emploi, transport, éducation, santé. Ces mêmes facteurs sont, en outre, indispensables au développement du tourisme.

La population active (15 à 65 ans) constitue 31 % de la population totale, 74 % de la population a moins de 35 ans : c'est la même tendance au niveau national. La croissance de la population de la wilaya de Tipasa au cours de la dernière décennie (+21,42 %) ne constitue pas en tant que tel un facteur de pression important ; c'est plutôt la mauvaise distribution spatiale de cette croissance qui pose problème puisque l'essentiel de la croissance se concentre sur la zone littorale. Si cette tendance se maintient ou s'accroît au cours des 10-15 prochaines années, la durabilité sera mise à rude épreuve : capacités d'accueil, alimentation en eau, traitement des eaux et assainissement, gestion et traitement des déchets solides. Ces facteurs montrent la vitalité de la population de la destination et le potentiel existant pour soutenir le développement du tourisme à long terme. En outre, la wilaya de Tipasa connaît un important flux migratoire en comparaison aux autres wilayas du pays.

5. Tourisme et maintien des biens et des services environnementaux

5.1. Les forêts (synthèse du rapport parc algérois)

Le patrimoine forestier couvre 40 315 ha dans la wilaya de Tipasa. Ni permanente ni organisée faute d'aménagement, l'exploitation forestière est limitée :

- au couronnement des arbres d'alignement et des brises vents situés dans les unités économiques ;
- à l'exploitation des forêts privées ;
- à l'assainissement des forêts incendiées ;
- aux coupes exceptionnelles.

Le Mont du Chenoua a une vocation forestière puisque 70 % de sa surface sont constitués d'une pente égale ou supérieure à 25 % et les habitats forestiers y représentent actuellement environ 65 % de la surface. Cette vocation est multifonctionnelle : fonctions de protection et de production sylvicole, fonctions sociales et culturelles. La pratique d'un éco-tourisme approprié et bien encadré pourrait constituer un moyen de valorisation des ressources naturelles du massif. Les données de l'IFN (1980 et 2001) montrent une dégradation rapide des habitats forestiers du massif. Globalement, la superficie des habitats forestiers a régressé de 669 ha (-8,26 %), passant de 6 110 ha (75,42 % de la surface du massif, qui est d'environ 8 100 ha) en 1980 à 5 441 ha (67,16 % de la surface du massif) en 2001, ce qui représente un taux annuel de diminution de près de 0,4 %, soit une surface de 32 ha/an sur un intervalle de 21 ans. A ceci s'ajoute le recul très important des formations denses (-35,60 % soit 2 884 ha). A l'inverse, durant la même période la surface des formations claires a progressé de 2 377 ha (+29,34 %).

Le massif forestier du Chenoua serait relativement peu sensible aux facteurs de l'érosion ; les terres instables s'étendraient sur 21,95 % du massif. Aujourd'hui, si le critère géologique peut toujours être invoqué comme facteur de stabilité, il ne peut en être de même du couvert végétal qui a subi une forte dégradation sur les vingt dernières années. Aussi, et vu la fréquence élevée (70 %) des pentes supérieures à 25 %, on peut craindre une sensibilité accrue du massif à l'érosion sous toutes ses formes, bien que l'inventaire par image satellite effectuée en 2001 n'ait pas détecté de signes apparents d'érosion.

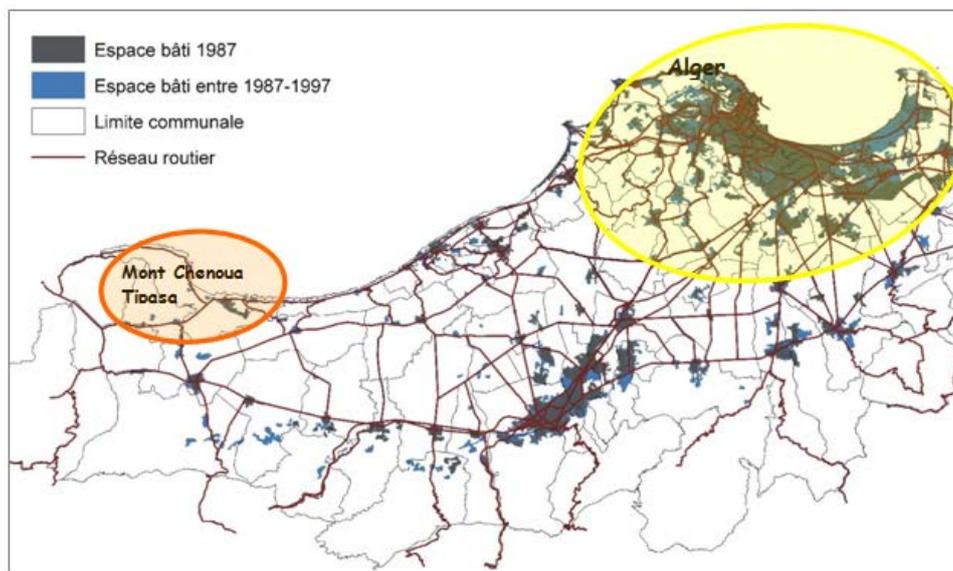
Cette dynamique régressive n'est pas le fait des activités liées au tourisme mais plutôt à des problèmes d'aménagements. Cependant, le développement planifié du tourisme dans la zone du Chenoua serait à même d'accélérer les processus de dégradation, si ce processus n'est pas accompagné des mesures

d'accompagnement nécessaires en matière de maîtrise des flux, en particulier estivaux. La seule alternative qui pourrait enrayer cette dynamique régressive est de soustraire ce site à la gestion actuelle, complètement inefficace, en lui conférant un statut d'aire protégée et d'engager un ensemble d'actions de restauration et de conservation des milieux. Cette option favoriserait, également le développement de formes de tourisms équilibrés.

5.2. Extensions urbaines au détriment des terres agricoles

La destination a connu une dynamique urbaine relativement équilibrée entre 1987 et 1997 (Figure 20). La configuration et la topographie du Mont Chenoua constitue un obstacle à l'urbanisation, ce qui a contribué à maintenir en partie les composantes originelles de cet écosystème. Cependant, au cours de la dernière décennie, cette situation tend à changer avec une pression de l'urbanisation de plus en plus forte sur la zone littorale. Même si l'urbanisation n'est pas associée directement aux infrastructures et aux établissements touristiques, la forte attractivité touristique de la zone a certainement contribué à cette urbanisation du littoral.

Figure 20 - Carte de la dynamique urbaine entre 1987 et 1997 traitée à partir des images satellitaires Landsat, réalisée dans le cadre de l'étude du PAC (Echelle originale : 1:500.000)



Source : PAC algérois (2006)

Le parc de logements de la wilaya de Tipasa est estimé en 2007 à 89 147 logements, soit un taux d'occupation des logements (TOL) de 6,9 personnes par logement. Le parc de logements des communes côtières (36 370 logements au RGPH de 1998) est principalement concentré dans les agglomérations urbaines comme Cherchell (6 476 logements), Bou Ismail (6 114 logements), Fouka (5 185 logements) et Tipasa (3 669 logements) ; les villes de plus de 35 000 habitants³⁶ totalisent 41,6 % du parc de logements total de la wilaya. Les maxima du TOL varient de 7,5 à 8,71 personnes par logement dans les villes : les taux d'occupation par logement les plus élevés sont situés dans les communes de Damous, Menaceur, Attatba, Fouka, Ahmeur El Ain. Ceci est révélateur d'une tendance, déjà constatée auparavant, à une plus grande concentration des populations dans les grands centres urbains de la wilaya où il est constaté la formation accentuée d'habitat précaire autour des agglomérations proches d'Alger : Bou Ismail, Douaouda et surtout Fouka.

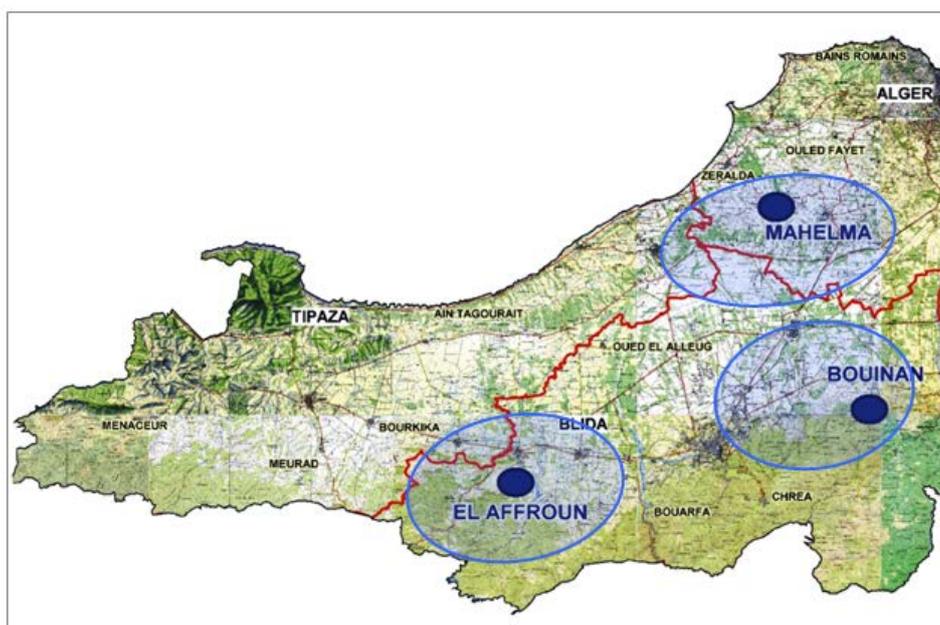
L'extension urbaine a entraîné la réduction des superficies agricoles, la surexploitation des ressources en eau et la dégradation des potentialités touristiques (plages, couvert végétal, espaces naturels). Ceci est dû à la pollution urbaine : évacuation des eaux usées non traitées, déchets solides, décharges non

³⁶ Cinq villes : Koléa (56 229 habitants), Hadjout (53 679 habitants), Cherchell (49 656 habitants), Fouka (48 179 habitants), Bou Ismail (46 833 habitants).

contrôlées. Cette situation a provoqué un déséquilibre entre l'Est et l'Ouest de la wilaya, la partie Ouest étant moins dégradée malgré des ressources en eau insuffisantes. Avec une urbanisation qui se développe plus rapidement, la partie Est de la wilaya connaît une situation environnementale plus problématique : la dégradation représente une menace permanente.

Les Zones d'Expansion Touristiques (ZET)³⁷ sont également consommatrices du foncier littoral car elles sont localisées près de la mer ; la majorité des ZET intègrent un segment du domaine public maritime ou du domaine littoral. En plus de la ZET dite de la Corniche du Chenoua, localisée au pied du Mont Chenoua, et celle de l'Est dénommée ZET de Tipasa - Matarès - Chenoua, deux autres ZET ont un impact direct sur la zone du projet : ces ZET couvrent une surface de 682,5 ha soit 43 % de la surface totale des ZET de Tipasa.

Figure 21 - Localisation des sites des villes nouvelles



Source : PAC algérois (2006)

5.3. Eaux de baignade

Les eaux de baignade de la zone marine de la wilaya de Tipasa font l'objet d'un suivi régulier, en particulier durant la saison estivale (du 1^{er} juin au 1^{er} septembre). L'échantillonnage, le transport et l'analyse des échantillons sont assurés par l'Algérienne des Eaux (ADE) qui est habilitée et agréée pour ce genre d'analyses ; les analyses concernent les paramètres physico-chimiques de l'eau. Les résultats des dernières années confirment la bonne qualité des eaux de baignade de la destination.

Malgré l'insuffisance de traitement des eaux usées, les eaux de baignade de la destination présentent une qualité microbiologique acceptable. L'essentiel des plages de la zone sont autorisées à la baignade, y compris durant les périodes de très forte affluence estivale. Mais il faut tout de même avoir à l'esprit que la capacité des eaux marines à recevoir des eaux domestiques non traitées, dont celles des installations touristiques et des résidences secondaires, n'est pas illimitée.

5.4. Disponibilité de l'eau

Selon le rapport du PAC algérois, avec une population de 4,5 millions de personnes en 1998, la disponibilité en eau conventionnelle de la région Nord Centre serait de 320 m³/habitant/an, soit près de la moitié de la moyenne nationale (630 m³/habitant/an). Vu les capacités de mobilisation, la

³⁷ Les ZEST de la zone du projet sont institués par le décret n°88-232 du 5.11.1988.

disponibilité dans la zone du projet est certainement inférieure à 280 m³/habitant/an. Les zones voisines constituent un appoint appréciable pour augmenter la disponibilité de l'eau dans la zone de Tipasa et dans tout le Nord Centre en général. La mobilisation des eaux de surface dans la région se fait à travers les barrages de Boukourdane et quelques ponctions de l'oued Mazafran qui alimentent partiellement la partie Est de la wilaya.

Selon le ministère des Ressources en Eau, en se basant sur une dotation de 6 000 m³/ha pour l'arboriculture et de 7 500 m³/ha pour le maraîchage, les prélèvements pour l'irrigation ont été estimés sur la base d'une enquête des forages de six zones d'échantillonnage, totalisant 538 hectares et portant sur des superficies variant entre 31 et 152 hectares dans tout le secteur Nord Centre. Tipasa totalise 6,4 % (26,9 m³/j) seulement de la production souterraine de la région Nord Centre : 418,8 m³/j. Etant donnée l'incapacité d'estimer avec précision les prélèvements actuels des eaux souterraines par les usagers agricoles, il est difficile de se prononcer sur le niveau actuel d'exploitation de ces ressources dans la zone du projet ; l'étude PAC algérois affirme que ces ressources sont exploitées au maximum de leurs potentialités.

Actuellement, sept barrages sont opérationnels sur les oueds de la région du PAC ; ils ont une capacité globale de 647 millions de m³. Les apports de deux de ces barrages sont/seront renforcés par des dérivations d'oueds dont celui de Boukourdane qui sera renforcé par la dérivation de Nador (en cours de construction). Le barrage de Boukourdane, sur l'oued El Hachem, est situé à environ 1,3 km au sud du village de Sidi Ammar dans la wilaya de Tipasa. Son bassin versant est de 158 km² et sa capacité de 102 millions de m³. Il est destiné à l'alimentation en eau potable de Cherchell, Tipasa et Nador, et à l'irrigation de la vallée de l'oued El Hachem et des régions de Hadjout et du Sahel algérois.

Après la sécheresse sévère qui a frappé la région centre du pays en 2001, un programme d'urgence de réalisation de petites unités de dessalement d'eau de mer a été lancé (ressources non conventionnelles). A ce jour, huit stations sont opérationnelles ou en cours de réalisation dont deux dans la zone du projet : Zeralda (7 500 m³/j) et Bou Ismail Tipasa (5 000 m³/j), soit 31,25 % de la capacité totale programmée dans la région Nord Centre qui est de 40 000 m³/j.

Tableau 12 - Indicateurs - Qualité des ressources de la wilaya de Tipasa

Variable	Définition / Indicateur	Valeur
Disponibilité de l'eau pour le tourisme	Disponibilité de l'eau pour le tourisme	61 482 m ³ /an
Qualité de l'eau	Matières en Suspensions (MES)	14 mg/l
Qualité de l'eau	Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	4,5 mg/l
Qualité de l'eau	Demande Chimique en Oxygène (DCO)	9,45 mg/l
Qualité du réseau public d'eau	L'eau est elle traitée avant consommation ?	OUI
Qualité - Salinisation des eaux souterraines	Dans quelle mesure la nappe phréatique est-elle salée ?	Bonne qualité
Quantité des réserves d'eau dans les barrages et récifs artificiels	Quantité des réserves d'eau dans les barrages et récifs artificiels	102 millions m ³
Quantité d'eau dessalée	Quantité d'eau dessalée	15 000 m ³ /j
Quantité des eaux souterraines		26 986 m ³ /j
Qualité des eaux de baignade	Qualité des eaux de baignade	Suffisant
Qualité de l'air	Y a-t-il des problèmes identifiés de pollution de l'air dans la zone étudiée ?	Bonne qualité
Qualité urbaine	Qualité du transport public	Insuffisant et inadapté
Qualité urbaine	Superficie des zones piétonnes	10 % de la zone urbaine totale
Qualité urbaine	Encombrement de trafic routier	Très fort en saison estival
Qualité urbaine	Niveau de bruit	Faible
Qualité urbaine	Densité de population	335 habitants/km ²
Espaces verts	Surface des forêts sensibles méritant protection	1 850 ha
Zones humides	Surface des zones humides protégées	130/842 ha
Terres agricoles	Superficie des terres d'aptitude culturale	373 486 ha
Eau consommée	Volume d'eau consommé ³⁸ /volume de prélèvement net	37 %

Source : PAC algérois (2006), données cadastre national du littoral (2006), données personnelles.

³⁸ La consommation d'eau pour l'agriculture n'est pas considérée dans ce volume

VII. Les politiques liées aux performances et résultats socio-économiques et environnementaux de l'activité touristique

D'importants investissements ont été consentis par les pouvoirs publics pour améliorer le cadre environnemental général de la destination Tipasa, avec des actions orientées essentiellement sur :

- l'amélioration de l'accès à l'eau potable (station de dessalement d'eau de mer) et au réseau d'assainissement ;
- le renforcement des capacités de collecte des déchets solides et la création d'un Centre d'Enfouissement Technique ;
- l'éradication de l'habitat précaire, notamment à proximité des zones d'activité touristique ;
- la préservation des habitats marins et côtiers remarquables ;
- le reclassement des hôtels (opération en cours).

Cet engagement des pouvoirs publics a été très peu suivi par les établissements touristiques puisque peu d'actions visant l'amélioration environnementale des installations ont été menées. Les enquêtes réalisées sur site montrent qu'il n'existe pas de stratégies visant à réaliser des économies d'énergie et/ou d'eau et plus généralement visant à une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles.

1. Protection du littoral

Diverses actions de soutien au développement du tourisme durable dans la destination Tipasa ont été menées par le Commissariat National du Littoral. Ces actions ont été réalisées dans le cadre du « projet d'appui au développement du CNL » avec une collaboration entre le Conservatoire Français du Littoral (France) et le CNL (Algérie) sur un financement FFEM. Ces actions tendent à maintenir au maximum l'état de naturalité du site et encouragent le renforcement des capacités humaines et opérationnelles dans la zone de Kouali – Tipasa, zone qui constitue un site pilote et démonstratif pour le projet d'appui. Les principales actions menées à ce titre sont :

- L'organisation de formations sur le terrain au métier d'éco-garde en France et en Algérie³⁹ ;
- L'installation des gestionnaires et des éco-gardes du Commissariat National du Littoral sur le site de démonstration Kouali - Tipasa – Chenoua ;
- L'installation des comités de pilotages locaux des deux sites de démonstration : Anses de Kouali et Chenoua à Tipasa ;
- L'organisation et suivi de la saison touristique au niveau des 14 plages pilotes, dont celle de Tipasa en collaboration avec l'ONAT, l'ONT, l'ANDT et GESTOUR ;
- Le bornage du littoral de Tipasa dans le cadre de la mise en œuvre du cadastre ;
- La participation et le suivi des plans d'aménagement côtier (PAC) et du schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine d'Alger (SDAAM Alger) ;
- L'intervention sur le terrain : sorties d'inspection et établissement de rapports.

Le développement du tourisme dépend aussi de la capacité des autorités, tant au niveau national que local, à maintenir le niveau de naturalité des destinations touristiques. Ce maintien passe obligatoirement par des arbitrages indispensables pour orienter les investissements en dehors des zones abritant des écosystèmes sensibles et vulnérables à la sur-fréquentation. Parmi les indicateurs retenus quant à la naturalité figure la longueur du linéaire naturel de la wilaya de Tipasa : estimation par le cadastre du littoral de la wilaya à 189,2 km (MATE, 2008). Le scénario alternatif élaboré dans le cadre du projet « DESTINATIONS » pose comme conditions de durabilité le maintien d'au moins de 172,1 km du linéaire côtier dans un état de naturalité.

La particularité de la destination littorale Tipasa réside en partie dans la valeur patrimoniale des habitats côtiers et des sites archéologiques et culturels. Il y a lieu de rappeler que la zone du projet,

³⁹ Dans le cadre du projet « Appui au développement du CNL »/CNL-MATE et CFL-FFEM

notamment l'axe Kouali - Tipasa - Chenoua figure sur la liste des douze sites prioritaires (horizon 2012) du plan d'action national relatif à la mise en place des aires marines et côtières protégées (Grimes/PNUD, 2003). Parmi les principales recommandations et actions identifiées comme pertinentes par le PAC Algérois pour la zone de Tipasa, nous rappellerons :

- la nécessité d'augmenter le budget réservé à la protection des zones côtières et littorales ainsi que le renforcement de l'opérationnalité du CNL⁴⁰ et de l'ANDT ;
- le besoin d'établir des conventions avec les tours opérateurs et les structures de formations spécialisées dans le tourisme et les activités annexes ;
- la nécessité de considérer les activités touristiques lors de l'élaboration des plans de gestion des aires marines et côtières protégées (Kouali, Tipasa, Mont Chenoua, aire marine du Chenoua) ;
- l'urgence de mettre en place un système d'information géographique pour faciliter la gestion et le suivi de l'activité touristique.

A titre indicatif, sur la base des données de 1989, la surface boisée estimée pour l'ensemble de la zone algéroise (PAC Algérois) était de 132 m²/habitant, alors que la surface boisée estimée uniquement pour la wilaya de Tipasa à partir des données de 1998 est de 120 m²/habitant ; le maintien de cette surface représente une des conditions de durabilité de la zone. La protection et la valorisation de sites historiques et culturels de la destination Tipasa constitue également un axe privilégié qui doit mobiliser à brève échéance les financements nécessaires avec une priorité pour la ville romaine de Tipasa. Les actions à mener sont les suivantes :

- l'évacuation des habitations existantes à l'intérieur du parc archéologique ;
- la déviation du système d'écoulement des eaux usées qui traverse la ville romaine ;
- la mise en valeur des abords du site ;
- la réalisation d'un musée subaquatique ;
- la réalisation de panneaux de signalisation conformément aux symboles universels.

La préservation et la valorisation du site du Mausolée Royal de Maurétanie est la seconde priorité dans le cadre du programme de préservation des sites archéologiques et historiques de la destination Tipasa. En ce qui concerne la partie marine, l'étude réalisée par Grimes (2005)⁴¹ a montré la valeur patrimoniale du site. Dans le cadre du projet « Appui au développement du CNL », une étude de classement de la partie marine et terrestre pour l'été 2011 a été menée afin de définir les zones et les mesures de classement de la zone allant de Kouali au Mont Chenoua au cœur de la destination du profil de durabilité que mène le Plan Bleu.

2. Maitrise de l'urbanisation

Divers scénarii⁴² montrent que la maîtrise de l'urbanisation constitue un enjeu majeur pour le tourisme et l'équilibre du territoire de la destination Tipasa. Cette maîtrise passe par l'élaboration et la validation du schéma directeur de l'aire métropolitaine algéroise en tant que document d'articulation entre le SRAT et le PDAU en cours d'élaboration.

Parmi les actions majeures menées qui visent la maîtrise de l'urbanisation, il y a lieu de mentionner l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire pour ralentir le rythme d'étalement de l'agglomération algéroise sur les espaces limitrophes notamment vers l'Est de la wilaya de Tipasa. La maîtrise de la conurbation côtière passe par :

- La limitation à 3 km de l'extension longitudinale du périmètre urbanisé des agglomérations situées sur le littoral (en application de l'article n° 12 de la loi 02-02 du 5 février 2002) ;

⁴⁰ Le CNL bénéficie actuellement d'un financement visant le renforcement de ses capacités dans le cadre de la coopération bilatérale entre l'Algérie et la France : « Projet d'appui au développement du CNL », financement du FFEM.

⁴¹ Projet PAC Algérie

⁴² Elaborés dans le projet PAC (MATE-PAM, 2002-2006) pour l'ensemble de la côte algéroise comprenant Tipasa et dans le cadre du projet Destination (MATE/ANDT – PAM/CAR PAP, 2008-2010) pour Tipasa

- La mise en application de la mesure édictée par la loi fixant la distance minimale séparant deux agglomérations littorales à 5 km (en application de l'article n° 12 de la loi 02-02 du 5 février 2002) ;
- Le gel de l'extension des agglomérations côtières par le biais de la révision des instruments d'urbanisme (PDAU et POS) en vigueur et l'intégration des dispositions de la loi relative au littoral dans les PDAU. La révision des PDAU se traduit par des études pour 28 communes : 9 études de PDAU ont été approuvées⁴³, 7 ont été achevées mais pas encore approuvées⁴⁴, 8 PDAU sont en phase « aménagement et règlement d'urbanisme »⁴⁵, enfin 4 PDAU sont en phase diagnostic⁴⁶.
- La délimitation par cadastre du littoral (limites de servitudes de *non aedificandi* à 300 m).

Ces mesures doivent être soutenues par :

- L'encadrement de tout équipement lié aux activités touristiques sur les sites écologiques sensibles conformément à l'article 11 de la loi n° 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral ;
- L'accélération de l'élaboration des plans d'aménagement des Zones d'Expansion Touristique en tenant compte des capacités d'accueil et des impacts sur l'environnement en application de la loi relative au littoral. Cela suppose d'intégrer des spécifications techniques très strictes sur les considérations environnementales⁴⁷ dans les cahiers des charges des études d'aménagement et de développement des zones situées à proximité des ZEST. Ces éléments sont, parmi d'autres, des facteurs de compétition et de classement, et donc de décision finale quant au choix de l'investissement.



Source : Grimes (2005 et 2011)

Parmi les autres recommandations du PAC, il y a lieu de rappeler le redéploiement des populations et des activités vers les piémonts de la région Nord Centre afin de réduire la pression sur la zone littorale. La révision des PDAU des communes du Sahel et des piémonts a pour effet d'identifier des secteurs urbanisables sur des terres à très faible potentiel agricole (classes 4 et 5), destinés à la prise en charge du déficit actuel en matière de logements et d'équipements, notamment touristiques⁴⁸.

En 2003, dans la zone de l'APD de Tipasa, le pourcentage du linéaire littoral urbanisé était de 25,07 %. Selon les scénarios tendanciels, ces taux pourraient respectivement se situer entre 52 et 55 % en 2025 ; ces valeurs seraient de 66 et 75 % dans le cas du « scénario du pire ». Une véritable stratégie visant la maîtrise de l'urbanisation des zones littorales de Tipasa situerait ce pourcentage à moins de 40 % à l'horizon 2025.

⁴³ Ain Tagourait, Cherchell, Bouharoun, Douaouda, Sidi Rached, Sidi Amar, Koléa, Hadjout et Tipasa.

⁴⁴ Khemisti, Sidi Ghilés, Gouraya, Damous, Sidi Semiane, Aghbal et Nador.

⁴⁵ Fouka, Chaïba, Bou Ismail, Hadjret Ennous, Larhat, Beni Milleuk, Bourkika et Ahmeur El Ain.

⁴⁶ Attatba, Meurad, Messelmoun et Menaceur.

⁴⁷ Des obligations seront faites aux futurs soumissionnaires et investisseurs potentiels quant à l'obligation de maîtriser toutes les formes de rejets, de déchets, d'usages ou d'exploitation qui seront fait de l'espace et/ou de ses ressources de manière à préserver durablement les composantes naturelles et originelles de l'espace devant accueillir l'investissement pour lequel il y a eu manifestation d'intérêt.

⁴⁸ Les zones identifiées pour ce redéploiement à Tipasa sont le Sahel, Koléa, Chaïba et Hatatba.

En outre, malgré la politique volontariste visant l'éradication de l'habitat précaire et le recasement de ses occupants, il demeure que ce type d'habitat persiste sous l'effet de la crise du logement et de la migration intérieure, notamment aux alentours des centres urbains littoraux. Cette situation participe à créer des pressions sur l'écosystème côtier, puisque ce type d'habitat est hors réseau d'assainissement, voire hors réseau d'alimentation en eau potable. Ce type d'habitat, même s'il est généralement loin des centres touristiques, demeure sur le territoire de la destination ; l'amélioration du bien être général et de l'image de la destination nécessite une éradication totale de ce phénomène.

Il y a également lieu de proposer des facilitations fiscales visant à encourager les constructions en dehors des limites de la destination, en privilégiant les familles ayant quitté des communes de l'intérieur pour des habitats illicites dans la zone littorale et désirant se réinstaller dans leurs communes d'origine ou à proximité. Il convient aussi de veiller à une application stricte de la Loi Littoral 02-02, de la loi sur l'aménagement du territoire et de la loi relative à la protection de l'environnement, à travers des mesures d'expropriation dans le cas des habitations construites après 2002. Cela permettrait la récupération des terrains illégalement occupés et afin de les orienter vers des activités compatibles avec le tourisme durable (espaces verts aménagés pour les activités récréatives, sportives et de loisirs). Cela demande aussi plus d'implication, au niveau local, des services d'urbanisme pour réaliser des contrôles réguliers et le suivi des procédures jusqu'à leur aboutissement quand il y a constat de non-conformité et d'infraction au regard de la Loi Littoral et des autres textes réglementaires (protection de l'environnement, aménagement du territoire, ZET, déchets, installations classées).

Une autre recommandation relève de la réhabilitation du bâti ancien, en conservant le plus possible le caractère méditerranéen des constructions et des bâtiments. En considérant les disponibilités techniques et financières ainsi que la pertinence du choix, il serait judicieux de réaffecter des structures récupérées par les communes littorales et de les réhabiliter vers des vocations culturelles ou artistiques : musées, bibliothèques communales, centres de loisirs, salles de sport, structures culturelles multifonctionnelles de proximité...

Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de récupérer les bâtisses historiques ayant une vocation actuelle autre que touristique (bureaux administratifs et autres), en particulier dans les zones stratégiques à grande activité touristique. A titre d'exemple dans la zone côtière de la wilaya d'Alger, peuvent être cités la chambre de commerce, des bâtiments du boulevard Zirout Youcef d'Alger, la Villa Nardjes, l'ancienne corniche de Bouloghine, etc.

VIII. Discussion générale

- La multiplication et la diversité des plans d'action sectoriels visant chacun à optimiser la ressource utilisée présentent quelque fois des orientations contradictoires qui ne manquent pas de poser problème quant aux équilibres de la destination Tipasa. A ce titre, le développement du tourisme à Tipasa, même s'il n'a pas connu un essor considérable, constitue un segment économique à fort potentiel, notamment du fait des incitations des pouvoirs publics. La forte attractivité de la zone est également liée à ses atouts naturels ; malgré sa proximité avec Alger, la wilaya de Tipasa a maintenu sa naturalité, en particulier dans sa partie ouest, accidentée et peu urbanisée. L'attractivité de Tipasa est appuyée par la valeur de son patrimoine culturel, historique et archéologique.
- La zone côtière de la destination est appelée à être convoitée et à connaître un développement dans un avenir proche. En l'absence d'une vision claire et d'une démarche basée sur la recherche de l'équilibre entre les principales composantes du système littoral, un tel développement, notamment touristique, peut compromettre aussi bien les objectifs de performance socio-économique que le maintien des processus écologiques vitaux.
- L'analyse des forces motrices de la destination met en évidence le « décalage » entre les atouts naturels de la zone côtière de Tipasa et leur valorisation dans le cadre de la stratégie mise en place pour le développement du produit touristique. En effet, ces atouts qui peuvent constituer le véritable moteur des activités touristiques restent encore mal valorisés. Cette valorisation peut prendre plusieurs formes, notamment en intégrant les paysages, les espèces, les habitats, le patrimoine culturel, les sentiers terrestres et sous marins, les terrasses littorales dans le produit touristique d'autant qu'une demande internationale, voire nationale est à la recherche d'un nouveau tourisme avec des produits plus naturels et plus sauvages. Or l'inexistence d'une vision stratégique du tourisme dans le territoire étudié contraste avec les orientations nationales stratégiques contenues dans le schéma national directeur d'aménagement touristique.

Le tourisme n'est pas la première activité économique directe dans la zone d'étude : ce secteur emploie moins de 10 % de la population active de la wilaya. Néanmoins, cette activité participe au fonctionnement d'autres activités performantes, en particulier le BTP, la pêche et surtout les services, même si l'essentiel de ces emplois est saisonnier. L'analyse démontre :

- le faible niveau de l'offre touristique. L'offre proposée n'est pas en mesure de répondre à la forte demande qui s'exprime au niveau de la wilaya de Tipasa ;
 - l'inadaptation des établissements existants vis-à-vis des normes internationales ;
 - le très faible niveau du tourisme international ;
 - la durée du séjour qui n'est pas suffisante pour rentabiliser les activités touristiques ;
 - le peu d'impact des agences de voyages et de tourisme sur l'activité par manque de formation et de confiance dans le produit.
- L'analyse a démontré qu'il n'existe pas un plan de formation spécifique pour les personnels des établissements touristiques de la zone d'étude. Les formations demeurent très ponctuelles et presque individuelles. Le déficit en matière de formation concerne divers aspects de la gestion environnementale. Ce déficit se répercute notamment sur la gestion de l'eau et de l'énergie où des économies peuvent être considérables si une sensibilisation et une formation du personnel sur ces aspects sont réalisées. En général, un déficit important est enregistré chez les employés concernant les questions relatives à l'environnement. De plus, leur niveau de sensibilité sur ces questions reste faible et bien en deçà des normes et recommandations en la matière. Il est évident que le secteur touristique dans la zone d'étude peut constituer, une fois organisé, une véritable locomotive du développement et qui peut entraîner dans son sillage les autres secteurs. Pour cela, l'approche intégrée et écosystémique doit être une priorité dans la planification du développement de ce secteur.
 - Le poids économique et social du tourisme dans la zone d'étude est très limité dans le temps ; la période estivale correspond aux pics de fréquentation (juillet et août). Plus de 50 % des emplois directs et indirects créés par l'arrivée des touristes sont saisonniers. Il est impossible de maintenir en activité une partie importante de cette main d'œuvre temporaire sans une réorganisation, une diversification et un étalement plus long des activités touristiques le reste de l'année.
 - La fréquentation des campings et des centres de vacances ainsi que la formule « location d'appartements de particuliers » posent des problèmes environnementaux, notamment en matière de déchets solides et de surfréquentation des sites sensibles. En plus d'être anarchique, mal encadré, ce type de tourisme a peu

d'impact financier sur les communes littorales de la zone d'étude. Parallèlement à l'accroissement de ce type de tourisme, les charges relatives à la gestion des déchets solides et des eaux usées augmentent dans des communes littorales moins pourvues en moyens matériels et en ressources humaines pour faire face à ces charges supplémentaires.

En termes de performance environnementale, les établissements touristiques de la destination ont très peu investi dans la politique environnementale. Cela se concrétise par les constats suivants :

- Pas ou peu d'initiatives visant à réaliser des économies d'eau et d'énergie ;
 - Aucune initiative n'est prise pour la réutilisation des eaux de pluies, le recyclage des eaux usées et la réutilisation des déchets solides organiques ;
 - Un déficit évident en matière de sensibilisation relative à la rationalisation de l'utilisation des ressources en énergie et en eau. Ce manque de sensibilisation se manifeste par des comportements négatifs vis-à-vis de ces ressources : utilisation de l'eau chaude pour le nettoyage, éclairage extérieur prolongé parfois même quand il fait jour, arrosage peu rationnel des espaces verts et des plantes, etc. ;
 - Le déficit dans l'intégration des valeurs patrimoniales (paysages, habitats, écosystèmes, biodiversité, etc.) en tant que produit à part entière dans les prestations de l'hôtel.
- La prise de conscience dans le secteur touristique et chez la population littorale de la zone d'étude n'est pas suffisamment forte pour engager les gestionnaires dans des démarches d'éco labellisation. Il n'existe aucune plage sous pavillon bleu et aucun établissement touristique ayant acquis un éco label. La seule initiative prise dans ce sens dans la zone d'étude est le processus d'éco label engagé par La Corne d'Or en novembre 2009 : ce processus est dans sa phase première et il est supervisé par l'Agence Nationale de Développement Touristique (ANDT) ; cette éco labellisation a été rendu possible grâce à une collaboration avec le PAM/CAR PAP dans le cadre du projet « Evaluation des capacités de charge ». La durabilité de la zone d'étude dépend de la capacité des acteurs locaux en général et du tourisme en particulier à articuler les divers segments de l'activité touristique dans le cadre d'une stratégie. Il s'agit d'optimiser le tourisme tout en tenant compte des autres équilibres, y compris et en priorité les équilibres des écosystèmes naturels pour maintenir leurs fonctions stratégiques.
 - La présente étude permet d'attirer l'attention sur l'inexistence d'un système de production de données fiables pouvant constituer un véritable tableau de bords pour le suivi et la planification du tourisme, ainsi que pour évaluer les principales tendances du point de vue de la performance économique, sociale et environnementale. Même en l'absence de données diachroniques pour l'ensemble des paramètres analysés, il est possible de tirer quelques enseignements quant à la durabilité de la zone littorale de Tipasa :
 - L'inexistence d'un véritable dispositif ou système de production de données relatives au secteur du tourisme et aux différentes activités qui lui sont liées. Un tel tableau de bord aurait permis un meilleur suivi de l'activité touristique pour une meilleure planification des usages et des activités avec pour finalité une gestion durable du tourisme dans la zone pilote ;
 - La composante économique montre que l'activité touristique dans la zone du projet peut encore, si les conditions de son épanouissement et de sa réorganisation sont réunies, prendre une importance plus importante et plus conséquente dans la wilaya de Tipasa. Le tourisme dans la wilaya de Tipasa peut constituer une véritable locomotive de développement local à travers l'amélioration des capacités d'accueil et leur adaptation ainsi que le renforcement des capacités humaines ;
 - L'impact social de l'activité touristique reste également limité, étant donnée la faiblesse des infrastructures et des installations touristiques mais également la faible diversité des services proposés et un accompagnement inadapté en termes de stratégie. Ces éléments réduisent la possibilité de création d'emplois et de richesses dans le secteur du tourisme et empêche ce secteur de devenir un véritable stabilisateur social ;
 - L'impact environnemental et écologique du tourisme sur les écosystèmes côtiers et les ressources se trouve amplifié par une forme d'anarchie dans les usages des différentes ressources ainsi que l'inadaptation des mécanismes de contrôle, de suivi, de surveillance et d'évaluation. Les manifestations les plus visibles de cet impact sont l'érosion côtière, le risque de disparition de certaines espèces qui sont à la limite du seuil critique de l'équilibre de leur population, la dégradation des habitats côtiers sensibles et fragiles, dont certains sont représentatifs de la région méditerranéenne, la disparition de certains cordons dunaires.

Ce constat montre globalement des insuffisances sur une grande partie des composantes analysées et laisse entrevoir une grande marge de progression dans le cadre du développement de l'activité dans une

perspective de durabilité pour l'ensemble des composantes du domaine littoral, notamment les plus sensibles et les plus vulnérables d'entre-elles.

- Les infrastructures et la qualité des produits et des services touristiques sont parfois médiocres et largement en dessous des normes requises, ce qui ne décourage pas les touristes nationaux de visiter et de séjourner dans la destination Tipasa. Toutefois, avec l'amélioration de la qualité des produits touristiques, leur diversification, le renforcement des capacités d'accueil et l'amélioration de la qualité environnementale globale, la destination Tipasa serait exposée à une pression touristique accrue.
- Sur le plan social, le tourisme assure une partie des revenus de la population de la destination, mais ce sont surtout les activités annexes (transport, commerce, services, communications, agriculture) qui bénéficient de l'affluence estivale et participent également au bien-être de la population : difficile à mesurer, ce bien-être présente un fort potentiel d'amélioration. Le tourisme saisonnier absorbe une partie importante du chômage des jeunes et des femmes. L'artisanat, organisé souvent de manière familiale, bénéficie du développement estival du tourisme et contribue par conséquent au bien-être général. Mais cette situation est très fragile voire précaire, car elle ne procure que provisoirement de l'emploi et de la richesse. Ainsi, une meilleure organisation des activités liées au tourisme serait en mesure de pérenniser ce bien être.
- Concernant les ressources, tous les indicateurs montrent que la destination est globalement dans une situation transitoire. Les composantes naturelles telles que la biodiversité, les paysages et les habitats remarquables ont conservé une partie de leurs propriétés originelles, mais face à la sur-fréquentation désorganisée des sites, ces composantes sont menacées et leur disparition ferait perdre à la destination un de ses atouts majeurs. La consommation du foncier littoral et du foncier agricole pour la mise en place d'infrastructures touristiques ou pour l'habitat des populations ainsi que pour le développement des activités économiques, se fait en général sur les territoires et les sites les plus attractifs, notamment dans la zone littorale. Tous les scénarii réalisés à ce jour démontrent que la réduction du couvert végétal aura tendance à continuer sous la pression de l'urbanisation déjà bien engagée. Les ressources en eau sont exploitées de manière quasi optimale est un autre facteur qui doit être considéré en termes de durabilité de la destination.
- L'analyse menée montre que les efforts pour développer les activités touristiques dans tous leurs segments sont déployés par les pouvoirs publics en général, notamment par le ministère du Tourisme et le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. Ces avancées s'inscrivent dans le cadre général du *Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « SDAT » 2025*, du Programme Quinquennal et du *Schéma National d'Aménagement du Territoire*.

L'action gouvernementale s'est accélérée ces dernières années sur le plan de l'organisation et de l'encadrement institutionnel et juridique des activités touristiques. Cet encadrement s'est traduit par la mise en place et l'opérationnalisation de l'*Agence Nationale pour le Développement du Tourisme (ANDT)*, de l'*Office National du Tourisme (ONT)*, du renforcement des *services extérieurs (DT)* pour une meilleure prise en charge des missions d'animation, d'appui, d'encadrement, de promotion et de contrôle des activités touristiques. Les actions d'appoint comme l'installation d'une *Commission consultative pluridisciplinaire* auprès du ministère du Tourisme donnent un avis consultatif sur l'ensemble des projets touristiques importants du point de vue de leurs impacts socio-économiques et environnementaux. Retenons aussi l'intensification de la *concertation intersectorielle* à travers le *Conseil National du Tourisme* ainsi que le *Comité National de facilitation des activités touristiques* qui regroupent, entre autres, les représentants des professionnels du secteur. L'ensemble de ces initiatives et actions permettent une meilleure distribution des tâches et des missions dans le secteur du tourisme en Algérie.

Sur le plan réglementaire, diverses dispositions nouvelles sont contenues dans les nouveaux instruments juridiques du tourisme et de l'environnement qui devraient assurer le développement durable des activités touristiques (ZEST, règles générales d'utilisation et d'exploitation touristique des plages, aménagement et au développement durable du territoire, Littoral, règles générales d'utilisation et d'exploitation des plages, protection de l'environnement, protection du patrimoine culturel, campings, exploitation touristique des plages ouvertes à la baignade).

Selon les prévisions des pouvoirs publics à brève échéance, l'investissement touristique direct dans la destination Tipasa est estimé à 57,4 millions d'Euros, alors que les fonds mobilisés par les investissements privés nationaux dans la zone est de 14,9 millions d'euros pour des projets qui ont reçu un avis de non objection pour leur concrétisation. Il y a lieu de préciser que sur les onze projets d'investissement inscrits, huit sont localisés dans la zone littorale et couvrent 46 % des terrains destinées à ces investissements.

L'autre enjeu aujourd'hui est de réunir les conditions de la durabilité dans le secteur du tourisme. Or ces conditions ne dépendent pas uniquement des acteurs directs du tourisme. Les effets des politiques publiques sur la durabilité de la destination touristique se mesure par rapport à l'efficacité des politiques

liées à l'assainissement, à l'accès à l'eau potable, à la gestion des déchets solides, ainsi qu'en termes de rigueur quant il s'agit d'appliquer les dispositions réglementaires notamment celles contenues dans la Loi littoral, la loi de protection de l'environnement, les dispositions relatives à l'aménagement du territoire et celles qui concernent l'urbanisme. Malgré les efforts considérables accomplis dans tous les domaines liés au tourisme à l'échelle de la destination, en particulier dans le renforcement des infrastructures de base, des efforts très importants restent à accomplir par les acteurs du tourisme. Ces efforts concernent divers aspects de la durabilité, en particulier ceux relatifs à l'efficacité énergétique, à l'assainissement et à la réutilisation des eaux usées, à la gestion des déchets et à leur traitement, enfin à l'utilisation d'énergies renouvelables. Des efforts tout aussi soutenus doivent être réalisés dans les domaines de la formation, de la sensibilisation, mais également de l'adaptation du produit touristique dans la destination Tipasa.

IX. Analyse AFOM

Malgré les contraintes de la disponibilité et de la fiabilité des données, l'étude du profil de durabilité permet de comprendre le fonctionnement de la destination Tipasa en général et du tourisme dans cette zone d'étude en particulier. La mise en lumière du contexte institutionnel national dans le secteur du tourisme permet en outre de comprendre et de mesurer la portée des politiques menées au niveau national et d'évaluer leur pertinence par rapport aux objectifs fixés.

L'analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces) de la destination Tipasa met en évidence un déséquilibre entre les potentialités, les atouts et les opportunités de la destination d'une part et ses faiblesses ainsi que les menaces qui pèsent sur elle d'autre part, ce qui traduit l'ampleur des efforts à fournir et à accomplir afin de réorganiser l'activité dans la destination, adapter les pratiques de gestion et mettre à niveau aussi bien les installations que les ressources humaines. En ce qui concerne la performance environnementale, le tableau AFOM montre également l'étendu des actions à mettre en œuvre pour améliorer la réutilisation des eaux usées traitées, recycler les déchets solides, améliorer l'efficacité énergétique et introduire les énergies renouvelables.

L'analyse du système tourisme de la destination Tipasa fait ressortir les forces et les faiblesses de ce secteur ainsi que ses interactions avec les différentes composantes de la destination tant sur le plan économique, social qu'environnemental. L'organisation de l'activité touristique dans la destination concerne quasiment toutes les filières et les composantes de l'activité : hôtellerie, restauration, guides, loisir et plaisance, agences de voyage, transport, système de réservation, système d'achat, marketing.

Tableau 13 – Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
Paysages (terrestres et sous marins) de grande qualité écologique ; Diversité des habitats et des écosystèmes : forêts, mer, îlots et grands rochers, maquis, etc. ; Bonne qualité des plages ; Biodiversité spécifique très riche ; Patrimoine culturel, archéologique et historique de valeur universelle ; Grandes infrastructures de base de bonne qualité : routes, port, aéroports, hôpitaux et centres de soins, etc. ; Moyens de communication ; Zone à fortes activités artisanales : poterie, tissage, cuivre, etc..	Manque d'infrastructures touristiques : hôtels, restaurants ; Manque de visibilité ; Grand déficit en professionnels du tourisme ; Niveau de formation en tourisme déficient et inadapté ; Grand déficit dans l'utilisation des nouvelles technologies dans le tourisme ; Inexistence de produits touristiques intégrés et complémentaires ; Déficit en traitement des eaux usées ; Déficit en traitement des déchets solides ; Quasi absence de recyclage de toutes les formes de déchets ; Grand déficit dans l'utilisation des énergies renouvelables ; Taux de chômage des jeunes ; Faible performance socio-économique et environnementale du tourisme.
Opportunités	Menaces
Volonté politique clairement affichée par les pouvoirs publics en vue de développer le secteur du tourisme ; Disponibilité d'une réglementation adaptée : Loi Littoral, Loi ZET, Loi Environnement, concession des plages, etc. ; Disponibilité du foncier bien défini dans le cadre des ZET ; Facilité d'accès aux aides publiques pour le financement des activités du tourisme et de l'artisanat ; Disponibilité des zones vierges et non urbanisées ; Dispositifs d'aides à l'investissement et de facilités bancaires pour l'investissement dans le tourisme ; Possibilités importantes d'investissement dans la gestion, le traitement et le recyclage des déchets ; Grandes opportunités et facilités bancaires pour l'investissement dans les énergies renouvelables.	Perte de la qualité des paysages et du milieu ; Perte de la biodiversité ; Investissement touristique non durable ; Pollutions marines ; Urbanisation du littoral ; Non gestion des flux des estivants sur les plages et dans les zones vulnérables ; Erosion côtière et conséquences sur les infrastructures et les installations proches des plages ;

La stratégie de développement touristique mise en place par le ministère de tutelle est récente ; elle n'est pas encore mise en œuvre en impliquant l'ensemble des segments et des acteurs de l'activité touristique. En effet, la mise en œuvre effective de cette stratégie suggère l'implication des autres secteurs et acteurs institutionnels et privés dans le cadre de la dite stratégie avec des financements et

des investissements qui relèvent de départements ministériels autres que le tourisme. Cette stratégie qui a d'abord une dimension nationale tardera certainement à trouver son application à l'échelon local tant les conditions préliminaires à réunir sont nombreuses, diversifiées, mais surtout relevant de différents acteurs : cette stratégie demande donc une mise en œuvre intégrée. Le développement et la mise en œuvre de la stratégie Tourisme supposent également que les questions de la performance et de l'impact du tourisme soient traitées avec la même préoccupation par l'ensemble des parties prenantes pertinentes, en particulier sur les points suivants :

- 1) La maîtrise de l'urbanisation comme condition essentielle à la durabilité de la destination.
- 2) L'amélioration du niveau de concertation en matière de planification des usages et des investissements dans la destination.
- 3) L'amélioration de la performance environnementale et de la sensibilisation aux questions environnementales.

De plus, les retours d'expériences menées sur les questions du développement du tourisme montrent que l'intégration de l'artisanat est en mesure d'augmenter l'attractivité de la destination.

X. Propositions de mesures politiques pour améliorer la durabilité de la destination Tipasa

Quatre enjeux majeurs pour la durabilité du tourisme dans la destination Tipasa sont identifiés :

- 4) Contrôler, maîtriser et réduire les effets de l'urbanisation dans la zone littorale ;
- 5) Adapter, renforcer et améliorer l'offre, la qualité et les services touristiques ;
- 6) Faire du tourisme littoral de Tipasa un moteur du développement intégré au niveau local avec deux axes privilégiés: la soutenabilité sociale et la performance économique.
- 7) Préserver les composantes les plus sensibles et les plus fragiles de la zone côtière.

L'amélioration de la durabilité de la destination Tipasa est une mission difficile qui s'aménage sur du long terme. Elle nécessite la mobilisation de divers acteurs, de moyens adaptés, et surtout la convergence des politiques sectorielles dans le cadre d'une stratégie intégrée visant le développement des activités touristiques.

En matière d'investissements touristiques, les pouvoirs publics doivent apporter un accompagnement aux investisseurs dans les domaines de :

- la formation des personnels en gestion, métiers du tourisme et démarche qualité (Plan Qualité Tourisme Algérie - PQT) ;
- l'insertion des établissements dans des circuits touristiques intégrés aux marchés nationaux et internationaux et appuyés par des supports de promotion publicitaire en lien avec la destination Algérie ;
- l'innovation et l'utilisation des TIC pour la promotion et la communication des produits touristiques offerts par les établissements.

Il est utile de rappeler les principales insuffisances du tourisme en Algérie en général et dans la destination Tipasa en particulier :

- Absence de lisibilité des produits du tourisme et grand déficit du marketing pour la promotion de la destination Algérie ;
- Manque de coordination entre les acteurs locaux du tourisme ;
- Faible qualité du produit et des prestations du tourisme ;
- Sous qualification des ressources humaines du secteur ;
- Hébergement et hôtellerie très insuffisants et de mauvaise qualité ;
- Non diversification des services proposés et quasi absence de services intégrés ;
- Inadaptation technologique, en particulier dans les services ;
- Absence d'un plan de communication ;
- Manque de maîtrise des nouvelles techniques de prospection du marché par les voyageurs ;
- Faible qualité du produit et des prestations du tourisme algérien ;
- Faible qualité des modes de transport et problèmes d'accessibilité des territoires ;
- Inadaptation au tourisme moderne des banques et des services financiers ;
- Inadaptation au tourisme moderne de la gouvernance et de l'organisation.

1. Enjeu 1. Maîtrise de l'urbanisation : redéploiement du tourisme vers l'ouest de la destination

Le redéploiement du tourisme vers l'ouest de la wilaya de Tipasa, à travers le développement de nouveaux sites et espaces touristiques, permettra de réduire la pression sur les sites déjà aménagés à l'est. L'enjeu numéro un de la destination étant la maîtrise de l'urbanisation, il serait pertinent de réorienter les nouvelles demandes touristiques et une partie de celles existantes vers de nouveaux sites

à l'ouest de la destination. Ces réorientations devraient être accompagnées par le développement d'activités humaines nouvelles avec un tourisme plus centré sur les paysages et l'écologie.

2. Enjeu 2. Adapter, renforcer et améliorer l'offre, la qualité et les services touristiques

Si l'administration en charge du tourisme aux niveaux central et local a concentré ses efforts sur l'organisation du secteur et la mise en place du cadre institutionnel et du dispositif législatif à même d'assurer un décollage du secteur, les professionnels et les opérateurs du tourisme ont tenté de combler le déficit en équipements et en infrastructures touristiques sans pour autant constituer un véritable relais au niveau local.

2.1. Action prioritaire : concrétisation des quatre villages d'excellence (vte) de Tipasa

La concrétisation des intentions d'investissement est une condition nécessaire et indispensable pour augmenter l'offre touristique qui reste encore loin de répondre à la demande de plus en plus croissante.

Parmi les projets prioritaires de la première étape 2008-2015 du programme de développement national du secteur du tourisme (projets identifiés et en cours de réalisation portant essentiellement sur l'investissement touristique national), quatre villages touristiques d'excellence (VTE) sont situés dans la wilaya de Tipasa : VET de Tipasa, VET de Colonel Abbas, VET de Bouharoun et VET de Oued Bellah CESAREE. Cinq autres villages sont localisés dans la partie ouest de la wilaya d'Alger à la limite de la wilaya de Tipasa : VET de Zeralda - Ouest, VET de Sidi Fredj, VET de Sahel, VET de Forum El Djazair / Moretti 1 et VET EIIC / Moretti 2. Le VET Colonel Abbas est programmé pour une capacité totale de 1.240 lits et le VET de Zeralda - Ouest est prévu pour un total de 6.885 lits.

L'ensemble de ces programmes devrait répondre aux besoins du secteur en nombres de lits et en termes de qualité du produit touristique. Cependant, au début 2011, ces programmes tardent à prendre leur vitesse de croisière. Il y a lieu de lever toutes les contraintes administratives et financières afin de permettre à ces investissements de se concrétiser ; l'administration est tenue d'accompagner le processus afin de s'assurer que les futurs investissements répondent aux cahiers des charges tels que définis initialement et que toutes les questions relatives à la protection de l'environnement soient prises en charge de manière effective et sérieuse. Nous recommandons vivement les actions suivantes :

- La dynamisation de la Commission associant des experts de différents profils pour l'étude des dossiers d'investissement touristique ;
- La réalisation des études d'aménagement pour les ZET qui ne sont pas encore dotées d'études ;
- L'accélération du « Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance », notamment sur le volet soutien au développement du tourisme ;
- La simplification du dossier d'investissement pour les installations qui répondent aux normes et aux standards de qualité ;
- L'encadrement juridique de la formule location « chez l'habitant » et celle du « gîte ».

2.2. Utilisation rationnelle du foncier et de l'investissement touristique

Selon les projections 2009 de la Direction du tourisme de Tipasa, les investissements à court terme devraient assurer dans la destination, sur une superficie totale de 20,65 hectares, 310 lits de catégories 4* et 5*, 930 lits de catégories 2* et 3*, et 195 lits de la première catégorie, pour un nombre total d'emplois créés de 550 emplois dont 325 dans les catégories 2* et 3*. Avec 9 hectares, l'assiette foncière réservée à la construction des hôtels (1^{ère} phase) représente 95,7 % de l'ensemble de l'assiette foncière de la zone littorale de Tipasa et 44 % de l'assiette foncière totale de la wilaya réservée aux hôtels. Le programme d'investissement validé par les structures compétentes de la wilaya fait état de

5 investissements autorisés entre 2004 et 2008 et qui portent sur une surface de 43,3 hectares. Ces projets ont une capacité totale de 906 lits, pour une prévision de création de 372 emplois et une enveloppe totale de 14.876.829 Euros.

Toutefois, la durabilité de la destination Tipasa ainsi que la réglementation nationale exigent la réalisation des études d'aménagement des ZET sur la base de cahiers des charges très explicites.

2.3. La labellisation de structures pilotes pour améliorer la qualité des établissements et des services touristiques

Le processus de labellisation de quelques structures touristiques de la destination Tipasa, notamment des complexes Matarès - Tipasa et le CET, peut constituer un modèle afin d'améliorer la qualité des structures et établissements de la zone, puis de l'ensemble de la région Nord Centre et pour le littoral algérien de manière plus globale.

Les conditions de mise en place d'un Eco Label ne sont pas toutes réunies actuellement pour les établissements touristiques dans la wilaya de Tipasa. Le système d'Eco Label dépend de l'intention et de l'engagement des professionnels du tourisme pour améliorer l'environnement. Ce n'est pas tant la volonté qui manque aux professionnels du tourisme de la destination Tipasa, mais ce sont les conditions de cet Eco Label qui demeurent difficiles à réunir actuellement.

Toutefois, dans le cadre du projet DESTINATIONS, une opération pilote d'Ecolabelisation a été menée avec le soutien du CAR PAP pour un établissement pilote dans la wilaya de Tipasa : « La Corne d'Or » (voir engagement en annexe).

Ce type d'expérience doit être encouragé, soutenu et mené jusqu'à son terme car les retombées sur la durabilité de la structure d'hébergement et de la destination seront importantes à moyen et long termes. Ces opérations permettent d'améliorer l'efficacité environnementale (consommation d'énergie, consommation d'eau) d'une part et le mode de gouvernance des établissements touristiques d'autre part.

2.4. Mettre en œuvre le plan formation qualité et l'adapter aux besoins spécifiques de Tipasa

Au niveau national, le nombre de places pédagogiques attendu est de 91 600 à l'horizon 2015. En outre, le Business Plan 2025 du département central du tourisme repose sur des objectifs de performance en matière de formation des ressources humaines, en particulier :

- le renforcement des capacités organisationnelles, des compétences et de la professionnalisation des dirigeants et personnels d'encadrement dans les écoles ;
- l'avantage concurrentiel des programmes pédagogiques et la qualification de l'encadrement pédagogique dans les écoles ;
- l'élaboration des normes d'excellence de l'éducation et de la formation touristique, notamment par la certification et l'homologation des programmes dans les écoles.

La nouvelle carte des écoles touristiques prévoit deux nouvelles écoles du tourisme dont l'une à Tipasa (Ecole de Tourisme de Tipasa)⁴⁹ et la modernisation des trois écoles existantes. Sept écoles de formation professionnelle prodiguant une formation spécialisée dans le tourisme relevant du ministère de la Formation Professionnelle sont réparties sur le territoire national : l'une d'entre-elles est située à l'ouest d'Alger et à proximité de la wilaya de Tipasa (Ain Benian). Parmi les écoles à moderniser proches de la zone d'étude, nous avons recensé l'École Nationale Supérieure du Tourisme d'Alger (ENST). Elle est l'une des écoles les plus importantes dans ce secteur puisqu'elle pourvoit les établissements touristiques de Tipasa en personnel encadrant.

⁴⁹ La seconde est programmée dans la wilaya d'Ain Témouchent (Ouest algérien).

De plus, la gestion de l'hôtellerie et du tourisme exige une grande variété de connaissances et par conséquent des niveaux de diplôme plus élevés. Il s'agit donc de répondre concrètement à la préoccupation d'offrir un enseignement technique de qualité, voire d'excellence, dans les secteurs du tourisme, des voyages et de l'hôtellerie. Cet enseignement doit être capable de fournir au secteur touristique, dans un partenariat public privé fécond, une main-d'œuvre compétente, fiable et compétitive à tous les niveaux d'intervention.

Les besoins spécifiques de la destination Tipasa portent dans un premier temps sur la formation des personnels du secteur touristique à la langue anglaise et aux nouvelles technologies de communication. Puis dans un second temps, les besoins portent sur la formation des guides touristiques en histoire romaine en lien avec ce site et les sites avoisinants, sur la formation de guides de la nature et sur la formation aux métiers de la réception.

2.5. Améliorer la qualité du produit à travers la mise en œuvre effective du Plan Qualité Tourisme (PQT) au niveau local

Le Plan Qualité Tourisme (PQT) (figure 20) s'appuie sur la formation et l'éducation à l'excellence. Il intègre les technologies de l'information et de la communication en cohérence avec l'évolution du produit touristique dans le monde.

Cette dynamique a pour objectif : (1) d'initier un PQT, avec l'ambition de fédérer sous une marque unique « Qualité Tourisme » l'ensemble des démarches qualité ; (2) de se placer d'ores et déjà dans une perspective d'amélioration de la qualité et de l'offre touristique et favoriser sa promotion tant en Algérie qu'à l'étranger ; (3) d'insuffler une dynamique de revalorisation et de promotion de la destination touristique Algérie.

Le PQT vise à améliorer la qualité et la lisibilité de l'offre touristique, à offrir une nouvelle visibilité aux professionnels, à inciter les acteurs du tourisme à engager des démarches de qualité, à communiquer sur l'image de l'Algérie et sa promotion comme destination de qualité et à conquérir une place parmi les destinations touristiques mondiales. Dans un premier temps, le PQT s'appuie sur l'identification des établissements partenaires de quatre types : le parc hôtelier de haut standing, la restauration haut de gamme, les agences de tourisme et de voyage, enfin les offices locaux du tourisme.

Figure 22 - Les piliers du Plan Qualité du Tourisme



La mise en œuvre du PQT se traduit concrètement par les étapes suivantes : (1) La définition des procédures et mécanismes de mise en œuvre ; (2) L'affichage des objectifs de la démarche qualité et la fixation des engagements ; (3) L'identification des partenaires et l'accompagnement des professionnels dans leur démarche qualité ; (4) L'évaluation des engagements des professionnels et la certification ; (5) La formation ; (6) L'élaboration d'un cahier des charges.

Le Plan Destination élaboré par le département du Tourisme se fixe des objectifs par filières et par marchés (Tableau 14).

Tableau 14 - Les objectifs par filière

Les marchés cibles	Les filières retenues	Les objectifs marketings du plan
Marché domestique	Balnéaire Loisirs périurbains Soins, santé Cultuel Randonnée Sport	Fixer les flux en offrant des alternatives attractives aux autres destinations voisines Développer les « départs en vacances » Développer les consommations « loisirs de proximité toute l'année » Favoriser la consommation « tourisme de soins, de santé et de bien-être » dans une perspective d'amélioration de la santé publique
Les Algériens résidents	Tourisme de santé Affaires et congrès Culturel : découverte de l'artisanat et des savoir-faire, sites archéologiques, Agritourisme Pêche / Chasse	Fixer les flux en proposant des produits à forte valeur ajoutée Accroître la dépense touristique Développer des produits axés sur des filières à fort pouvoir d'image positive Cibler le troisième âge
Les Algériens non résidents	Balnéaire Loisirs périurbains Culturel : tourisme de mémoire, découverte de l'artisanat et des savoir-faire, sites archéologiques	Fidéliser le séjour des Algériens non résidents Développer et multiplier les séjours Accroître la valeur ajoutée (consommation) par séjour Enrichir le séjour « affinitaire » par une offre attractive et composite

2.6. L'innovation et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le secteur du tourisme en Algérie en général et dans la destination Tipasa en particulier souffre d'un grand déficit en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Cela induit une évolution des comportements de consommation et des processus de distribution afin de permettre l'offre directe des produits et des services touristiques à un grand nombre d'internautes. La commercialisation en ligne est quasi inexistante et l'introduction de systèmes de gestion électroniques doit aller au delà de la réservation et concerner la gestion en ligne de voyages, la gestion de la réception hôtelière ainsi que la gestion de la restauration.

Dans le PQT il est prévu un Système Permanent d'Observation et d'Evaluation Touristique : le SPOET. Ce type de dispositif de veille permet l'observation des activités touristiques à travers un véritable centre de ressources touristiques et du marché touristique.

2.7. Le plan partenariat public - privé

Le partenariat public privé (PPP) est aujourd'hui incontournable pour le développement intégré et équilibré du tourisme en Algérie et dans la destination Tipasa. Ce partenariat met en jeu l'action d'acteurs privés et publics agissant en commun pour répondre efficacement au marché.

L'État et les collectivités locales jouent un rôle indispensable dans le domaine du tourisme. Ils aménagent le territoire et protègent les paysages. Ils mettent à la disposition du tourisme les infrastructures de base (aéroports, ports, routes, etc.), ils organisent les services publics, ils veillent à l'ordre public et à la sécurité, ils gèrent des musées et des monuments historiques, ils entretiennent aussi « l'image de marque » du pays et des sites par leurs politiques et actions de communication. Quant au secteur privé, il a pour rôle d'assurer l'essentiel des investissements et de l'exploitation touristique. Ainsi, le PPP s'organise autour des rôles suivants : le secteur privé a pour charge la valorisation et la commercialisation des biens et des services mis à disposition par l'Etat et les pouvoirs publics ont pour charge d'organiser un cadre et un contexte réglementaire, législatif, fiscal et social.

Les partenariats et les attentes des professionnels en particulier sur la question de la formation en hôtellerie et en tourisme mettent l'accent sur la nécessité pour le PQT de tenir compte des besoins des professionnels de l'hôtellerie et du tourisme. La nécessité d'assister les investisseurs nationaux et étrangers, de mettre en place l'aide nécessaire pour les accompagner dans leur démarche d'investissement en leur fournissant un personnel qualifié, motivé, de standard international constituent également une priorité. En effet, ce personnel, dans l'exercice de ses fonctions, doit répondre de façon efficace aux demandes des visiteurs venant de toutes les régions du monde, particulièrement des pays émetteurs habitués à des niveaux élevés de prestations de service.

2.8. L'organisation de circuits touristiques intégrés

La réflexion menée par l'Association de Réflexion, d'Echanges et d'Actions pour l'Environnement et le Développement (AREA ED, 2010) a abouti à la proposition de plusieurs circuits touristiques dans la destination et à l'ouest de celle-ci. L'AREA ED vise notamment à proposer des produits touristiques intégrant la montagne littorale du Mont Chenoua, les plages et criques de Tipasa ainsi que les sites archéologiques de Tipasa et de son voisinage immédiat⁵⁰. Ces circuits constituent un élément à promouvoir pour le développement des activités touristiques durables dans la destination (Tableau 15 et Figure 23).

Tableau 15 - Circuits touristiques à développer dans la destination Tipasa et zones voisines

CIRCUIT N°1	Secteur Est de Tipasa : Zone archéologique et culturelle	C'est le cœur de la destination avec la zone archéologique, le centre historique et culturel, le port de Tipasa, les vestiges romains, le musée.
CIRCUIT N°2	Secteur Est du Chenoua (au pied du Mont) : Randonnée pédestre et en vélo tout terrain (VTT)	A partir du complexe touristique le Grand Bleu : circuit pédestre qui démarre à l'Ouest de Douar Bouras et passe soit par le Douar Ouzakou (option 1), soit par Koudiet El Assa (option 2) pour rejoindre Douar Boughrine avant de fermer la boucle et d'arriver à Nador. La boucle ainsi formée contourne et longe la forêt Khabbech. Plusieurs haltes sont identifiées : cinq haltes d'observation de la végétation remarquable, deux haltes pour l'observation de cultures fruitières traditionnelles. Quatre campings sont implantés sur ce circuit.
CIRCUIT N°3	Secteur Centre du Mont Chenoua	Même point de départ que le Circuit N°2, c'est-à-dire par Nador en longeant Katbas à l'Ouest, Douar Nora, Douar Hamadouche Douar Cheikh Ahmed. Bifurcation à l'entrée du Douar Cheikh Ahmed pour aller vers le douar Boudjera, puis vers le douar Drâa El Guenine (site historique, village de regroupement créé par l'armée coloniale en 1957 et abandonné en 1970). A partir de ce point, le circuit forme une boucle vers le Douar Terhamine (Marabout Sidi Abderahman, Ziara fin Octobre) via Koudiet El Griyine à l'ouest ou via Takasbat et Koudiet El Kerrouche à l'Est. Cette boucle contourne Koudiet Sidi M'Hend Aberkane ainsi que l'oued Bouricha. Passage par la Source Thala Amagrandth / La grande source (eau potable) et la ferme Imekraz Braham avant d'arriver à Koudiet Ben Athmane. Ce circuit traverse ensuite l'oued Amesned, Koudiet Ben Athmane, Domaine Si Tayeb pour aboutir à la Plage Belhacine.

⁵⁰ Projet d'appui aux communautés de base pour le développement durable dans la région du mont Chenoua. Développement du tourisme de montagne dans la zone du mont Chenoua et Tipasa. Association de réflexion, d'échanges et d'actions pour l'environnement et le développement (2010).

3. Enjeu 3. Faire du tourisme littoral de Tipasa un moteur du développement intégré au niveau local avec deux axes privilégiés : la soutenabilité sociale et la performance économique

Au niveau national, d'après les prévisions 2015, les nouveaux investissements nationaux de la deuxième tranche concernent la réalisation de projets d'hôtels par 111 investisseurs nationaux porteurs de projets touristiques répartis sur tout le territoire national, dont 33 projets⁵¹ pour le Pôle d'Excellence Touristique Nord et cinq projets d'envergure dans la destination. Au titre de ce partenariat, les investisseurs concernés s'engagent à mobiliser les moyens de financement nécessaires à la réalisation de leur projet dans les délais souscrits, veiller au respect des lois et règlements relatifs aux normes d'urbanisme, d'environnement et de la qualité, faciliter l'accessibilité aux établissements touristiques et hôteliers.

Le nombre de lits supplémentaires projetés est de 25 406 lits pour atteindre une capacité nationale de 75 000 lits. Pour la wilaya de Tipasa, c'est une enveloppe prévisionnelle de 14 876 829 Euros pour laquelle un avis de non objection a été établi ; l'investissement projeté dans la wilaya de Tipasa constitue 3,44 % du total national projeté entre 2008 et 2015⁵². Dans les sept pôles touristiques d'excellence, on peut concevoir qu'un effort supplémentaire de 750 millions d'Euros devra être engagé pour gommer les déficits structurels actuels. En considérant le ratio habituel de 15 % pour la part d'investissement public (matériel et immatériel inclus), les pouvoirs publics devraient avoir à leur charge (tous ministères confondus), 288 millions d'Euros sur sept ans pour les sept pôles touristiques d'excellence, soit 41 millions d'Euros par an.

Enfin, il y a lieu de rappeler les principales contraintes du secteur :

- L'Agence Nationale de Développement Touristique (ANDT) n'a pas la maîtrise du foncier et demeure peu territorialisée ;
- L'inexistence de guichets uniques pour les porteurs de projets qu'ils soient opérateurs ou investisseurs ;
- Les Directions du Tourisme des wilayas n'ont pas de stratégie de développement touristique à l'échelle de leur territoire. Leur rôle de contrôle, de suivi et d'accompagnement des porteurs de projet est limité ;
- Le manque de visibilité pour les autres partenaires/acteurs en matière de gestion et de stratégie touristique.

3.1. L'amélioration de l'accès aux financements et aux dispositifs d'aides aux nouveaux investissements

L'existence de caisses et d'agences de financement ainsi que de divers mécanismes financiers constitue un facteur stimulant le développement du tourisme dans la destination, notamment dans la zone du Mont Chenoua à la limite ouest de la destination.

Les PPDRI, l'ANSEJ, l'ANJEM et l'APSI peuvent constituer un appui pour le développement de micros entreprises, notamment artisanales et/ou familiales. Ces mécanismes de financement qui ont déjà produit des effets positifs sur d'autres segments économiques (pêche, agriculture, services) et dans d'autres types de territoires peuvent répondre aux attentes, notamment des jeunes, qui visent à développer le tourisme de montagne dans la zone du Mont Chenoua : circuits, agences, services culturels, randonnées, activités de loisirs, transports, agriculture, transformation des produits agricoles et des produits de la mer.

Ce type d'investissement doit également faire l'objet d'attentions particulières de la part des pouvoirs publics, en particulier des organes d'évaluation et de contrôle lors de la phase de l'étude de faisabilité technico-économique et de l'étude d'impact en cas d'aménagements d'espaces. Les PPDRI peuvent constituer à cet effet, le cadre idoine pour ce type d'investissements.

⁵¹ 23 centres urbains, 8 centres balnéaires et 2 centres climatiques, d'une capacité totale de 4 040 lits répartis sur 8 wilayas.

⁵² Business plan de la mise en tourisme de l'Algérie.

Le financement international, notamment pour les ONG porteuses de microprojets dans les activités artisanales liées au tourisme peut constituer un appoint. Ces ONG doivent pour ce faire bénéficier de l'accompagnement nécessaire en matière de formation pour la gestion et le suivi de projets. Cette source de financement est en mesure de répondre à la demande des projets qui sont définis autour d'axes tels que la préservation des ressources naturelles et la valorisation des patrimoines de la région du Chenoua et de ses environs.

3.2. Faire du tourisme de montagne littorale un pilier du développement local

L'identification, le recensement, la réactivation, la préservation et la valorisation du savoir-faire local représentent un pilier du développement du tourisme de montagne dans la région du Chenoua. La priorité sera accordée aux savoir-faire disparus et à ceux en voie de l'être ou qui sont menacés de l'être, notamment du fait de la mondialisation et du désintéressement des jeunes populations par rapport à ces activités devenues non rentables économiquement car exposées à une concurrence des produits et services de moindre qualité et bon marché. Parmi les activités artisanales prioritaires figurent la poterie, la réalisation de meuble en terre, les métiers du bois, de l'osier et du rotin, la cuisine traditionnelle ainsi que les savoirs immatériels.

La valorisation du savoir-faire local permettrait de préserver une agro biodiversité. En effet, celle-ci représente un autre atout de la zone de montagne composée de forêts et de rares parcelles agricoles où domine l'arboriculture fruitière rustique : oliviers, figuiers, grenadiers, amandiers, figuiers de Barbarie, etc. C'est aussi un espace dédié à l'élevage extensif. Toutefois, cette montagne est soumise à des dégradations multiples ; l'érosion des sols et les incendies amenuisent chaque année la qualité des sols et réduisent de manière drastique l'aire forestière. L'agro- biodiversité qui caractérise la zone du Chenoua est donc à valoriser et à protéger, en particulier l'arboriculture rustique, les petits fruits de montagne et les espèces vivrières et légumières adaptées, les plantes aromatiques ainsi que les plantes médicinales. Le savoir-faire ancestral d'exploitation des plantes médicinales, très important jadis dans la région du Mont Chenoua, est quasiment en voie de disparition : ce savoir-faire mérite une attention particulière des pouvoirs publics, des associations et de la société civile de manière générale car ce type de médecine présente une importance dans la vie socioculturelle de la région. Cela pourrait être un segment intéressant pour le développement d'un tourisme spécifique.

Miser sur la valorisation des savoir-faire locaux donnerait la possibilité : (i) de développer une activité touristique autour de l'agro biodiversité ; (ii) de préserver un espace naturel du « tout tourisme ». La stratégie de développement doit par conséquent considérer un développement intégré et qui doit profiter de la proximité des villes, « réservoirs » de touristes nationaux, notamment d'Alger et de l'Est de la wilaya de Tipasa, en plus de Blida et des autres villes dans une seconde phase.

3.3. Renforcer le nombre et l'action des agences de voyages et de tourisme

Les agences de voyages et de tourisme de la wilaya de Tipasa ont une incidence marginale sur l'activité du tourisme. Actuellement, ces structures sont incapables de promouvoir la destination et d'offrir un produit intégré. De plus, les agences de voyages d'Alger seraient en mesure de « booster » la destination Tipasa, mais elles ne parviennent pas à intégrer le produit Tipasa dans un circuit complémentaire au tourisme dans le grand sud algérien.

Cette situation s'explique par plusieurs facteurs :

- le manque de professionnalisme des agences ;
- le déficit en ressources humaines avec les qualifications requises pour la promotion et la diversification des produits ;
- le manque d'imagination des agences qui concentrent leur activité sur l'organisation de séjour à l'étranger pour les Algériens, en négligeant les autres segments de la demande (touristes étrangers et touristes algériens résidents à l'étranger ;

- le manque de visibilité de ces agences de voyages sur Internet : quand elles disposent d'un site web, celui-ci est peu actualisé et n'est pas très fourni en informations susceptibles d'attirer et d'intéresser de potentiels touristes.

D'autres considérations qui ne dépendent pas directement des agences de voyages et de tourisme viennent compliquer les missions de celles-ci : manque de pénétration des nouvelles technologies de communication dans l'activité touristique, modes de gestion non adaptés aux besoins nouveaux des touristes actuels (paiement par carte bancaire par exemple), déficit dans certains profils professionnels comme celui de guide.

4. Enjeu 4. Préserver les composantes les plus sensibles et les plus fragiles de la zone côtière

4.1. Promotion de la vocation touristique et de loisir du littoral dans une approche de développement durable des ressources côtières

La valorisation des ZET ne soit en aucun cas se faire au détriment de la naturalité des sites, notamment les plus sensibles de la destination. Les études d'aménagement prévues à cet effet, doivent tenir compte de la capacité d'accueil des sites et des impacts potentiels sur l'environnement⁵³.

Le rôle de la commission nationale mise en place pour le suivi des investissements touristiques a un rôle central à jouer dans le suivi de la pertinence des cahiers des charges prévus à l'effet des études d'aménagement des ZET. Il est utile de rappeler que l'encadrement de tout équipement lié aux activités touristiques sur les sites écologiques sensibles doit se faire conformément à l'article 11 de la loi n° 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral.

4.2. Arbitrer entre les différents usages de l'eau et réduire sensiblement les prélèvements sur les ressources en eau souterraines

Suite à la sécheresse sévère qui a frappé la région centre du pays en 2001, un programme d'urgence de réalisation de petites unités de dessalement d'eau de mer (ressources non conventionnelles) a été lancé dans le cadre d'un plan d'action gouvernemental ; huit stations de dessalement sont en cours de réalisation dans la destination Tipasa⁵⁴. Les établissements touristiques de Tipasa bénéficieront en partie de cette nouvelle ressource qui viendra en complément des ressources conventionnelles : barrages de Boukourdane et de Meurad, retenues collinaires d'Attatba et de Hadjret Ennous.

Le taux de raccordement à l'eau potable est satisfaisant (90 %), légèrement supérieur en zone côtière (92,48 %). Le nombre de localités dépourvues de réseau d'AEP a baissé entre 2007 et 2008, passant de 60 à 53 localités.

La consommation domestique journalière est estimée à 104 021 m³/jour. La capacité totale de stockage en eau potable de la wilaya est de 98 925 m³, mais elle est inégalement répartie : 53 % pour les communes littorales de la wilaya. Pour la mise en œuvre durable de la stratégie de développement équilibré du tourisme, il y a lieu de prendre en charge le raccordement au réseau d'AEP des populations non raccordées jusqu'à maintenant.

Le futur plan d'action doit focaliser sur les localités littorales qui sont dépourvues de réseau d'AEP et qui méritent une prise en charge en priorité dans le cadre de l'extension du réseau actuel ; ces localités sont essentiellement situées dans le secteur Ouest de la wilaya⁵⁵. La mise en tourisme de ce secteur

⁵³ En conformité avec les dispositions de la loi relative au littoral et celle relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable

⁵⁴ la station de Zeralda (7 500 m³/j) à la limite Est de la wilaya en direction d'Alger et la station de Bou Ismail Tipasa (5 000 m³/j) représentent 31,25 % de la capacité totale programmée dans la région Nord Centre (40 000 m³/j).

⁵⁵ Douar El Chorfa (Cherchell), Douar Garari (Tipasa), Siudi AEK, Guidoum, Bounaama (Bou Ismail), une partie de Zaouia et Nedjar (Bou Haroun), Hai Aklouch et Hai Fridi (Fouka), Beni Rached, Touarès, Iachouriane, Ataf, Bouadis (Gouraya), Beni Berri, Himda, Ben Bouaiche (Messelmoun), Douar Mahafra, Douar Beni Zioui, Douar Reggou (Damous) et Douar Mechtita (Larhat)

permettrait d'accélérer l'équipement en réseau d'AEP, ce qui serait bénéfique pour les populations littorales de ce secteur.

D'autres recommandations sont en mesure d'appuyer la durabilité de destination :

- Mettre en place des mécanismes d'arbitrage entre les utilisateurs des ressources en eau (AEP, agriculture et industrie) dans le cadre d'une gestion intégrée de l'eau associant l'ensemble des acteurs (ANRH, ADE, OPIM, DHW, DSA, etc.) sous la coordination des agences et des comités de bassins (instruments institutionnels de gestion de l'eau).
- Dynamiser l'agence de bassin hydraulique.
- Réduire les pertes des infrastructures par la réhabilitation des réseaux de distribution d'eau, notamment des communes qui ne sont pas gérés par l'Algérienne des Eaux de Tipasa. Dans la wilaya de Tipasa, la réhabilitation des réseaux de distribution d'eau porte sur un linéaire de 787 km pour un coût estimé à 25 millions d'Euros. La réhabilitation des réseaux d'eau dans la destination contribuera fortement à la performance environnementale globale de la zone et réduira sensiblement le gaspillage de cette ressource.
- Mettre en œuvre une tarification qui incite à l'économie de l'eau et qui tendrait vers le coût réel de celui-ci.
- Sensibiliser la population et les touristes à des usages rationnels de l'eau, encourager les économies d'eau et la lutte contre le gaspillage.

4.3. Renforcer les capacités de récupération et de traitement des déchets solides

Concernant les déchets, l'action des pouvoirs publics et des autorités locales s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale du Programme National de Gestion Intégrée des Déchets Municipaux (PROGDEM). Celui-ci consiste à :

- Elaborer le schéma directeur de gestion des déchets de la région métropolitaine algéroise (en cours) ;
- Elaborer les schémas directeurs de gestion des déchets ménagers par commune ;
- Réaliser trois stations de transfert ;
- Réaliser les Centres d'Enfouissement Technique (CET) programmés pour les chefs lieux de la wilaya de Tipasa⁵⁶.

La mise en place des trois CET⁵⁷ (Centre d'Enfouissement Techniques) est une composante essentielle pour la concrétisation des objectifs de la stratégie de développement durable du tourisme dans la zone pilote de la présente étude. L'opérationnalisation totale de ces trois CET à partir de 2011 contribuera à réduire significativement les déchets déposés de manière sauvage sur la zone littorale, en améliorant la qualité générale de la zone et son image. Cela aura une incidence positive sur l'activité touristique dans la zone côtière de la wilaya de Tipasa. En plus de ces CET, la décharge contrôlée de Gouraya, localisée sur un territoire côtier de la wilaya, couvre les déchets de la commune du même nom et ceux de Messelmoun, une autre commune littorale de l'Est de la wilaya de Tipasa.

Deux actions de soutien sont également nécessaires :

- 8) Engager, graduellement, la réhabilitation et/ou l'éradication et la décontamination des 12 décharges sauvages⁵⁸ au fur et à mesure de la réalisation des CET, avec une priorité pour les décharges localisées en bordure des oueds de la wilaya de Tipasa : Sidi Rached, Douaouda, Khemisti, El Hachem, Imekraz, Hattatba.
- 9) Mettre en place un système dénommé "ECO-JEM" pour la récupération et le recyclage au profit de micro entreprises avec l'appui des mécanismes incitatifs de l'ANDI et de l'ANSEJ.

⁵⁶ Réaliser les Centres d'Enfouissement Techniques intercommunaux de la wilaya de Tipasa : Hattatba-Bou Ismail-Khemisti-Ain Tagourait-Bouharoun.

⁵⁷ Le CET de Sidi Rached d'une capacité totale de 670 000 m³ recueille les déchets de la commune de Tipasa, soit plus de 75 % de déchets liés à l'activité hôtelière de la zone côtière de la wilaya. Le CET d'Attatba, en cours de réalisation, prendra en charge, entre autres, les déchets des communes littorales de Bou Haroun, Khemisti, Ain Tagourait, Bou Ismail, Fouka et de Douaouda. Le CET de Cherchell est le seul implanté dans une commune littorale et doit prendre en charge les déchets des communes côtières de Cherchell, Sidi Ghilès et Hadjret Ennous.

⁵⁸ Merad, Damous, Larhat, Beni Milleuk, Sidi Amar, Nador, Menaceur, Sidi Rached, Douaouda, Khemisti, Attatba et Hadjout.

Les actions retenues comme conditions de la durabilité en ce qui concerne le volet déchets solides sont :

- développer le tri sélectif des déchets, en retenant dans une phase pilote les établissements touristiques de Tipasa - Matarès, la Corne d'Or, et dans une seconde phase tenter de l'élargir aux communes littorales de la destination ;
- augmenter les capacités de récupération et de recyclage ;
- achever les plans de gestion intégrée des déchets ;
- former les techniciens ;
- respecter des horaires de dépôts et de ramassage des déchets ;
- éradiquer les décharges sauvages ;
- normaliser l'emballage des déchets (sachets) ;
- renforcer les prérogatives et les capacités financières et humaines des communes littorales ;
- réaliser des décharges contrôlées et des CET ;
- intégrer les associations dans le plan de sensibilisation ;
- éliminer les macro-déchets du fond marin.

En ce qui concerne les déchets industriels spéciaux, la délocalisation des unités industrielles les plus polluantes a été une option stratégique déjà envisagée par les pouvoirs publics. Le Plan d'Action National pour la Gestion des Déchets Spéciaux (PNAGDES)⁵⁹ et le Bilan de Base National⁶⁰ mettent en évidence la nécessité de leur prise en charge. Le PNAGDES a défini le plan opérationnel avec des actions précises et détaillées visant à réduire les effets négatifs des déchets solides et spéciaux sur l'ensemble du territoire national, dont les actions les plus remarquables sont situées dans la zone côtière, y compris sur le territoire de la destination Tipasa.

Une gestion rationnelle et écologique des déchets spéciaux est l'une des actions prioritaires du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. A cet effet, la politique de gestion des déchets s'inscrit dans la stratégie nationale environnementale, ainsi que dans le plan national d'actions environnementales et du développement durable. Elle constitue, de ce fait, un volet important de la politique industrielle environnementale. Cette politique de maîtrise, d'amélioration et de modernisation de la gestion des déchets spéciaux s'est concrétisée par la promulgation de la loi 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets et à la mise en place de taxes d'incitation au déstockage des déchets.

En application de la loi 01-19, le plan national de gestion des déchets spéciaux, outil de gestion, de planification et d'aide à la décision, sera mis en place sur la base du cadastre national qui découle de l'inventaire national des déchets. Le cadastre national des déchets spéciaux a permis :

- de quantifier les déchets générés, stockés, valorisés ou traités ;
- d'identifier les générateurs de déchets spéciaux ;
- d'établir la répartition géographique des déchets spéciaux par wilaya et par région ;
- de déterminer les « points chauds ».

Les retards enregistrés dans la mise en œuvre de l'ensemble de la batterie de mesures définies par les pouvoirs publics dans le cadre du plan « déchets » peuvent constituer un frein à la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique durable dans la zone côtière de Tipasa. Une évaluation objective des raisons (institutionnelles, réglementaires, matérielles et financières) du retard pris dans la

⁵⁹ Plan d'Action National pour la Gestion des Déchets Spéciaux élaboré par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ; sa mise en œuvre est une opération intersectorielle complexe.

⁶⁰ Le Bilan de base national est calculé pour l'ensemble des pays méditerranéen avec le MEDPOL/PAM dans le cadre du plan d'action stratégique pour la région méditerranéenne (PAS MED). Le premier Bilan a été calculé pour la première année de référence en 2003 et le second bilan est actuellement en cours de calcul pour l'ensemble des pays de la Méditerranée. Les bilans visent à identifier les sources de pollution à terre et les charges polluantes rejetées en mer ou via les oueds et qui aboutissent par la suite dans le milieu marin côtier.

mise en œuvre du plan sus mentionné doivent être analysées dans les délais les plus courts en concertation entre les acteurs pour recréer les conditions favorables.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme durable, l'Agence nationale des déchets (AND)⁶¹ et le Centre national des technologies de production plus propre (CNTPP)⁶² auront un rôle de plus en plus important à jouer dans la gestion intégrée des déchets solides.

4.4. Renforcer la gestion intégrée des eaux usées

Parmi les actions relatives à la gestion des eaux usées, la mise en œuvre des cinq stations de traitement des eaux usées (STEP)⁶³ programmées dans la destination Tipasa et dans ses environs immédiats, toutes en zone littorale, est une opération qui participera à l'amélioration de la qualité des milieux récepteurs et contribuera ainsi à la durabilité de la destination. La plus importante de ces STEP se trouve à proximité de la destination, à Bou Ismail, et a une capacité de traitement de 150 000 équivalent/habitants.

La pollution des eaux de la wilaya est essentiellement due aux eaux usées urbaines et industrielles. En 2008, 102 rejets pour un volume global de rejet de 74 266 m³/jour ont été identifiés et recensés sur tout le territoire de la wilaya ; 60 rejets sont localisés sur le littoral et rejettent directement en mer sans aucun traitement préalable.

Les rejets localisés sur le littoral correspondent à un volume d'eaux usées de 42 672 m³/jour, soit 57 % du volume total des eaux usées de la wilaya. Une partie de ces eaux est chargée d'engrais azotés et phosphatés qui sont utilisés par les agriculteurs. Cela constitue un facteur de dégradation de la qualité des eaux marines et représente un risque pour la santé publique. Plus de 75 % des eaux usées pour un volume global approximatif de 50 000 m³/jour aboutissent soit directement en mer ou en mer via des oueds côtiers.

Le taux de raccordement de la population au réseau d'assainissement est d'environ 95 %. Plusieurs localités littorales qui ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement des eaux usées de la wilaya de Tipasa doivent être considérées prioritairement dans les programmes d'extension du raccordement au réseau⁶⁴.

Parmi les objectifs assignés à la gestion intégrée des eaux usées, notamment pour augmenter le nombre et la longueur des plages autorisées à la baignade, il y a lieu de retenir :

- Augmenter le nombre d'habitants raccordés au réseau d'assainissement ;
- Renforcer les capacités de traitement des eaux usées ;
- Renforcer les capacités humaines de gestion et des personnels techniques des STEP ;
- Augmenter les capacités de mobilisation et de stockage des eaux ;
- Améliorer la qualité de l'eau et la protection des milieux récepteurs.

⁶¹ Les missions de l'AND sont (i) la promotion, la sensibilisation et la vulgarisation du concept de développement des technologies de production plus propre ; (ii) l'assistance et le soutien aux projets d'investissement dans des technologies de production plus propre ; (iii) fournir aux industries toutes les informations, relevant de ses attributions, dans leurs démarches en vue de l'amélioration des procédés de production, par l'accès aux technologies plus propres et de l'obtention des certifications y afférentes, le cas échéant, (iv) développer la coopération internationale dans le domaine des technologies de production plus propre.

⁶² Les missions du CNTPP portent sur des programmes de formation dans les domaines (i) du traitement et de la gestion des déchets industriels, (ii) des techniques de réduction des déchets à la source, (iii) de la valorisation et du recyclage des déchets, (iv) de la gestion des installations d'incinération des déchets, (v) de la gestion des centres d'enfouissement technique et (vi) de la décontamination des sites pollués.

⁶³ Cherchell (70 000 éq/hab), Bou Ismail (150 000 éq/hab), Sahel (70 000 éq/hab), Gouraya (25 000 éq/hab) et Damous (20 000 éq/hab).

⁶⁴ Douars Bensalah, Ichrifiène, Oued Oumezer, quartiers nouveau lycée et Boulmehrouz II (Cherchell), douars Aghbal, Arkhaab et Bouyaiche, Handhla (Sidi Ghilès), la partie haute du douar Tikarouchine et douar Mansour (Tipasa), quartier Sidi AEK (Bou Ismail), Souahlia (Ain Tagourait), la partie haute de Bou Haroun, les 40 logements, Zaouia, Soumata (Bou Haroun), hai Bouamama Djillali, hai Rassem, hai Houari, hai Ahmrat, hai Ghirane, hai Ramo Mokrane, hai Mazouna (Fouka), hai Morsli AEK, hai Abbane Ramdane, hai El Kheir M'Barek (Douaouda), Beni Rached, Imelhaine, Iaouchouriane, Ataf, Bouadis (Gouraya), Beni Berri, Himda, Beni Bouyaiche (Messelmoun), Douars Oued Harbil, El RAF, Tarist (Damous) et douars Sidi Maâmar, Zlamta et Boumendif El Kheir ainsi que la cité Talbi (Larhat).

4.5. La qualité de l'eau de mer et les pavillons bleus

Le système d'évaluation de la qualité des plages type « Pavillon Bleu » n'existe pas encore dans la destination Tipasa – ce qui est d'ailleurs le cas en Algérie de manière générale. Cependant, une surveillance continue de la qualité des eaux de baignade est assurée par la Direction de l'Environnement de la wilaya de Tipasa (en coordination avec les services sanitaires relevant du ministère de la Santé) et l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable. Les analyses sont réalisées par l'Algérienne des Eaux (ADE) qui est habilitée et agréée pour ce type d'analyses.

Deux recommandations pour la surveillance de la qualité des plages :

- 10) Elargir et systématiser ce type de surveillance et d'analyse de la qualité des eaux de baignade à l'ensemble des plages de la destination et de la wilaya de Tipasa en général ;
- 11) Etablir un système de classification de la qualité des plages, sur le modèle « Pavillon Bleu », ou proposer une classification nationale qui sera opérée dans une phase préliminaire au niveau des plages de la destination Tipasa comme opération pilote pour l'Algérie, avant une généralisation à l'ensemble des plages du pays.

4.6. Suivi et évaluation périodique des concessions des plages

La plage est une composante essentielle et indispensable du tourisme balnéaire dans la destination Tipasa. L'état général des plages et leur qualité ainsi que les services qu'elles assurent sont autant de facteurs qui participent à l'attractivité des touristes et des plaisanciers, notamment pendant la saison estivale.

L'application du Décret exécutif fixant les conditions et les modalités d'exploitation touristique des plages ouvertes à la baignade⁶⁵ (N° 04-274 du 5 septembre 2004) doit se faire avec la plus grande rigueur. En effet, la concession des plages est soumise à un cahier des charges qui définit les obligations des concessionnaires, notamment en ce qui concerne le maintien d'une qualité irréprochable des plages. Cependant, il est apparu lors de nos multiples visites sur le terrain que les concessionnaires ne respectent pas les termes des cahiers de charges et les communes littorales qui sont théoriquement sensées suivre l'application des termes contractuels avec les concessionnaires sont également loin de remplir cette mission convenablement.

Pour une meilleure durabilité des plages de la destination, il serait utile de :

- Préparer un cahier des charges type pour les concessions des plages en spécifiant de manière claire et explicite les obligations du concessionnaire, notamment sur les composantes gestion du flux ou capacité d'accueil des plages (en tenant compte de la surface et de la localisation de la concession), ainsi que des obligations en matière de maintien d'un bon état général de la qualité des plages. Ce cahier des charges doit également spécifier les moyens que le concessionnaire doit mobiliser pour remplir convenablement ses missions.
- Mobiliser des ressources humaines des communes littorales concernées par les concessions des plages : cellules chargées du suivi des concessions et d'évaluation périodique.

4.7. Encourager et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans le tourisme

Le taux de raccordement des populations de la wilaya de Tipasa au réseau de gaz de ville est de 45 % en moyenne, ce qui est faible par rapport aux capacités nationales. Dans les communes littorales, ce taux fluctue entre 15 % (Bou Haroun) et 70 % (Bou Ismail et Ain Tagourait). Néanmoins, l'ensemble

⁶⁵ Ce décret est venu en application des dispositions de l'article 28 de la loi 03-02 du 17 février 2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristique des plages. Il énonce les procédures et les conditions d'octroi des concessions de plages ouvertes à la baignade ; ce décret définit aussi les modalités d'exploitation touristique des plages.

des structures hôtelières et touristiques de la zone côtière de la wilaya est raccordé au réseau de distribution du gaz naturel (100 %).

Pour les établissements touristiques de la destination Tipasa, il n'existe pas de stratégie d'économie d'énergie dans les divers postes de consommation tels que l'éclairage, la blanchisserie, la restauration, etc.

Les enquêtes menées dans certains établissements de la destination Tipasa ont toutes révélés un manque évident de stratégie et de pratique d'économie. C'est probablement au niveau de la sensibilisation par rapport à cette problématique que des efforts importants doivent être fournis aussi bien en direction des personnels de gestion que des agents d'exécution. Il s'y ajoute l'organisation d'une campagne de sensibilisation à mener auprès des clients de ces établissements. En outre, aucune initiative n'a été entreprise dans les établissements touristiques de la wilaya de Tipasa pour tester la pertinence des énergies renouvelables : aucune structure touristique n'a entrepris des actions dans ce sens.

Dans le domaine de l'énergie et du tourisme, trois objectifs ont été retenus à Tipasa :

- développer une stratégie pour réaliser une réduction de la consommation ;
- développer un programme visant la maîtrise durable de l'énergie ;
- développer et mettre en place des mécanismes encourageant l'utilisation des énergies renouvelables.

Ces objectifs de durabilité peuvent être concrétisés à travers une série d'actions simples :

- généraliser l'utilisation des lampes à basse consommation ;
- réduire l'utilisation de l'eau chaude (cuisines, douches, blanchisserie) ;
- développer des constructions avec des matériaux et une architecture qui réduisent la consommation d'énergie ;
- doter les établissements touristiques d'équipements en énergie solaire ;
- le bon dimensionnement des canalisations d'eau;
- réduction de l'utilisation de l'eau chaude ;
- favoriser les matériaux de construction qui minimisent la consommation d'énergie ;
- réaliser des études d'impact approfondies pour les stations de dessalement et les centrales électriques.

4.8. Faire de la future aire marine protégée de Kouali - Chenoua - Tipasa un moteur pour le développement du tourisme écologique à Tipasa

Deux actions constituent des actions fortes d'appui au développement durable de la zone de Kouali – Tipasa – Chenoua : la mise en place effective de l'Aire marine protégée de Chenoua et de Kouali (Annexe 2) ainsi que la concrétisation des aménagements programmés dans la zone de Kouali (Anses 1 à 3) (Annexe 3). Ces aménagements sont programmés dans le cadre du projet « Appui au développement du Commissariat National du Littoral »⁶⁶ (CNL/MATE) grâce à un cofinancement Algéro - Français (FFEM). L'impact de ces aménagements est multiple :

- renforcer la protection des habitats côtiers remarquables de la destination ;
- améliorer la gestion des flux des touristes et plaisanciers durant la saison estivale ;
- offrir un cadre de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour les personnes qui fréquentent ces espaces protégés.

⁶⁶ Projet réalisé dans le cadre de la coopération algéro-française et qui vise à renforcer les capacités de gestion du CNL, avec deux sites démonstratifs dont l'un est localisé directement dans la destination Tipasa (2006-2012).

5. Actions complémentaires

- 1) Réactiver les syndicats d'initiatives et du tourisme. Ces structures de proximité doivent être organisées afin de disposer de l'information utile en temps voulu avec un réseau d'acteurs locaux, notamment dans le domaine de l'artisanat et des autres agents du tourisme local.
- 2) Développer le marketing territorial (site web, guides, cartes thématiques, etc.) qui doit mettre l'accent sur les principes du tourisme durable (cf. charte, labellisation, etc.). Cette action est à mener en synergie entre divers acteurs, notamment les professionnels du tourisme, la Direction du Tourisme de la wilaya de Tipasa, la Direction de la Culture, la Direction de l'Environnement, les élus locaux, l'Agence Nationale pour le Développement du Tourisme, les structures locales chargées de l'artisanat et les associations locales.
- 3) Investir dans la formation aux métiers traditionnels, à la réactivation des savoir-faire locaux ainsi qu'à leur adaptation aux modes de vie et aux « goûts » actuels. Former et recruter des personnes aux métiers du tourisme: gîteur, guide, restaurateur.
- 4) Promouvoir une spécificité locale, voire un symbole, et construire le produit touristique autour : par exemple autour de la spécificité du terroir.
- 5) Encourager et valoriser les activités complémentaires entre la mer et la montagne : gastronomie, circuits intégrant les deux écosystèmes, transformation des produits de la pêche.
- 6) Développer des formes de tourisme nouveau basé sur la rencontre avec la population locale, la nature, la culture, des séjours chez l'habitant. A Tipasa, beaucoup de ménages louent des chambres car la demande est forte : randonnées, découverte de la région, etc. Initier des microprojets pilotes destinées à soutenir le tourisme de montagne dans le Chenoua et l'étendre aux autres territoires. Ce type de tourisme doit être encadré sur le plan réglementaire afin d'organiser ces activités et de pouvoir en limiter le développement si celui-ci devient problématique pour la zone d'une part, et afin de les inscrire dans le cadre plus globale du développement touristiques de la destination d'autre part.
- 7) Favoriser un investissement ciblé et adapté aux besoins et aux caractéristiques de la destination. Il ne serait pas pertinent, par exemple, d'encourager les grands complexes touristiques. Au contraire, il faudrait plutôt aller vers des établissements et des installations touristiques de petite et de moyenne taille (20 à 50 lits) avec une architecture et des prestations qui intègrent les atouts de la destination (circuits mont Chenoua, Produit archéologique et culturel, paysages littoraux et circuits sous marins de découverte, artisanat local,...).
- 8) Encourager l'emploi féminin, y compris dans l'artisanat familial et de proximité, faciliter la vente des produits de ce type d'artisanat, soit directement dans les installations touristiques soit lors de foires et de ventes - expositions.
- 9) Sensibiliser les structures d'aides publiques et de soutien à l'activité des jeunes, accompagner les jeunes vers la création d'emplois dans des secteurs d'activités liés au tourisme: coopératives de jeunes par exemple. Ce type d'incitation doit être accompagné par un plan de formation des jeunes.
- 10) Fixer comme objectif à moyen terme qu'un emploi sur deux concerne un individu originaire de la destination, qu'un emploi sur trois soit réservé aux femmes, qu'un emploi sur trois soit attribué à un jeune de moins de 30 ans. Les facilitations d'accès aux aides publiques et aux crédits à faible taux d'intérêt peuvent être des facteurs d'incitation à cet effet. Les pouvoirs publics peuvent accompagner cette démarche en prenant en charge, par exemple, la remise à niveau des jeunes et des femmes qui seraient ainsi recrutés. Lors des opérations de recrutement, notamment des agents d'exécution appartenant aux différents corps professionnels du tourisme, un avantage serait accordé aux candidats remplissant les conditions techniques et résidants dans la destination ou dans des communes proches de la destination.

6. Précautions à prendre pour développer un tourisme durable

Les précautions à envisager pour assurer un développement touristique durable sont :

- 1) Développer une connaissance approfondie des sites à promouvoir afin d'envisager les scénarii les mieux adaptés à une promotion et à un développement intégré et raisonné.
- 2) Développer la professionnalisation et la sensibilisation relatives aux métiers liés au secteur du tourisme écologique.

- 3) Instaurer un dispositif de veille « écologique du territoire » et renforcer le rôle des mairies en termes de gestion du territoire pour que le développement du tourisme ne se fasse pas au détriment de la population locale et de l'environnement.
- 4) Codifier les procédures de financement de construction d'habitat et privilégier la restauration et la réhabilitation de l'habitat abandonné. Promouvoir la restauration de l'habitat rural à partir des matériaux de construction locaux afin que les constructions s'intègrent dans le paysage sans le dévaloriser. Un travail avec les architectes est à engager pour restaurer le patrimoine architectural rural.
- 5) Élaborer une signalétique, un balisage de circuits touristiques à intérêt culturel, écologique reconnus et ce notamment afin de canaliser les flux de touristes potentiels.

Annexes

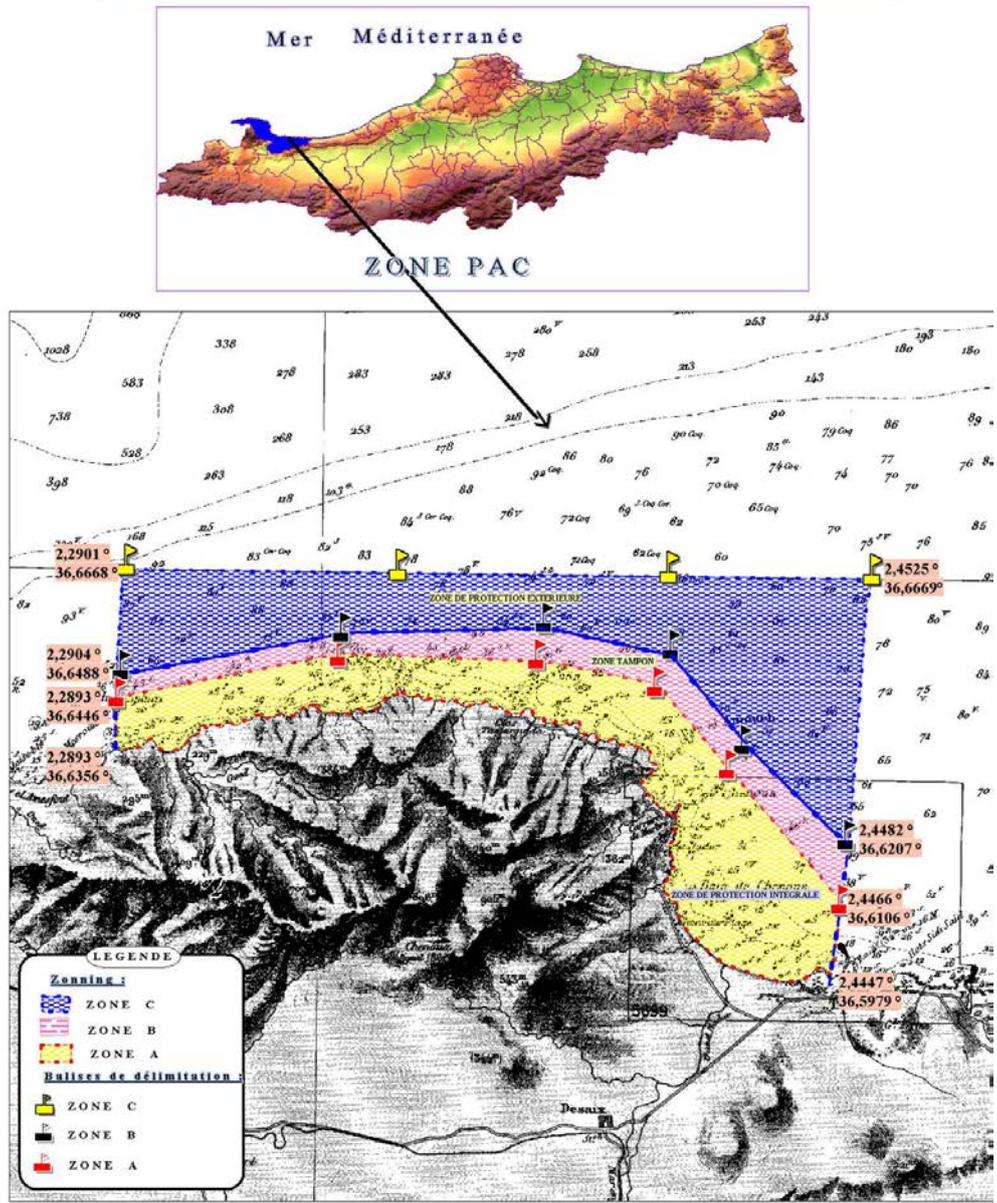
Annexe 1 - Principales législations relatives au développement durable du tourisme en zone côtière

Loi relative aux zones d'expansion et sites touristiques (N°3-03 du 17 Février 2003)	Prévoit les règles de protection, d'aménagement, de promotion et de gestion des ZET. Elle énonce que le développement touristique se fera selon les orientations du SNAT et en conformité avec la législation de l'environnement et de la protection du littoral. Elle prévoit un plan d'aménagement touristique.
Loi fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristique des plages (N° 03-02 du 17 février 2003)	Définit les modalités d'exploitation touristique des plages. Elle énonce les mesures d'aménagements saisonniers et réglemente les activités sur la plage et à 100 m du rivage. Le volet sanctions liées aux infractions constatées est pris en charge par la présente loi.
Loi relative à l'aménagement et au développement durable du territoire (N°01-20 du 12 Décembre 2001)	Définit les orientations d'aménagement du territoire qui garantissent un développement durable de l'espace national. Elle prévoit la protection et la valorisation des espaces et des ensembles écologiquement et économiquement sensibles, particulièrement le littoral pour lequel elle institue un Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral.
Loi relative à la protection et à la valorisation du littoral (N°02-02 du 5 Février 2002)	Prévoit un régime juridique particulier de protection et de valorisation du littoral. Celle loi prévoit les textes d'application ⁶⁷ (modalités de construction et d'occupation du sol sur la bande littoral - Décret 07 – 206 du 30 juin 2007, plan d'aménagement côtier - Décret 09 – 114 du 7 avril 2009).
Loi fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation des plages (N°03-02 du 17 Février 2003)	L'exploitation d'une plage doit se faire dans le respect de la vocation du site, lorsque ce dernier est protégé ou écologiquement sensible. Le concessionnaire ne peut extraire des matériaux du site qui lui est concédé.
Loi relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable (N°03-10 du 19 Juillet 2003)	Intègre la dimension Développement Durable et pose les principes généraux d'un développement harmonieux des ressources et milieux naturels. Elle énonce l'établissement d'un régime juridique particulier pour les aires protégées et des prescriptions de protection de la mer, de la terre et du sol.
Loi relative à la protection du patrimoine culturel (N° 98-04 du 15 juin 1998)	Enonce les conditions d'inscription sur l'inventaire des biens culturels et les modalités de leur classement, les secteurs de sauvegarde, l'expropriation pour cause d'utilité publique et le droit de préemption.
Décret fixant les règles et modalités de classement des parcs nationaux et des réserves naturelles (N°87-143 du 16 Juin 1987)	Enonce la procédure de classement d'un site naturel en parc ou en réserve naturelle.
Décret fixant les modalités de création et de fonctionnement des réserves naturelles (N°87-144 du 16 Juin 1987)	Précise les règles de classement d'un site en réserve naturelle pour protéger les biotopes, les formations géologiques, géomorphologiques ou spécifiques remarquables ou tout milieu présentant un intérêt qu'il importe de préserver de la dégradation.
Décret exécutif fixant les conditions de création et d'exploitation des campings (N°01-138 du 21 Mai 2001)	Prévoit les modalités de création et d'exploitation des terrains de campings. Interdit les campings sur le rivage de la mer, si ceux-ci peuvent porter préjudice à l'environnement. La création d'un terrain de camping doit être conforme à la législation de l'aménagement et de l'urbanisme et ne peut être autorisée que par le wali.
Décret exécutif fixant les conditions et les modalités d'exploitation touristique des plages ouvertes à la baignade (N° 04-274 du 5 septembre 2004)	Ce décret est venu en application des dispositions de l'article 28 de la loi 03-02 du 17 février 2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristique des plages. Il énonce les procédures et les conditions d'octroi des concessions de plages ouvertes à la baignade ; ce décret définit aussi les modalités d'exploitation touristique des plages.
La loi 03-01 du 17 février 2003, relative au développement durable du tourisme.	Indique que le développement touristique s'inscrit, dans ses objectifs et ses finalités, dans la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire. Art 2 : La contribution à la préservation de l'environnement et la valorisation du potentiel naturel. La mise en valeur du patrimoine touristique national. L'amélioration de la qualité des prestations touristiques. Art 3 : Développement durable : Modèle de développement dans lequel les options et les opportunités de développement doivent assurer la préservation de l'environnement, des ressources naturelles aux générations futures. Art 5 : Le développement des activités touristiques repose sur les principes et les modalités tels que définis par le SDAT, conformément aux articles 22 et 38 de la loi 01-20 du 12-12-2001 relative à l'aménagement et le développement durable du territoire. Art 10 : Le développement touristique durable s'inscrit dans ses objectifs et ses finalités dans la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire en référence à la loi 01-20 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

⁶⁷ Selon cette loi 13 textes sont requis pour son application. A ce jour seulement 5 décrets exécutifs et 3 arrêtés interministériels ont été promulgués.

Annexe 2 - Carte de l'aire marine du Chenoua

Reserve Naturelle Marine de Chenoua



Bibliographie

- DGF (1998). *Atlas des zones humides algériennes*. Projet Life-CE/MedWet. 45 p.
- Direction du Tourisme de la wilaya de Tipaza (2008). *Monographie 2008 de la wilaya de Tipaza*.
- Direction du Tourisme de la wilaya de Tipaza (2009). *Monographie 2009 de la wilaya de Tipaza*.
- Grimes et al. (2005). Protection des sites naturels marins sensibles : Plan d'action, rapport n°1. PAC Algérie, MATE - PNUE/PAM.
- Grimes et al. (2004). Protection des sites naturels marins sensibles : Bilan et diagnostic, rapport n°1. PAC Algérie, MATE - PNUE/PAM.
- Grimes S. (2002). *Perspectives des aires marines protégées en Algérie*. PNUD/GEF ALG 31.
- Grimes S. (2002). *Plan d'action national pour l'inventaire et la mise en place d'aires marines protégées en Algérie*. Contrat PNUE/CAR ASP, 120 p.
- Grimes S. (2009). *Indicateurs du développement du tourisme durable : définition de stratégies pour un tourisme durable dans les pays méditerranéens*. Rapport N°3, Septembre 2009, 44 p.
- Grimes S. (2009). *Stratégie du développement du tourisme durable : définition de stratégies pour un tourisme durable dans les pays méditerranéens*. Rapport N°4, Octobre 2009, 74 p.
- Grimes S. (2010). *Appui aux communautés de base pour le développement durable dans la région du mont Chenoua : Développement du tourisme de montagne dans la zone du Mont Chenoua (Wilaya de Tipaza)*. AREA ED, Rapport N° 2, Août 2010, 36 p.
- Grimes S., Lamri H. (2009). *DLAGNOSTIC de la Destination touristique de Tipasa : définition de stratégies pour un tourisme durable dans les pays méditerranéens*. Rapport N°1, Avril 2009, 148 p.
- Grimes S., Lamri H. (2009). *Evaluation environnementale de la structure pilote : La Corne d'Or (Wilaya de Tipaza) : Définition de stratégies pour un tourisme durable dans les pays méditerranéens*. Rapport N° 2, Mai 2009 26 p.
- Hadji et al. (2004). *Assainissement: Bilan et diagnostic, rapport n°1*. PAC Algérie, MATE - PNUE/PAM.
- Makhoukh et al. (2004). *Déchets solides : Bilan et diagnostic, rapport n°1*. PAC Algérie, MATE - PNUE/PAM.
- MATE (2002). *Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD)*. Janvier 2002. 117 p.
- MATE (2002). *Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement*. 253 p.
- MATE (2002). *Rapport sur l'état et l'avenir du littoral*. 99 p.
- MATET (2003). *Bilan de et Diagnostic National de la pollution marine due à des activités anthropiques menées à terre*. MEDPOL/PASMED.
- METAP/BANQUE MONDIALE (2004). *Stratégie opérationnelle de gestion intégrée pour la zone côtière en Algérie*. Grimes/MATE 95 p.
- Meziane et al. (2004). *Protection des sites naturels terrestres sensibles : Bilan et diagnostic, rapport n°1*. PAC Algérie, MATE - PNUE/PAM.
- Meziane et al. (2005). *Protection des sites naturels terrestres sensibles : Plan d'action, rapport n°3*. PAC Algérie, MATE - PNUE/PAM.
- ONM (1975-1984). *Atlas climatologique national; recueil de données*.
- ONS (2003). *Annuaire statistique de l'Algérie : résultats 1999-2001*. Office National des Statistiques. 389 p.
- PAC (2003). *Protection des sites sensibles de la région algéroise : Rapport Diagnostic*. PAM/RAC SPA-MATET.
- PAC (2005). *Protection des sites sensibles de la région algéroise : Rapport plan d'action intégrée*. PAM/RAC SPA-MATE.
- PAP/RAC (1997). *Guidelines for Carrying Capacity Assessment for Tourism in Mediterranean Coastal Areas*. Split, Priority Actions Programme Regional Activity Centre.
- PNUE (2009). *Pour un tourisme durable : Une approche intégrée de planification et de gestion* 162 p.
- UNEP/GPA (2007). *Key Principles for tourism development*. United Nations Environment Programme Global Programme of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-Based Actions, <http://www.gpa.unep.org/>
- UNEP/WHO (1999). *Identification des « points chauds » et « zones sensibles » de pollution prioritaires en Méditerranée*. MED POL. UNEP, Athens. 102 p. (MAP Technical Reports Series N° 124).

UNESCAP (1999). *Guidelines on Integrated Planning for Sustainable Tourism Development*. United Nations Economic and Social Commission for Asia and Pacific. <http://1001www.unescap.org/>

Wilaya de Tipasa (2007). *Monographie de la wilaya de Tipaza*.

Wilaya de Tipasa (2008). *Monographie de la wilaya de Tipaza*.

Wilaya de Tipasa (2009). *Monographie de la wilaya de Tipaza*.

Table des illustrations

Figure 1 - Tipasa, présentation de l'aire de l'étude	11
Figure 2 - Les limites de la zone littorale de la Destination Tipasa	12
Figure 3 - Infrastructures touristiques de la Destination Tipasa	13
Figure 4 - Articulation des schémas sectoriels dont le SDAT avec les autres instruments d'aménagement du territoire.....	14
Figure 5 - Les articulations par niveau administratif des acteurs administratifs du tourisme	18
Figure 6 - Parc archéologique et sites historiques de Tipasa (le trait bleu indique le circuit et les différents points d'observation).....	19
Figure 7 - Vestiges romains de Tipasa.....	20
Figure 8 - Etendue du linéaire côtier et du linéaire côtier urbanisé dans le secteur Douaouda - Tipasa : par commune (histogramme) et global (2007)	20
Figure 9 - Valeur nationale, régionale et locale du linéaire côtier, du linéaire côtier urbanisé et du linéaire côtier naturel (2007).....	21
Figure 10 - Evolution de la population des communes littorales. Wilaya de Tipasa (1987 à 2003).....	22
Figure 11 - Situation de la flottille de la wilaya de Tipasa (2007)	23
Figure 12 - Structure de la production par port (2007)	23
Figure 13 - Sismicité et villes nouvelles.....	25
Figure 14 - Nombre et surface des zones d'expansion touristiques à Tipasa (2008)	27
Figure 15 - Nombre de lits et d'emplois à générer par le nouvel investissement (2008)	27
Figure 16 - La répartition de l'emploi dans la wilaya de Tipasa fin 2007	31
Figure 17 - Structure de la demande d'emploi de la wilaya de Tipasa	32
Figure 18 - Structure de l'offre d'emplois de la wilaya de Tipasa.....	32
Figure 19 - Destruction des cordons dunaires littoraux par la sur-fréquentation estivale des plages (cas de Kouali dans la wilaya de Tipasa, photos 2010)	38
Figure 20 - Carte de la dynamique urbaine entre 1987 et 1997 traitée à partir des images satellitaires Landsat, réalisée dans le cadre de l'étude du PAC (Echelle originale : 1:500.000)	42
Figure 21 - Localisation des sites des villes nouvelles.....	43
Figure 22 - Les piliers du Plan Qualité du Tourisme	58
Figure 23 - (A) Circuit culturel et historique de Tipasa ; (B) Circuit 1 ; (C) Circuit 2.....	61
Tableau 1 - Indicateurs de la performance économique	30
Tableau 2 - Indicateurs économiques et d'impact social de la wilaya de Tipasa.....	30
Tableau 3 - Indicateurs de la performance sociale dans la destination « Tipasa »	32
Tableau 4 - Indicateurs de l'impact social de la wilaya de Tipasa.....	33
Tableau 5 - Indicateurs de la cohésion sociale dans la destination Tipasa.....	33
Tableau 6 - Indicateurs - Eau	34
Tableau 7 - Indicateurs - Déchets solides de la destination Tipasa	35
Tableau 8 - Indicateurs – Eaux usées de la destination Tipasa.....	36
Tableau 9 - Indicateurs - Littoral et utilisation des sols de la wilaya de Tipasa.....	36
Tableau 10 - Indicateurs - Biodiversité et paysages de la wilaya de Tipasa.....	37
Tableau 11 - Indicateurs – Politique de la wilaya de Tipasa.....	38
Tableau 12 - Indicateurs - Qualité des ressources de la wilaya de Tipasa	44
Tableau 13 – Analyse AFOM.....	53

Tableau 14 - Les objectifs par filière	59
Tableau 15 - Circuits touristiques à développer dans la destination Tipasa et zones voisines	60
Annexe 1 - Principales législations relatives au développement durable du tourisme en zone côtière.....	72
Annexe 2 - Carte de l'aire marine du Chenoua	73
Annexe 3 - Carte des aménagements programmés aux Anses de Kouali (Plan de masse)	74